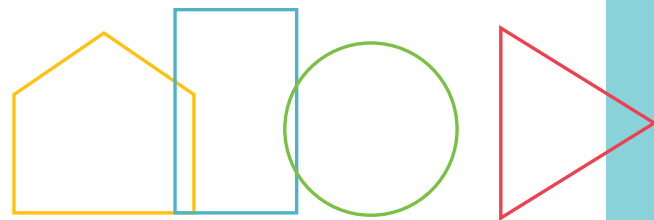


Transition
énergétique
Québec

Rapport annuel de gestion



2019
2020

Poursuivre
nos ambitions

Table des matières

04	Message du président du conseil d'administration
06	Message de la présidente-directrice générale
10	Faits saillants
16	Présentation de la société d'État
32	Transformation organisationnelle: mission accomplie
36	Grands chantiers
40	Expérience client
42	Activités de la Société
84	Gouvernance de la Société
94	Obligations législatives de reddition de comptes
109	États financiers (non audités)
131	Annexe — Code d'éthique et de déontologie des administrateurs

**Un partenaire
de confiance
pour guider
et accompagner
le Québec dans
sa transition
énergétique**

Ce que nous **visons**



**Inspirer et guider le Québec
dans sa transition énergétique**

Informier, sensibiliser et éduquer

Faire vivre l'expérience TEQ

Ce que nous **valorisons**

Une expertise de pointe

Le travail d'équipe

Un accompagnement de qualité

Le partage des connaissances

**Une organisation innovatrice,
agile, performante et exemplaire**

Message

du président du conseil d'administration



José P. Dorais

Président
du conseil
d'administration

TEQ a terminé sa troisième année d'existence en démontrant, une fois de plus, sa pertinence en tant que société d'État pour amener le Québec vers une transition énergétique en phase avec les grands mouvements internationaux.

Le travail réalisé par une équipe agile et performante a donné, encore cette année, d'excellents résultats que le conseil d'administration a pris soin d'encourager et de féliciter. Les deux principaux sont la transformation organisationnelle et le plan de relance économique axé sur l'accélération d'une transition verte et résiliente dans la foulée de la pandémie de COVID-19.

TEQ a poursuivi sa mission sans égard à l'annonce de son abolition éventuelle. Le CA a d'ailleurs communiqué au gouvernement l'importance à ses yeux de maintenir TEQ dans sa forme actuelle en précisant que la société d'État est un atout pour l'ensemble des Québécois, d'autant plus qu'elle se classe, selon le dernier rapport de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP), dans le peloton de tête (8^e rang) des sociétés d'État et organismes québécois en matière de gouvernance. J'en profite pour remercier les membres du conseil qui sont demeurés en poste et qui continuent d'apporter tout leur soutien à l'équipe de gestion.

Ce rapport annuel de gestion fait état des nombreuses réalisations et surtout dresse un tableau de la progression de TEQ dans la mise en œuvre du Plan directeur de la transition, de l'innovation et de l'efficacité énergétiques. Vous serez à même de constater que l'équipe est sur la bonne voie et poursuit son travail pour l'atteinte de ses cibles.



Président du conseil d'administration
José P. Dorais

Message

de la présidente-directrice générale



Johanne Gélinas
Présidente-directrice générale

Cette année aura été marquée par deux événements importants: l'annonce de l'abolition de Transition énergétique Québec (TEQ) par le gouvernement et la pandémie de COVID-19. Ces deux événements conjugués nous auront permis, dans l'adversité, de bâtir notre résilience et d'aller à l'essentiel. Nous sommes devenus une organisation encore plus agile, plus forte et déterminée à poursuivre nos ambitions pour faire une différence auprès de toutes nos clientèles et de nos employés.

Nous avons le vent dans les voiles avant l'annonce de l'abolition de TEQ et, plutôt que de nourrir du ressentiment, nous avons choisi de mettre à profit nos compétences, de nous accomplir et d'offrir le meilleur de nous-mêmes.

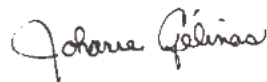
Nous avons tout d'abord achevé avec succès la transformation organisationnelle de TEQ. Nous sommes en effet les premiers à avoir mené à terme ce chantier dans le respect de la vision gouvernementale. Pour ce faire, nous avons pris en compte le télétravail et la mobilité du personnel; assuré le passage à la gestion numérique, « sans papier »; maximisé la qualité du milieu de travail visant le bien-être et la collaboration; optimisé l'occupation et l'utilisation des espaces par leur diversité et leur partage (places non assignées) et visé l'optimisation en rendant disponibles les technologies comme outils d'efficacité et d'efficience. À ce chapitre, nous disons: « mission accomplie! », avec un sondage de satisfaction des employés de l'ordre de 82 % et une réduction de nos frais d'exploitation.

Inutile de dire que, lorsque la pandémie est arrivée, nous étions tous prêts à travailler de la maison sans que nos clientèles soient impactées. En fait, nous avons fait de cette « pause » un espace de création. Nous avons mis en place un comité interne pour une relance verte et résiliente, centrée sur la bonification de nos mesures et de nos programmes. Nous avons fait émerger plus de 100 idées. Nous en avons retenu une douzaine pour des actions immédiates et certaines autres pour des actions en cours d'année. Cette initiative, en plus d'avoir galvanisé nos troupes et créé un sentiment d'accomplissement, a connu un succès inespéré. Les Québécois ont répondu en grand nombre pour accélérer la rénovation de leur maison et optimiser certains projets industriels et commerciaux. Cela a eu pour conséquence de contrer certains effets négatifs de la pandémie sur l'économie tout en contribuant à maintenir nos cibles de réduction de GES et d'efficacité énergétique. Merci à tous ceux qui nous ont suivis dans cette aventure: les Québécois, les partenaires, les employés, les membres du conseil d'administration et notre ministre.

Au nombre des autres grands chantiers, je tiens à souligner le déploiement et la réalisation du Plan directeur qui est un travail de tous les jours. À cet égard, notre site Web vous offre un aperçu bisannuel de notre progression. Par ailleurs, la révision de tous nos programmes est en cours. La mise en œuvre des recommandations de chaque évaluation nous permet des améliorations importantes. À cela s'ajoute la mise en place d'une dizaine d'indicateurs de performance. Pour la première fois cette année, nous en mesurons trois et vous les présentons dans ce rapport. Progressivement, les Québécois pourront mesurer la portée de leurs investissements dans la transition énergétique. Avec la participation record à nos programmes cette année, nous nous dirigeons vers l'atteinte de nos objectifs.

Enfin, il y a des efforts constants d'amélioration des outils réglementaires. Cette année marque l'ajout d'un chapitre au Code de construction du Québec sur l'efficacité énergétique. Nous avons aussi bâti d'importants partenariats, ici et ailleurs, en plus d'avoir établi les bases d'une relation pérenne avec les Premières Nations.

Sans trop savoir ce que la prochaine année nous réserve, je peux vous assurer que TEQ continuera de se gouverner selon ses valeurs qui sont le leadership, l'innovation, la collaboration, la transparence et l'exemplarité. Je compte sur tous nos collaborateurs pour nous les rappeler si nous en venions à les oublier.



Présidente-directrice générale
Johanne Gélinas

2017

1^{er} avril

Création de la société d'État Transition énergétique Québec

Avril 2017 — mai 2018

Transition énergétique Québec prépare, tel que sa loi l'exige, et conformément aux cibles établies pour la période 2018–2023 par le gouvernement, le premier Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec.

2018

6 juin

Le gouvernement du Québec entérine le Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec, fruit des efforts conjugués des ministères et des organismes gouvernementaux concernés, des distributeurs d'énergie et de l'équipe de TEQ (décret 707-2018).

**l'avenir
commence
ici**

2019

21 mars

Début des audiences devant la Régie de l'énergie afin qu'elle approuve les programmes et les mesures du Plan directeur sous la responsabilité des distributeurs d'énergie et qu'elle donne son avis sur la capacité de ce plan à atteindre les cibles en matière énergétique.

6 juin

Tenue d'une cérémonie publique, dans le cadre du Sommet Movin'On tenu à Montréal, officialisant l'entente de partenariat et de collaboration avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie de France (ADEME). Cette entente vise notamment la collaboration quant à l'acquisition et au partage de connaissances et d'expertises.

25 juin

Le gouvernement du Québec annonce son intention de revoir la gouvernance de la lutte contre les changements climatiques, ce qui signifie notamment l'abolition de Transition énergétique Québec de même que celle du Conseil de gestion du Fonds vert. Elle entend déposer à l'Assemblée nationale un projet de loi en ce sens à l'automne.

2019 (suite)

31 juillet

La Régie émet un avis favorable sur la capacité du Plan directeur quant à l'atteinte des cibles gouvernementales en énergie et publie sa décision sur les programmes et les mesures sous la responsabilité des distributeurs, ainsi que l'apport financier nécessaire à leur réalisation.

31 octobre

Le projet de loi n° 44, Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification, est présenté en séance à l'Assemblée nationale par M. Benoit Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

2020

21, 22 et 23 janvier ainsi que 4 et 5 février

Déroulement des consultations particulières et des auditions publiques sur le projet de loi n° 44. Trente-trois personnes et organismes ont été entendus en séance pour faire valoir leur point de vue sur le projet de loi et leurs propositions pour l'améliorer. Quatorze autres personnes et organismes ont déposé des mémoires.

6 février

Dépôt du rapport de la commission à l'Assemblée nationale à la suite des consultations particulières et des auditions publiques sur le projet de loi n° 44.

19 février et 12 mars

La motion portant sur le principe du projet de loi n° 44 a été adoptée le 19 février par les députés à l'Assemblée nationale. Le projet de loi est déféré à la Commission des transports et de l'environnement pour son étude détaillée (article par article). Seules les remarques préliminaires ont été entendues le 19 février ainsi que le 12 mars 2020. Les activités se sont poursuivies en juin 2020 et reprendront à l'automne.

Fin mars

La signature prévue d'une deuxième entente de partenariat et de collaboration internationale, cette fois avec l'Agence allemande de l'énergie (DENA), a dû être reportée à cause de la COVID-19.



Faits saillants

Transition énergétique Québec se démarque encore cette année par son agilité et sa capacité d'adaptation et d'innovation générant davantage de retombées positives tant sur le plan environnemental que sur celui du développement économique et social.

Du côté corporatif, TEQ a opéré une transformation organisationnelle en modernisant notamment ses TI et son milieu de travail lui conférant un avantage indéniable dans un contexte de changements perpétuels, voire de bouleversements. Ses activités stratégiques en réglementation et normalisation, en stratégies énergétiques et en acquisition de connaissances ont augmenté la valeur ajoutée de l'organisation et contribué au progrès de la transition énergétique. Quant à ses services et programmes, la Société les évalue systématiquement et les fait évoluer afin de mieux servir les besoins des citoyens, des entreprises et des institutions du Québec, et ce, au profit de la transition énergétique du Québec.

Voici les faits saillants qui démontrent que la Société poursuit ses ambitions et continue de mobiliser les acteurs du domaine de l'énergie vers l'atteinte des objectifs communs de plus en plus urgents à atteindre.

TEQ en phase avec la réalisation de son Plan directeur

> **taux d'avancement, pratiquement à la mi-parcours, de 68%** de l'ensemble des mesures de TEQ à mettre en œuvre pour 2023

La Société suit globalement la planification établie dans les feuilles de route et a, dans certains cas, reporté la réalisation, alors que dans d'autres, accéléré la mise en place de mesures.

Une transformation organisationnelle réussie

Motivée par sa volonté d'être un modèle gouvernemental en s'inscrivant dans une approche de gestion moderne qui met à l'avant-plan des outils, des milieux de travail et du télétravail pour accroître la productivité, l'efficacité et l'efficacité dans la collégialité et le respect, la Société a poursuivi ses travaux liés à sa transformation organisationnelle. Elle a modernisé ses technologies de l'information (TI), aménagé de nouveaux milieux de travail flexibles axés sur les activités, effectué un virage vers une gestion numérique « sans-papier » et participé au projet pilote du Conseil du trésor sur le télétravail. Sur le plan technologique, cette évolution lui a conféré un avantage entrepreneurial indéniable, particulièrement dans le contexte de la pandémie où TEQ a pu demeurer hautement opérationnelle dès le jour un.

Évolution et bonification des programmes au service des clientèles et de la transition énergétique

En cette année ponctuée par des marches pour le climat partout dans le monde, les programmes se sont dressés comme des solutions accessibles et performantes en réponse à l'éveil environnemental collectif. Preuve de l'intérêt grandissant des clientèles, l'achalandage sur le site Web de TEQ a augmenté de 5,5 % par rapport à l'année précédente, passant ainsi à quelque 575 000 visites annuellement, et les programmes ont encore enregistré une hausse de participation.

TEQ a poursuivi tout au long de l'année l'amélioration continue de son offre. Que ce soit par le lancement du nouveau programme Transportez vert, par l'ajout de volets aux programmes **Roulez vert**, **ÉcoPerformance** et **Technoclimat** ou par la révision de l'offre de programmes résidentiels, les équipes de TEQ se sont affairées à mieux répondre aux attentes des clientèles, tout en axant leurs interventions sur la transformation du marché dans les différents secteurs.



Des mesures de relance économique rapides et efficaces au-delà des attentes

La fin de l'année 2019–2020 a été marquée par le début de la pandémie de COVID-19 au Québec. TEQ, qui appuie déjà des centaines d'entreprises québécoises et déploie des efforts constants auprès d'organismes publics et privés pour aider des secteurs novateurs à se développer, a su proposer des mesures de relance à coût nul, efficaces, réalisables à très court terme et porteuses de retombées économiques immédiates. Celles-ci pourront stimuler la rénovation résidentielle, la productivité et l'innovation des entreprises québécoises ainsi que protéger les investissements et les emplois s'y rattachant, tout cela dans un esprit de transformation de marché et d'amélioration de la performance énergétique. Les effets de ces mesures, présentées sur le site Web de TEQ, se reflèteront dans les résultats du rapport annuel de gestion 2020–2021.

Un apport important au nouveau code d'énergie pour les grands bâtiments

Grâce à l'élaboration du nouveau chapitre visant l'efficacité énergétique du Code de construction du Québec à laquelle TEQ a largement participé en 2019–2020, les bâtiments du futur devront être conçus et construits pour être plus efficaces et plus verts. Cela permettra au Québec de se joindre aux meneurs du domaine au Canada, mais surtout cela aura un effet déterminant sur l'amélioration des pratiques de l'industrie de la construction. La Société évalue que ce nouveau code d'énergie apportera d'ici à 2030 :

- > d'importantes économies d'énergie, **soit 6,9 pétajoules**, ce qui correspond à l'énergie consommée par **68 600 nouvelles maisons**;
- > des réductions d'émissions de gaz à effet de serre significatives, **soit 60 438 tonnes de CO₂**, l'équivalent de retirer **17 800 voitures des routes**.

Du financement novateur pour stimuler l'investissement privé

Reconnaissant l'importance de mobiliser des sources de financement privé et institutionnel (hors gouvernement du Québec) et de diversifier les sources et les modes de financement consacrés à la transition énergétique, TEQ travaille en collaboration avec les acteurs du marché pour développer et mettre en œuvre des mécanismes de financement mixtes, novateurs et adaptés aux besoins des consommateurs d'énergie et au domaine financier afin d'augmenter le financement de la transition énergétique. TEQ accompagne le milieu afin de faire tomber les barrières techniques et économiques. TEQ est donc sur le point d'offrir de nouveaux produits de financement pour accélérer la transition énergétique des entreprises québécoises. L'effet de levier des capitaux privés créé par ces initiatives est sans contredit une condition de succès pour favoriser l'atteinte des cibles du Québec.

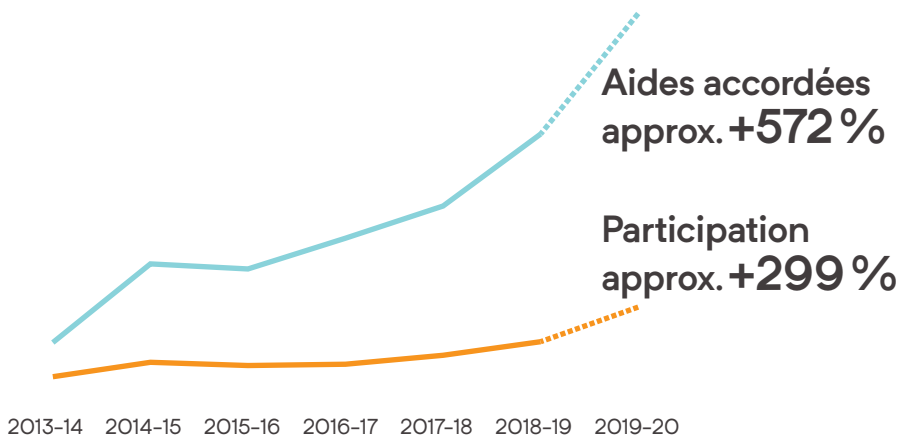
Une participation record à des programmes performants¹

5,2 millions de gigajoules  **66 300 maisons²** 

Économies d'énergie associées aux nouvelles participations aux programmes en 2019-2020

351 000 t CO₂éq  **103 000 véhicules légers³** 

Réductions annuelles de gaz à effet de serre associées aux nouvelles participations aux programmes en 2019-2020

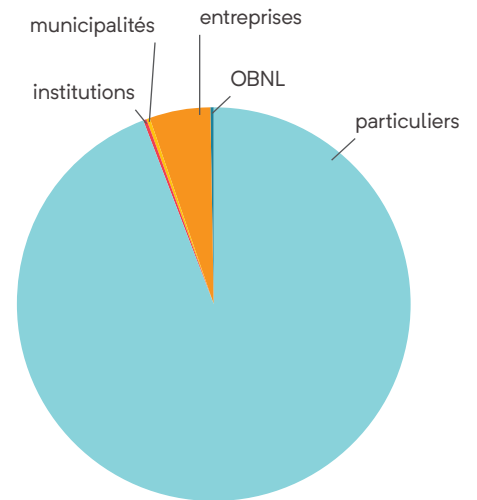


90 %
du budget
administré par TEQ est retourné aux citoyens et aux entreprises sous forme de subvention

92 891 nouvelles participations

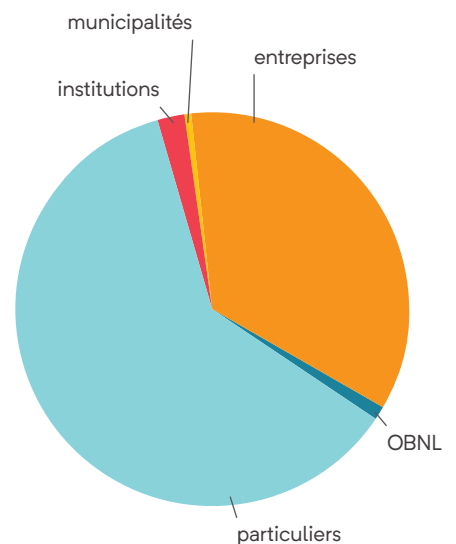
aux programmes d'efficacité, de conversion et d'innovation énergétiques

Répartition des participants par catégorie



386 millions \$ en nouvelle aide financière

Répartition de l'aide financière par catégorie



¹ Les données de cette page sont prévisionnelles et basées sur des demandes reçues ou acceptées du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

² Ce calcul est basé sur un cas type défini par Hydro-Québec, soit une maison unifamiliale, chauffée à l'électricité, avec une consommation annuelle moyenne de 22 000 kWh, sans piscine ni spa : <https://www.hydroquebec.com/residentiel/espace-clients/consommation/outils/utilisation-electricite.html>. Voir également l'encadré « Notions clés pour une meilleure compréhension des résultats » à la page 46.

³ Les véhicules légers comprennent les voitures et les camions légers utilisés pour le transport des personnes (camionnettes, véhicules utilitaires sport, minifourgonnettes). Les émissions annuelles moyennes d'un véhicule du parc sont de 3,4 t CO₂éq. Voir également l'encadré « Notions clés pour une meilleure compréhension des résultats » à la page 46.



Un
**leadership
marqué**

par la mobilisation
citoyenne, la promotion
et le rayonnement et la
coopération internationale

**+ de 70
événements**

Participation à différents événements
nationaux et internationaux pour promouvoir
la transition énergétique

4
représentations
publiques à
l'international

1
grande campagne
de sensibilisation
à l'électrification
des transports

69
représentations
publiques au
Québec à titre
de conférencier,
de panéliste et
de partenaire de
l'événement, dont
11 événements
à titre d'exposant

3
partenariats
officiels avec
des municipalités

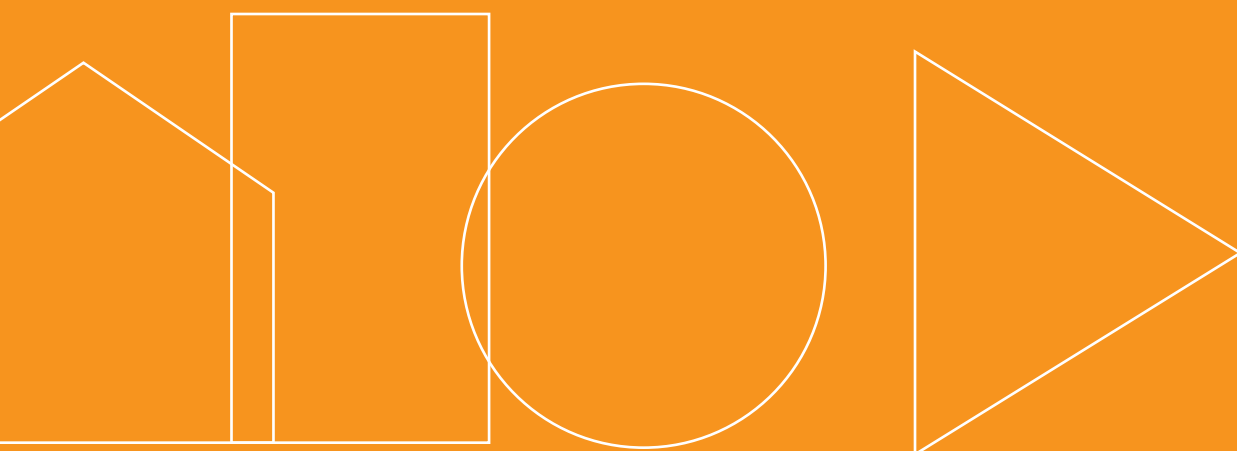
Le
maintien
et le renforcement
des talents et de l'expertise
des ressources au profit
de la transition énergétique
du Québec

**+ de 100
employés**

Dévoués à la transition énergétique, les employés offrent un accompagnement adapté et une expertise de pointe aux citoyens, aux institutions et aux entreprises du Québec. Les employés ont fait preuve d'une grande agilité en s'adaptant avec brio et en participant activement aux divers travaux de transformation organisationnelle faisant de TEQ une Société toujours à l'avant-garde. Grâce à cette transformation et au télétravail, TEQ est partout au service des Québécois.



Présentation de la société d'État



Transition énergétique Québec (TEQ) est issue de la Politique énergétique du Québec 2030

les objectifs

- > privilégier une économie faible en carbone;
- > mettre en valeur de façon optimale les ressources énergétiques;
- > favoriser une consommation responsable;
- > tirer pleinement parti du potentiel de l'efficacité énergétique;
- > stimuler la chaîne de l'innovation technologique et sociale.

les cibles

- > améliorer de 15 % notre efficacité énergétique;
- > réduire de 40 % la quantité de produits pétroliers consommés;
- > éliminer l'utilisation du charbon thermique;
- > augmenter de 25 % la production d'énergies renouvelables;
- > augmenter de 50 % la production de bioénergie.

la mission



coordonne
les programmes et
les mesures nécessaires
à l'atteinte des cibles
énergétiques définies
dans la Politique
énergétique 2030

**soutient,
stimule
et promeut**
la transition,
l'innovation
et l'efficacité
énergétiques

réalise et met
en œuvre
les **plans
directeurs
en transition
énergétique**



la vision

Un partenaire de confiance pour guider et accompagner le Québec dans sa transition énergétique

orientations

- > Reconnaître l'efficacité énergétique comme source prioritaire d'énergie
- > Réduire la dépendance aux produits pétroliers
- > Appuyer l'innovation
- > Développer le plein potentiel des énergies renouvelables
- > Appuyer le développement économique
- > Renforcer la gouvernance et responsabiliser l'État

service d'accompagnement

Pour une plus grande participation à la transition énergétique :

- > Simplifier l'offre des programmes et les démarches administratives
- > Aider la clientèle à mieux comprendre l'offre et l'accompagner dans ses projets

secteurs d'intervention

- > Le transport de personnes et de marchandises
- > Les bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels
- > L'industrie
- > Les bioénergies
- > L'innovation
- > Les réseaux autonomes
- > L'aménagement du territoire

financement

- > Fonds vert
 - Issu du marché du carbone, sert à financer des mesures en réduction des émissions de GES
- > Quote-part des distributeurs
 - Redevances des distributeurs d'énergie, sert à financer des mesures en transition, innovation et efficacité énergétiques
- > Fonds de transition énergétique
- > Autres sources provenant de partenaires financiers
- > Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC)
 - Issu du plan canadien de croissance propre et de lutte contre les changements climatiques, sert notamment à financer des projets réduisant les émissions de GES



Le Plan directeur 2018-2023

Un premier plan sur 5 ans qui guide les actions
pour atteindre les objectifs à l'horizon 2030

15
feuilles
de route
225
mesures



plus de
6
milliards \$
d'investissement



un
effort
collectif
de la part de
tous les acteurs

les

programmes

Transition énergétique Québec est responsable de l'administration de plusieurs programmes en conversion et en efficacité énergétiques destinés aux citoyens, aux entreprises, aux organismes et aux institutions.



Rénoclimat



Chauffez vert
(résidentiel)



Chauffez vert CII
(commerces,
institutions
et industries)



Novoclimat



Éconologis



Transportez
vert



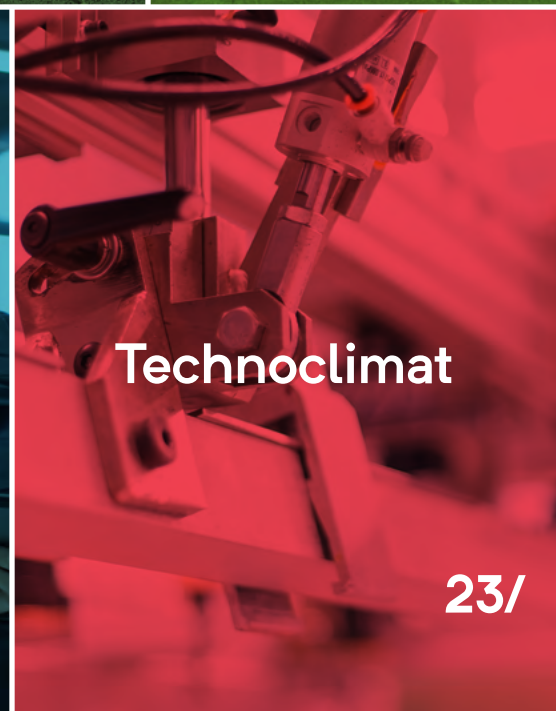
Roulez vert



Biomasse
forestière
résiduelle



ÉcoPerformance



Technoclimat

Les affaires stratégiques

Transition énergétique Québec est responsable de suivre les grandes tendances du domaine de l'énergie, d'en dégager les enjeux et d'élaborer, pour le gouvernement, de concert avec les ministères et les organismes gouvernementaux et les distributeurs d'énergie, les plans, les stratégies et les autres initiatives adaptés au contexte québécois, qui permettront d'atteindre les cibles fixées par le gouvernement en matière de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques.

Son équipe d'affaires stratégiques est responsable d'assurer la mise en œuvre, le suivi et la reddition de comptes du Plan directeur, de développer les divers champs de connaissances liés au secteur de l'énergie, de développer des scénarios de prévision à long terme en matière de demande d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre (GES), de produire des statistiques sur le secteur énergétique québécois, d'assurer la diffusion de ces connaissances et de structurer les activités de veille.

Elle offre de l'expertise et de l'accompagnement en matière de transition et d'efficacité énergétiques aux clientèles municipales et gouvernementales.

Elle collabore, appuie et conseille le gouvernement quant à l'évolution réglementaire et normative dans le domaine de l'efficacité énergétique.

Finalement, elle gère le contenu et les données stratégiques, développe l'intelligence d'affaires et assure la transmission des connaissances à ses clientèles et à ses partenaires.



Réglementation
et normalisation



Stratégies
énergétiques



Approches novatrices
et accompagnement



Projection et statistiques
énergétiques



Expérience client,
offre de service
et mobilisation citoyenne



Plan directeur
et priorités

les valeurs

Les valeurs adoptées par l'organisation déterminent les attitudes souhaitées et la façon d'interagir avec ses partenaires, ses collaborateurs, les citoyens, de même qu'entre collègues. Ces valeurs sont le fondement même de l'identité de l'organisation. Elles sont au cœur de l'expérience TEQ.



1/ Collaboration

TEQ et ses partenaires participent ensemble, dans un esprit collaboratif, à la réalisation d'actions allant dans le sens d'une saine et durable transition énergétique du Québec. L'atteinte des cibles fixées et la concrétisation de projets porteurs ne peuvent se faire qu'en unissant nos efforts et nos forces.

2/ Innovation

À l'affût d'information nouvelle, Transition énergétique Québec fait preuve d'ouverture à l'endroit de mesures, de projets et d'initiatives avant-gardistes relatives à sa mission, et l'encourage.

3/ Exemplarité

Consciente des impacts et du pouvoir d'influence que peuvent avoir ses actions, Transition énergétique Québec entend donner l'exemple en adoptant une conduite qui va dans le sens de sa mission et des valeurs qu'elle défend.

4/ Leadership

TEQ se veut une chef de file en ce qui a trait à son rôle consistant à favoriser une saine et durable transition énergétique du Québec. Elle agit en tant qu'actrice de premier plan et de référence relativement aux mesures, aux projets et aux initiatives militant en ce sens, de concert avec ses partenaires.

5/ Transparence

Dans un dessein notamment informationnel, Transition énergétique Québec rend accessibles les données qu'elle détient relativement à sa mission et qui sont d'intérêt public, en tout respect de la loi et de ses obligations à cet égard, notamment sous réserve des dispositions relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.

la structure

Gouvernance

Transition énergétique Québec est sous la responsabilité du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Elle est administrée par un conseil d'administration composé de 10 membres, dont le président du conseil et la présidente-directrice générale.

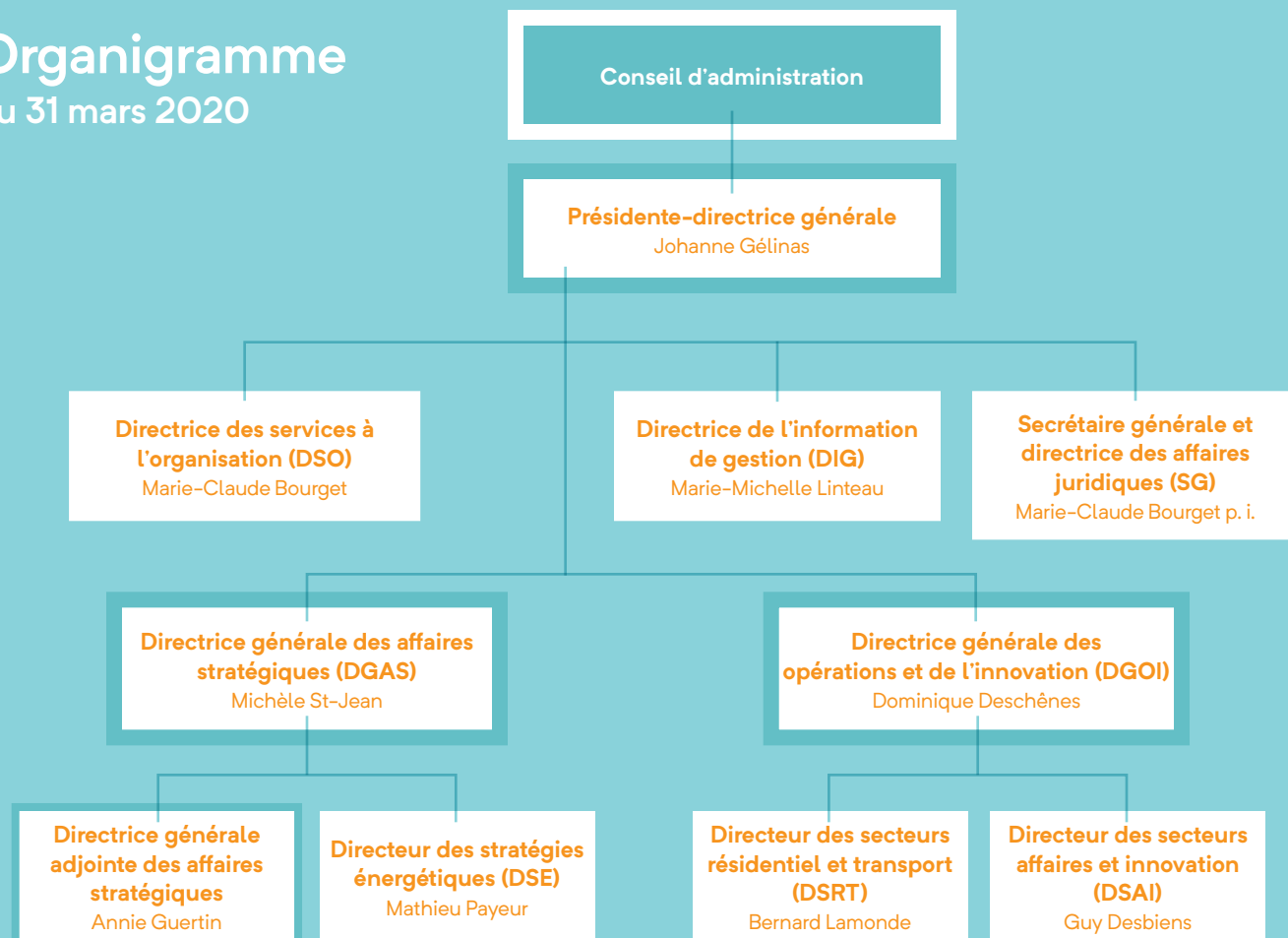
La présidente-directrice générale assume la direction de la société d'État. Elle propose au conseil d'administration les orientations stratégiques ainsi que les plans d'immobilisation et d'exploitation de la Société. Elle fait approuver les programmes et les budgets ainsi que le Plan directeur. Depuis le 1^{er} avril 2020, des changements ont été apportés dans la structure administrative afin de refléter la démarche de priorisation dans la perspective de l'abolition de TEQ. L'équipe de gestion comprend huit gestionnaires. La Direction générale des affaires stratégiques a sous sa responsabilité une direction générale des affaires stratégiques adjointe et la direction des stratégies énergétiques. La Direction générale des opérations et de l'innovation comprend maintenant une Direction des secteurs résidentiel et transport et une Direction des secteurs affaires et innovation. À ces directions générales s'ajoutent le Secrétariat général et la Direction des affaires juridiques et réglementaires, la Direction des services à l'organisation et la Direction de l'information de gestion.

Expertise

Transition énergétique Québec étant une organisation axée sur l'innovation, son succès repose sur le génie, la synergie et le talent des gens qui la composent. Sur le plan de l'effectif, elle se démarque par l'expertise de ses ressources, réparties entre Québec et Montréal, en transition et en efficacité énergétiques, en analyse économique et financière, en génie et en spécialités transversales, et ce, dans tous les secteurs, notamment dans ceux du bâtiment, du transport, de l'industrie et de l'innovation. Elle peut compter sur les compétences d'une centaine d'employés. L'expertise au cœur des activités de Transition énergétique Québec et de son Plan directeur se reflète notamment dans la prestation de ses programmes, dans ses services d'accompagnement, dans l'acquisition, le partage et la diffusion de connaissances, dans ses activités de réglementation, de normalisation et de modélisation et dans l'appui à l'innovation en énergie.

Organigramme

au 31 mars 2020



l'écosystème

de la transition énergétique pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre

TEQ est un acteur de premier plan de la transition énergétique du Québec et, par le fait même, de la réduction des émissions de GES. Elle le fait grâce à des programmes sous sa responsabilité ainsi qu'au Plan directeur. Celui-ci se traduit par des efforts visant à atteindre des cibles énergétiques qui seront à l'origine d'une amélioration de l'efficacité énergétique de la société québécoise et d'une réduction des produits pétroliers, et ce, pour atteindre un objectif de réduction des émissions de GES d'environ 5,4 millions de tonnes équivalent CO₂ (CO₂éq) sur 5 ans. Le tout s'inscrit dans une cohérence gouvernementale.

La prolongation et le financement des programmes **Roulez vert**, **Chauffez vert**, **Technoclimat**, **ÉcoPerformance** et **Biomasse forestière résiduelle** ont été confirmés le 1^{er} mars 2020, lors du dévoilement du plan budgétaire 2020-2021. Cet argent est redistribué aux consommateurs qui déploient des efforts de réduction de GES, notamment grâce aux nouveaux volets des programmes **Technoclimat** et **ÉcoPerformance** qui s'adressent directement aux grands émetteurs. TEQ est très fière de ses programmes et heureuse que le gouvernement renouvelle sa confiance envers ceux-ci.

Le Fonds vert sert notamment à financer les mesures et les programmes visant à réduire, à limiter ou à éviter les émissions de gaz à effet de serre, essentiellement issus du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques du MELCC. Le plan pour une économie verte qui remplacera le PACC 2013-2020 sera présenté prochainement.



Plan directeur en transition énergétique du Québec :

- > 15 feuilles de route et 225 mesures
- > Amélioration moyenne de 1,2 % de l'efficacité énergétique par année
- > Réduction de 12 % de la consommation de produits pétroliers

Les partenaires et clientèles

Partenaires de la transition énergétique

Cette figure présente les partenaires qui accompagnent Transition énergétique Québec dans la poursuite de sa mission.

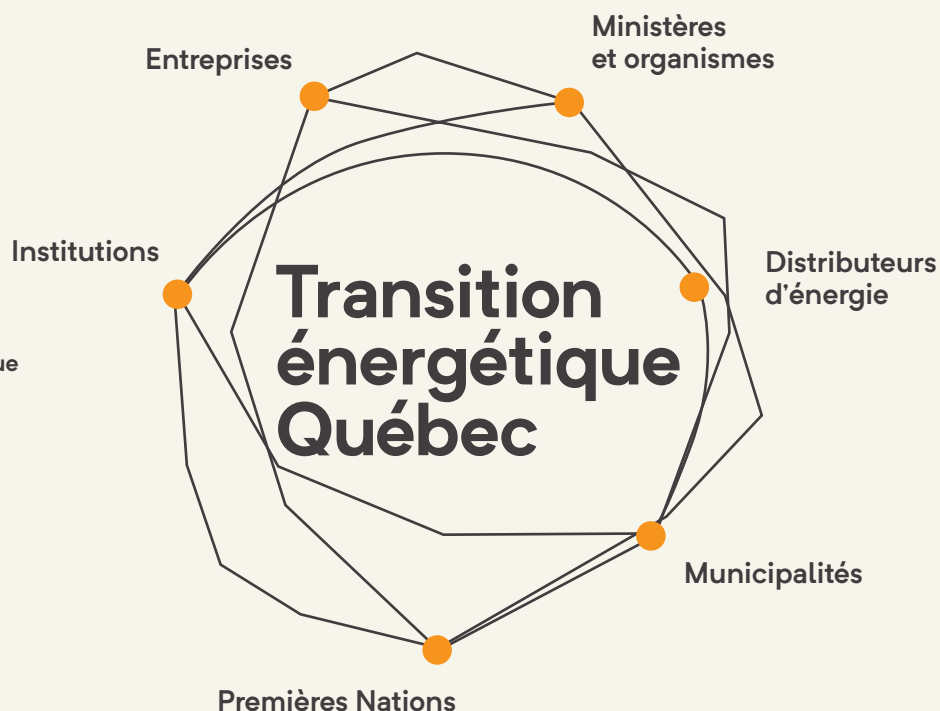


Table des parties prenantes

Le 6 juin 2017, le gouvernement du Québec a officialisé la première Table des parties prenantes (TPP) en nommant ses 15 membres, sélectionnés en raison de leur expertise particulière dans les domaines de la transition, de l'innovation et de l'efficacité énergétiques. La Table des parties prenantes a pour fonction de conseiller et d'assister la société d'État dans l'élaboration et la révision des plans directeurs et de donner son avis sur toute question que le ministre ou Transition énergétique Québec lui soumet relativement à la mission et aux activités de cette dernière. Depuis l'annonce de l'abolition de TEQ le 25 juin 2019, il n'y a pas eu de rencontres de la Table des parties prenantes.

Clientèles

Les clientèles sont formées de l'ensemble des consommateurs d'énergie, tous secteurs d'activité confondus, et des promoteurs de projets d'innovation en matière d'énergie et de réduction des émissions de GES :

- > les clientèles d'affaires, issues des secteurs commercial, municipal, industriel et institutionnel (y compris les institutions de l'État);
- > les citoyens, sur une base individuelle.

Pour un complément d'information sur la répartition des participants aux programmes par catégorie de clientèle, voir la page 13.

Transformation organisationnelle : mission accomplie

TEQ a concrétisé sa volonté d'être un modèle gouvernemental en s'inscrivant dans une approche de gestion moderne qui met à l'avant-plan des outils, des milieux de travail et du télétravail pour accroître la productivité, l'efficacité et l'efficacité dans la collégialité et le respect. Ainsi, afin de devenir encore plus agile et performante, la Société a poursuivi cette année ses travaux liés à sa transformation organisationnelle. Deux grands chantiers ont été achevés ayant une incidence notable sur l'efficacité et l'organisation du travail, l'un technologique par une modernisation de ses technologies de l'information (TI), l'autre matériel par l'aménagement de milieux de travail flexibles axés sur les activités. Sur le plan technologique, cette évolution lui a conféré un avantage entrepreneurial indéniable, particulièrement dans le contexte de la pandémie où TEQ a pu demeurer hautement opérationnelle et efficace grâce à ses outils et au télétravail.

La modernisation de ses TI

De nouveaux milieux de travail à son image

Dès 2019, TEQ s'est mise en mode action pour opérer des changements technologiques importants au sein de son organisation quant à la Stratégie de transformation numérique du gouvernement. La Société a doté l'ensemble de ses employés de portables, a migré à Windows 10, a implanté Microsoft 365 spécialement conçu pour le travail collaboratif et la mobilité et, finalement, a mis en place la gestion sans-papier. Partie prenante du projet pilote du gouvernement sur le télétravail et munie d'équipements adaptés et performants, la Société a pu poursuivre efficacement ses activités à distance dès le début de la crise de la COVID-19 en continuant à servir ses clientèles et en participant activement à la relance économique du Québec.

Débuté à l'été 2018, TEQ a concrétisé son grand projet de transformation physique de ses espaces dont l'objectif était d'en faire un lieu moderne, flexible et collaboratif où l'on a démocratisé l'espace et la lumière, mais aussi changé les façons de travailler. C'est avec fierté que le 22 novembre 2019 la Société a officiellement inauguré ses nouveaux bureaux devenant ainsi le premier organisme à réaliser sa transformation en respectant la vision intégrale du projet gouvernemental en adhérant à tous ses grands principes et à ses trois axes que sont l'organisation du travail, les technologies numériques et les espaces.

Les grands principes du projet gouvernemental :

- > prendre en compte le télétravail et la mobilité du personnel;
- > assurer le passage à la gestion numérique, « sans papier »;
- > maximiser la qualité du milieu de travail visant le bien-être et la collaboration;
- > optimiser l'occupation et l'utilisation des espaces par leur diversité et leur partage (places non assignées);
- > viser l'optimisation et rendre disponibles les technologies comme outils d'efficacité et d'efficience.

En optimisant l'occupation et l'utilisation de son espace, TEQ se veut ici exemplaire et améliore l'efficacité énergétique du bâtiment qu'elle occupe. En effet, le projet engendre une réduction de 32 % de l'espace locatif, ce qui se traduira par une réduction annuelle de plus de 180 000 \$ des coûts de loyer au terme de la période d'amortissement, et d'une baisse estimée de 14 700 \$ de la consommation annuelle d'énergie. Par ailleurs, en concordance avec son [Plan d'action en développement durable 2019-2023](#), le recyclage a été privilégié lors des travaux de déconstruction et d'aménagement, et le mobilier, fait de matériaux durables et fonctionnels, a été entièrement fabriqué au Canada. Conçu à l'image de ses valeurs d'innovation, de collaboration et d'exemplarité, il est en cohérence avec la mission même de TEQ, ainsi que la feuille de route Exemplarité de l'État du Plan directeur.

En étroite collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor et la Société québécoise des infrastructures

Une des clés de la réussite du projet se veut la collaboration pleine et entière avec le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) et la Société québécoise des infrastructures (SQI). Le SCT, qui agit à titre de responsable du projet gouvernemental de transformation du milieu de travail, a contribué à guider la Société et à la soutenir avec de la documentation et des conseils en cohérence avec la vision immobilière de la SQI.

Le gouvernement entend s'inscrire dans ce renouveau des milieux de travail qui mise sur la flexibilité, la mobilité et l'adaptabilité, avec pour objectif :

- > d'améliorer la performance organisationnelle et la qualité des services aux citoyens;
- > d'obtenir des gains globaux en termes d'utilisation des espaces et de flexibilité des aménagements;
- > de positionner l'État comme employeur de choix capable d'attirer et de retenir les meilleurs employés.

Tiré de la Vision immobilière pour la période 2018-2023.

Un lieu de travail ouvert et dynamique pour favoriser la synergie d'équipe.

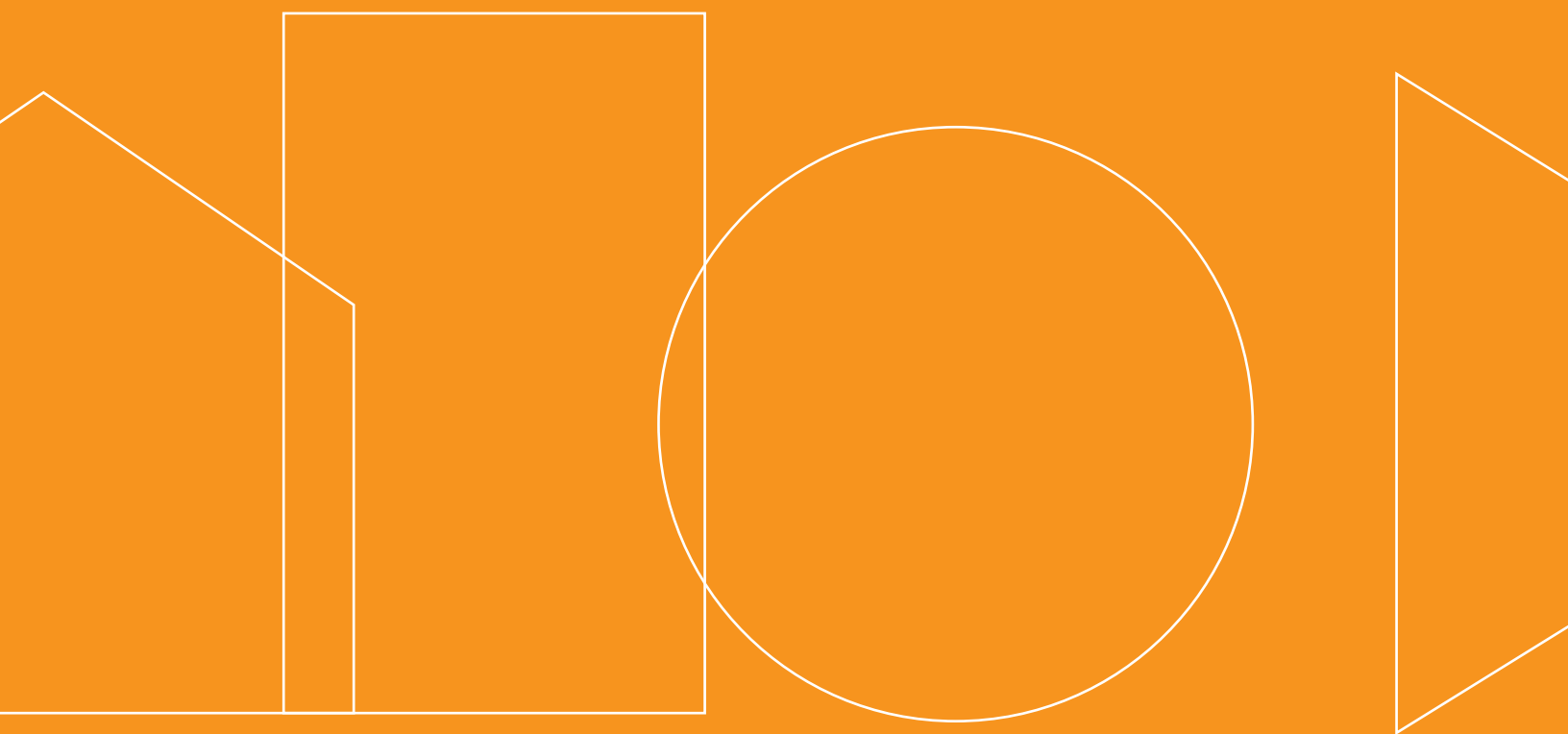


Des aménagements lumineux et multifonctions pour encourager le travail en collaboration et les rencontres productives.

Un environnement de travail axé sur le bien-être des employés et permettant l'appropriation personnalisée de l'espace.



Grands chantiers



L'évaluation des programmes

Une démarche rigoureuse et transparente

Pour mettre en œuvre les engagements contenus dans le Plan directeur 2018–2023, TEQ administre des mesures et des programmes destinés à différents secteurs. Certains programmes sont sur le marché depuis de nombreuses années, alors que d'autres ont été introduits plus récemment.

Le Plan directeur énonce que son adoption s'accompagnera d'un suivi de la mise en œuvre des mesures et des programmes, ainsi que des résultats. C'est dans ce contexte qu'Econoler, une tierce partie indépendante, a été mandatée par TEQ pour évaluer l'ensemble de ses programmes et de ses mesures matures, dont suffisamment de données sont disponibles pour en évaluer la pertinence et l'efficacité.

Le mandat d'Econoler s'inscrit dans une perspective d'exemplarité de l'État tout en répondant aux exigences du Conseil du trésor. Il s'agit d'une démarche rigoureuse et encadrée qui vise les objectifs suivants :

- > documenter et mesurer les effets des programmes offerts par TEQ quant à l'atteinte des objectifs des programmes et des mesures;
- > cerner des pistes d'amélioration quant à la conception et à la livraison des programmes;
- > uniformiser la méthodologie d'évaluation et assurer la grande qualité des résultats.

L'évaluation effectuée sera efficace, rigoureuse, indépendante, axée sur les résultats et transparente. À cet effet, TEQ publie sur son site Web les rapports d'évaluation de ses programmes et mesures.

En 2019–2020, Econoler a produit le plan de travail visant à encadrer et à planifier la démarche d'évaluation. À ce jour, trois évaluations ont été réalisées, soit :

- > l'accélérateur Écofuel;
- > le Centre d'excellence en efficacité énergétique (C3E);
- > le Centre d'innovation en logistique et chaîne d'approvisionnement durable (CILCAD).

De plus, les évaluations des programmes suivants ont débuté :

- > ÉcoPerformance;
- > Biomasse forestière résiduelle.

L'exercice d'harmonisation des résultats en matière de transition énergétique

Pour un suivi complet de l'évolution de la transition énergétique du Québec

Pour l'exercice 2019–2020, TEQ s'est engagée à présenter les résultats en matière de transition énergétique pour l'ensemble des mesures quantifiables du Plan directeur. Aux données administrées par TEQ s'intègrent celles des autres ministères et organismes (MO) et des distributeurs d'énergie. Le suivi des résultats de ces mesures quantitatives repose sur les trois indicateurs techniques établis, soit l'amélioration de l'efficacité énergétique, la diminution de la consommation des produits pétroliers et la réduction des émissions de GES. Afin de fournir des résultats cohérents, un travail d'harmonisation des données a été réalisé en collaboration avec les distributeurs d'énergie et l'ensemble des MO. Cette analyse a permis de définir et d'adapter certains enjeux méthodologiques afin d'éviter le double comptage et d'étayer les bases et les hypothèses de référence.

Ainsi, ce cadre méthodologique commun est une première étape franchie pour concilier les résultats en matière de transition énergétique. Chaque année, ce processus de reddition de comptes sera mené à bien par l'ensemble des parties prenantes du Plan directeur, assurant ainsi un suivi complet de l'évolution de la transition énergétique du Québec. À cet égard, TEQ travaille en collaboration avec le MELCC pour assurer l'harmonisation des résultats avec le plan pour une économie verte qui sera présenté prochainement.

TEQ, partie prenante de la relance économique du Québec

TEQ travaille également à développer des indicateurs de performance sur le plan socioéconomique. La société d'État a mandaté la firme EY pour l'accompagner dans cet exercice qui vise essentiellement à évaluer l'impact des mesures du Plan directeur sur l'ensemble de l'économie québécoise. Pour se guider, TEQ s'appuie sur une approche de développement durable qui réconcilie les dimensions économiques, environnementales et sociales. Les indicateurs en voie d'élaboration s'inscrivent sous les grands thèmes de la croissance et de l'innovation pour le volet économique. Sur le plan social, l'éducation, l'équité et la qualité de la vie sont parmi les indicateurs qui sont à l'étude. Et enfin, sur le plan environnemental, la durabilité et la demande de puissance figurent dans la liste des indicateurs à préconiser. Pour chacun de ces grands thèmes, des mesures quantifiables adaptées aux actions menées par le Plan directeur sont en voie d'élaboration. TEQ planifie présenter ces nouveaux indicateurs progressivement au cours des deux prochaines années.

Pour une relance économique verte et résiliente

La fin de 2019 et le début 2020 ont sans contredit été marqués par l'éclosion de la pandémie de COVID-19 qui a touché de plein fouet tout le Québec, apportant son lot de bouleversements économiques majeurs et, ce faisant, des perturbations de toutes sortes pour les clientèles de TEQ.

La transition énergétique étant un vecteur central de la prospérité économique du Québec, TEQ a rapidement déployé des efforts et mis en place des mesures de soutien exceptionnelles pour assurer une relance économique verte et résiliente. Ainsi, dès le début de la crise, TEQ a demandé la collaboration de tous ses employés pour trouver des solutions rassembleuses pour soutenir la relance du Québec. Cet effort collaboratif a permis à TEQ de proposer des actions qui sont en concordance avec sa mission et qui font écho aux priorités gouvernementales et aux propositions de groupes de la société civile, le tout au profit des citoyens, des entreprises, mais également de l'environnement.

Grâce à son agilité et à l'expertise reconnue de ses employés, TEQ a su proposer des mesures de relance à coût nul, efficaces, réalisables à très court terme et porteuses de retombées économiques immédiates pour stimuler la productivité et l'innovation des entreprises québécoises ainsi que pour protéger les investissements et sécuriser les emplois s'y rattachant. Ces mesures ont été déployées dans le but d'accélérer les travaux bénéfiques à la transition énergétique du Québec, notamment grâce à la bonification substantielle de l'aide financière propre à ses programmes. TEQ a aussi visé l'introduction d'équipements plus performants afin d'améliorer l'efficacité énergétique des appareils en plus de contribuer à la gestion de la pointe. Le secteur de la construction et de la rénovation domiciliaire a entre autres été ciblé comme un des secteurs névralgiques pour stimuler l'économie et aider les particuliers.

Ces mesures auront certainement des effets bénéfiques sur le maintien et la création d'emplois et sur la balance commerciale du Québec, liés aux énergies renouvelables, et sur le renforcement des chaînes d'approvisionnement locales tout en permettant au Québec de respecter ses objectifs visant à créer une société plus sobre en carbone et moins énergivore. Ces mesures ont non seulement reçu un fort appui du conseil d'administration de TEQ, mais également du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, du ministre des Finances et de différents collaborateurs experts.

Les mesures de soutien exceptionnelles de TEQ ont été rendues publiques le 21 mai 2020 et peuvent être consultées sur son site [Web](#). De plus, TEQ poursuivra ses efforts afin de proposer une deuxième série de mesures relatives à ses programmes tout aussi essentielles pour la transition énergétique du Québec au courant de l'automne 2020.

Bonifications exceptionnelles pour toutes les clientèles

Stimuler la rénovation écoénergétique des bâtiments résidentiels

Jusqu'à 3 000 \$ de plus par participant

- > 1 000 \$ de plus pour les travaux de rénovation et de construction neuve
- > 1 000 \$ de plus pour l'électrification des systèmes de chauffage
- > 1 000 \$ de plus pour les thermopompes basse température reconnues
- > Évaluations énergétiques gratuites
- > Accès à l'aide financière élargi

RÉNO
CLIMAT 

NOVO
CLIMAT 

CHAUFFEZ
VERT 

Soutenir nos entreprises québécoises dans la transition et l'innovation énergétiques

Plus d'argent et de temps

- > Programmes ÉcoPerformance, Biomasse forestière résiduelle et Technoclimat
 - Aide financière augmentée de 5 % pour les projets en cours le 21 mai 2020 et pour ceux reçus d'ici le 31 décembre 2020
 - Prolongation de 12 mois du délai de réalisation des projets
- > 1 000 \$ de plus par participant au programme Chauffez vert - Commerces, institutions et industries (CII)

CHAUFFEZ
VERT CII 

ÉCO
PERFORMANCE 

TECHNO
CLIMAT 

BIOMASSE
FORESTIÈRE RÉSIDUELLE 

Faciliter l'électrification et améliorer le transport de marchandises des entreprises québécoises

Un apport majeur pour les parcs de véhicules

- > Programme Transportez vert
 - Aide financière bonifiée de 50 % pour les projets d'accompagnement en gestion de l'énergie
 - Nouvelle aide financière pour les fourgonnettes et camionnettes électriques et hybrides rechargeables commerciales
 - Ajout d'une aide financière pour les bornes de recharge à courant continu (BRCC)

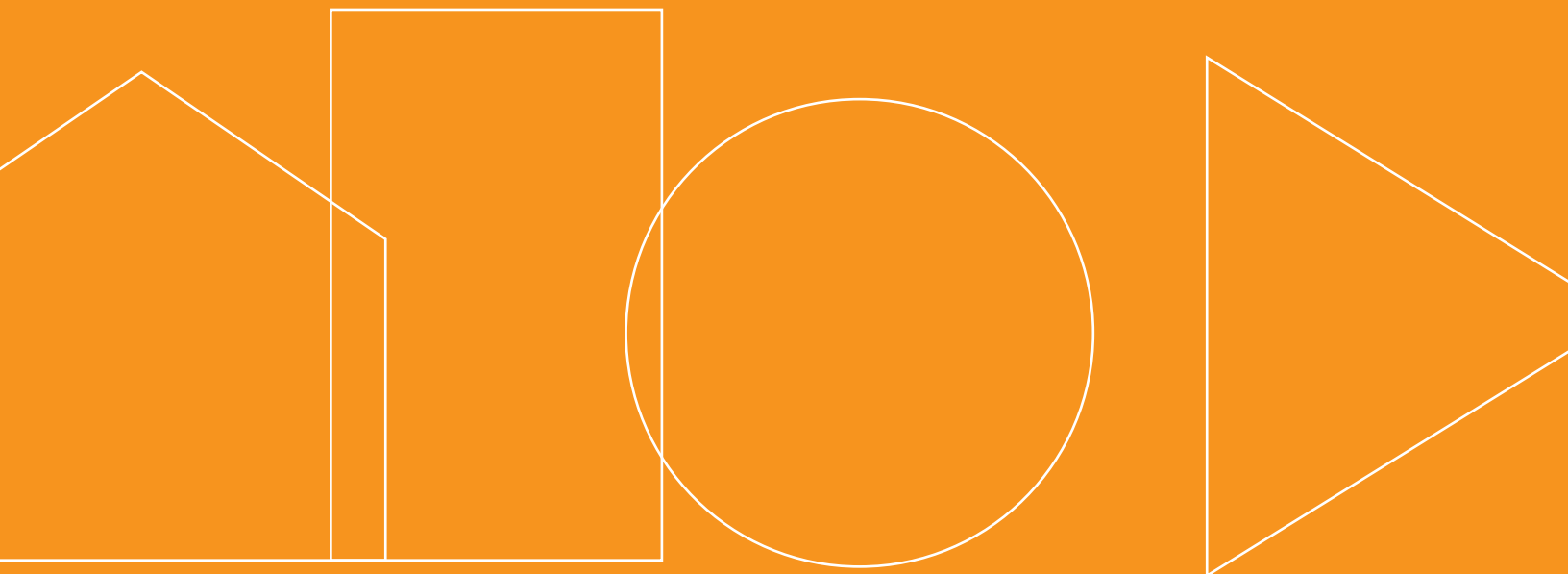


TRANSPORTEZ
VERT 

transitionenergetique.
gouv.qc.ca/relance

Expérience client

TEQ est à l'écoute de ses clientèles et de ses partenaires et a à cœur d'améliorer l'expérience qu'elle leur offre. C'est pourquoi elle déploie sans cesse de nouvelles mesures et initiatives dans le but de leur offrir une prestation de service orientée vers leurs besoins et leurs attentes. Elle les accompagne, met à profit son expertise de pointe et leur facilite l'accès aux renseignements sur la transition énergétique. Une stratégie globale en ce sens est d'ailleurs en cours d'élaboration. Service à la clientèle, optimisation des programmes, engagement des employés, amélioration des processus d'affaires, partenariats, rien ne sera négligé afin de renforcer l'expérience client et d'atteindre les objectifs qui y sont liés.



TEQ n'a toutefois pas attendu la rédaction de cette stratégie avant d'agir. Depuis l'été 2018, elle mène des travaux d'amélioration afin d'offrir une expérience client à la hauteur des meilleures pratiques. Après avoir recentré sa vision et ses objectifs, TEQ s'est dotée d'une feuille de route détaillant les initiatives nécessaires pour atteindre ses objectifs en matière d'expérience client, en se basant sur l'évaluation du service à la clientèle offert dans le cadre de ses programmes Rénoclimat et Roulez vert. L'étape suivante était de mettre en œuvre les initiatives priorisées dans la feuille de route, sur un horizon de 3 ans.

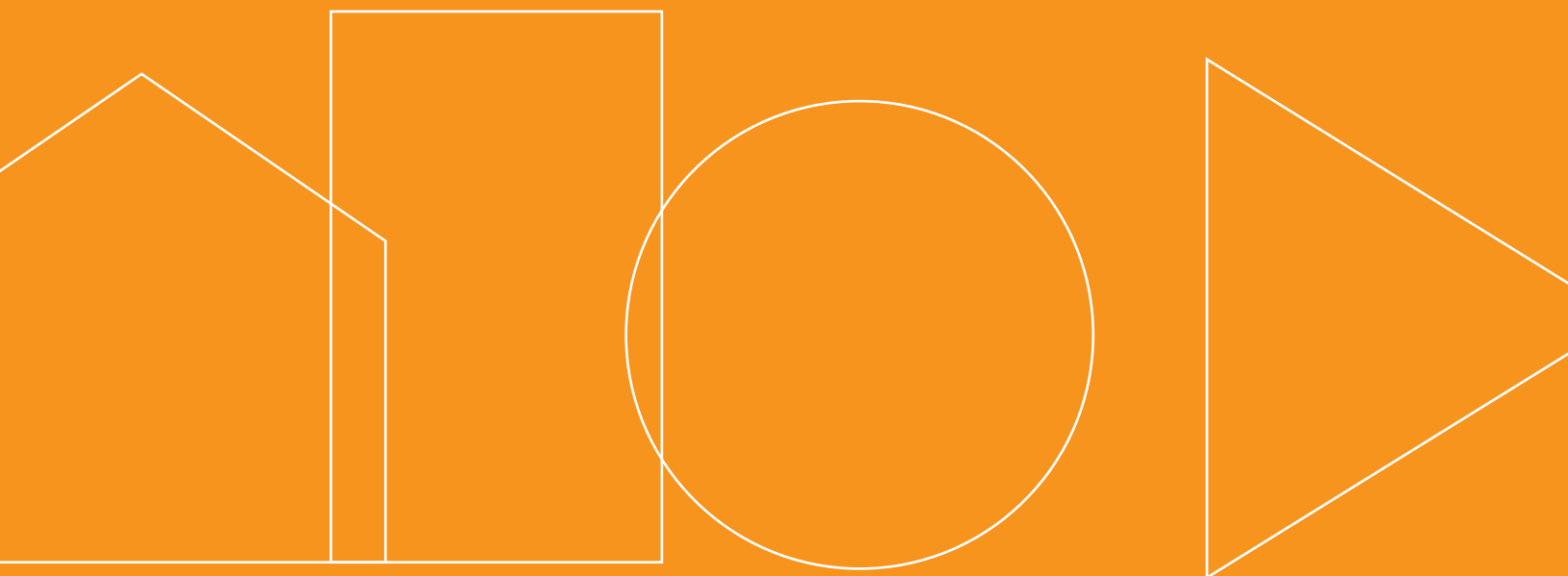
En 2019–2020, puisque TEQ travaillait parallèlement à une révision du contenu de ses programmes résidentiels, elle a notamment décidé de réaliser les deux recommandations suivantes : dresser le parcours client des participants des programmes Rénoclimat et Novoclimat, ainsi que celui des entrepreneurs et des promoteurs Novoclimat, puis déterminer les points de friction à minimiser dans chacun de ces parcours types. Ces travaux ont alimenté ceux de révision des programmes et contribué à la bonification de l'expérience utilisateur de son site Web. Ils ont aussi convaincu TEQ de faire appel à un mandataire externe spécialisé dans le domaine pour prendre en charge le service à la clientèle de tous ses programmes. Groupe marketing international est le mandataire qui a remporté l'appel d'offres à cet effet. L'entreprise était déjà mandataire pour le programme Roulez vert et offre depuis plus d'un an déjà une prestation de services à la hauteur des attentes de TEQ en matière d'expérience client.

TEQ s'assure finalement d'être accessible à ses clientèles. Elle envoie régulièrement une infolettre à ses abonnés, elle est active sur Twitter, LinkedIn et Facebook, elle publie régulièrement de nouveaux contenus sur son site Web et elle traite avec diligence les demandes des médias. Elle accepte régulièrement de partager son expertise lors d'événements organisés par ses partenaires et elle diffuse volontiers l'expertise de ses partenaires sur ses propres plateformes. Elle s'assure également que ses employés sont constamment informés des actualités relatives à la transition énergétique afin qu'eux-mêmes se sentent confiants et outillés pour accueillir les clientèles.

L'expérience client est sans contredit au cœur des activités de TEQ.

Activités de la Société

La Société travaille en permanence avec ses partenaires à faire progresser la transition énergétique du Québec par la mise en œuvre de son Plan directeur et la réalisation d'une panoplie d'activités stratégiques et complémentaires. Offrir de l'aide financière aux différents consommateurs d'énergie du Québec, conclure des partenariats avec des partenaires locaux, nationaux et internationaux, effectuer la promotion et la sensibilisation auprès de la population, contribuer au développement et à la transmission des connaissances, participer à l'évolution progressive des réglementations et des normes visant la transition énergétique, réaliser des modélisations et des analyses rigoureuses nécessaires au développement de politiques publiques en la matière, sont autant d'activités qui contribuent à la poursuite de ses ambitions.



Les programmes et les services

Quelques bons coups par secteur

Les programmes offerts par Transition énergétique Québec sont de puissants agents de développement économique, environnemental et social dans toutes les régions du Québec : création et maintien d'emplois, réduction de la facture énergétique des ménages, mise en valeur de ressources renouvelables disponibles sur le territoire, amélioration de la compétitivité des entreprises, amélioration de la balance commerciale du Québec.

Résidentiel

TEQ intervient tant sur la construction et la rénovation écoénergétiques des bâtiments que sur l'aspect comportemental des occupants, et ce, auprès d'une clientèle très vaste : propriétaires, locataires et occupants d'habitations, entrepreneurs et promoteurs immobiliers, associations, etc.

La hausse du volume de participation à tous les programmes s'est poursuivie dans le secteur résidentiel, et cela, malgré une suspension des visites à domicile de tous les programmes à compter du 16 mars 2020. Cette suspension a été nécessaire pour respecter les recommandations de distanciation sociale édictées par le gouvernement à la suite de la pandémie de COVID-19. La hausse du volume de participation confirme l'intérêt des propriétaires québécois envers l'efficacité énergétique et a alimenté du même coup les travaux de révision de l'offre de programmes résidentiels. Beaucoup d'efforts ont été consacrés à ce projet en 2019-2020, et la nouvelle offre entrera en vigueur progressivement en 2020-2021. Notons aussi que TEQ a poursuivi ses partenariats avec la Ville de Longueuil et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

Transports

TEQ se concentre sur l'efficacité énergétique, l'électrification ou la conversion à une forme d'énergie moins émettrice de gaz à effet de serre (GES) du transport routier des personnes et des marchandises. Les clientèles visées sont les citoyens, les entreprises, les institutions et les municipalités.

L'année 2019-2020 a été riche en nouvelles initiatives sur le plan du transport avec la simplification de la participation pour les particuliers et le lancement de nouvelles initiatives :

- > Lancement du programme Transportez vert le 19 juillet 2019 afin de soutenir les gestionnaires de parcs de véhicules routiers en leur offrant de l'aide financière pour de l'accompagnement en gestion de l'énergie, en acquisition de technologies et en formation en écoconduite. Des modifications ont déjà été apportées au programme :
 - rehaussement de l'aide financière offerte pour divers volets du programme afin de s'adapter au marché et de stimuler les technologies des entrepreneurs québécois,
 - ajout d'un nouveau mode de participation pour favoriser le déploiement de projets d'envergure afin de simplifier la participation des flottes commerciales,

- ajout de la catégorie «véhicule neuf ou technologie permettant l'utilisation d'une propulsion hybride rechargeable ou hybride avec unité de stockage»,
- ajout d'un volet pour favoriser l'acquisition et l'installation de bornes de recharge rapide en courant continu;
- > Élargissement du programme Roulez vert aux véhicules d'occasion entièrement électriques et introduction du nouveau volet Recharge en multilogement, lequel offre depuis le printemps 2019 de l'aide financière pour l'acquisition, la location et l'installation de bornes de recharge de 240V pour les immeubles à logements multiples;
- > Lancement d'un projet pilote ayant pour objectifs de mieux comprendre les enjeux techniques et opérationnels liés à la gestion de parcs de véhicules électriques et de faciliter le déploiement des technologies de recharge à plus grande échelle. Un budget de 1 million de dollars a été octroyé dans le Plan économique du Québec 2019-2020 pour la réalisation de cette initiative, grâce à laquelle les projets retenus pourront recevoir une aide financière pouvant atteindre 500 000 \$. Plusieurs projets pertinents ont été reçus.

Affaires

Ce secteur regroupe tous les acteurs des secteurs commercial, institutionnel et industriel, quels que soient la taille et le type des organisations (municipalités, petites et moyennes entreprises [PME], petites et moyennes industries [PMI], grandes entreprises et industries, établissements institutionnels, producteurs agricoles). Les programmes affaires de Transition énergétique Québec visent l'efficacité et la conversion énergétiques des bâtiments de même que l'amélioration des procédés.

L'année 2019-2020 a donné lieu à des nouveautés dans le programme ÉcoPerformance. D'abord, deux volets ont été ajoutés en septembre 2019 :

- > Le volet prescriptif vise à faciliter, pour les petits consommateurs de combustibles fossiles, l'implantation de mesures prédéfinies et préquantifiées par TEQ, donc rapides à mettre en place. En tout, 29 projets avaient été acceptés en date du 31 mars 2020;
- > Le volet Implantation de grands projets industriels vise à soutenir des projets d'implantation de mesures permettant de réduire les émissions de GES sur les sites industriels assujettis au Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE). Les investissements minimaux doivent être de 15 millions de dollars. L'aide financière peut atteindre jusqu'à 40 millions de dollars. Trois projets représentant des investissements de plus de 56 millions de dollars et une réduction potentielle de GES d'environ 44 000 t CO₂éq avaient été déposés en date du 31 mars 2020.

Une autre modification a été apportée au programme ÉcoPerformance en collaboration avec les distributeurs d'énergie. Afin d'éviter aux participants de multiplier les formulaires à remplir et avec comme objectif d'assurer la complémentarité des mesures de chacun, les paramètres du volet analyse du programme ont été revus afin d'assurer une exclusivité, tout en permettant une contribution financière équivalente. Ainsi, le participant s'inscrit à un seul programme plutôt qu'à plusieurs, mais reçoit une aide financière aussi grande qu'auparavant.

Innovation

Ce domaine est la voie de l'avenir pour atteindre les différentes cibles gouvernementales. L'innovation se manifeste dans tous les secteurs et dans toutes les activités économiques, que ce soit par des technologies (produits et procédés) ou par des méthodes (commercialisation, organisation, etc.). Si l'innovation est essentielle pour toutes les clientèles, Transition énergétique Québec vise plus particulièrement les entreprises et les concepteurs de technologies.

En innovation, l'année 2019-2020 a notamment été marquée par l'ajout de deux nouveaux volets au programme Technoclimat, l'un pour les industries assujetties au Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE) et l'autre pour la production de bioénergies. Ils sont dotés d'une enveloppe totalisant 48 millions de dollars, et le montant maximal de l'aide financière a été augmenté substantiellement par rapport au programme standard (jusqu'à 10 millions de dollars par projet). Un appel de projets a été lancé pour chacun de ces nouveaux volets en cours d'année.

De plus, des travaux associés aux priorités en innovation énergétique publiées dans le Plan directeur ont été réalisés en collaboration avec diverses organisations actives dans le domaine de l'innovation énergétique. Les projets de R et D, de démonstration et de commercialisation ont été recensés et classés selon les priorités. L'écosystème de l'innovation dans le domaine de l'énergie a été précisé, notamment en inventoriant les acteurs de la recherche, les acteurs du financement ainsi que les intermédiaires qui visent à développer l'entrepreneuriat, à offrir des services d'accompagnement aux entreprises en démarrage (*start-ups*) ou à créer des synergies régionales pour favoriser la compétitivité et stimuler la croissance.

Les partenariats avec le Centre d'excellence en efficacité énergétique (C3E) et l'Accélérateur Écofuel se sont poursuivis et sont plus amplement détaillés dans la section « Les travaux réalisés en partenariats ».

Les pages qui suivent fournissent une description de chacun des programmes administrés par TEQ, des données annuelles et des données historiques.

Notions clés pour une meilleure compréhension des résultats :

Quote-part des distributeurs

Redevances des distributeurs d'énergie servant à financer des mesures de TEQ en transition, innovation et efficacité énergétiques.

Fonds vert

Issu du marché du carbone, sert entre autres à financer des mesures en matière de lutte contre les changements climatiques.

Économies d'énergie : en gigajoule (GJ)

Le joule est l'unité utilisée pour mesurer l'énergie. Un gigajoule équivaut à un milliard de joules.

**À titre de référence,
une maison moyenne consomme
79,2 GJ par année¹.**

Réductions de GES : en tonnes équivalent CO₂ par année

L'« équivalent CO₂ » (CO₂éq) est une unité créée par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour comparer les impacts de ces différents GES en matière de réchauffement climatique et pouvoir cumuler leurs émissions².

**À titre de référence,
un véhicule léger émet en moyenne
3,4 t CO₂éq par année³.**

Méthode de calcul des résultats :

L'impact des projets sur la consommation d'énergie ou de produits pétroliers ou sur les émissions de GES, dans le cadre des programmes et des mesures, est comptabilisé selon la période d'approbation de la demande d'aide financière. Ces résultats mesurent donc les effets anticipés des projets approuvés par TEQ durant cette année. Aux fins du suivi des cibles du Plan directeur, les résultats des programmes et des mesures seront plutôt calculés selon une méthode qui prendra en compte la période de réalisation des projets approuvés.

¹ Ce calcul est basé sur un cas type défini par Hydro-Québec, soit une maison unifamiliale, chauffée à l'électricité, avec une consommation annuelle moyenne de 22 000 kWh, sans piscine ni spa.

² Définition tirée du site Web Connaissance des Énergies.

³ Les véhicules légers comprennent les voitures et les camions légers utilisés pour le transport des personnes (camionnettes, véhicules utilitaires sport, minifourgonnettes). Ce chiffre est obtenu à partir des données de Ressources naturelles Canada sur les distances parcourues, le taux moyen de consommation de carburant combiné (L/100 km) et le parc de véhicules au Québec.



Description

- > Programme de rénovation basé sur le principe d'amélioration de la performance énergétique d'une habitation avant et après travaux.
- > Permet aux propriétaires de maisons (unifamiliale, duplex, triplex) et de bâtiments à logements multiples d'obtenir des conseils personnalisés et de l'aide financière pour les travaux de rénovation écoénergétique effectués.
 - Exemples de travaux admissibles : amélioration de l'isolation et de l'étanchéité, remplacement de portes et de fenêtres, installation de systèmes mécaniques (thermopompe, ventilateur récupérateur de chaleur [VRC]).

Clientèle

Résidentielle

Financement

Quote-part

Résultats

La pertinence du programme ne s'est pas démentie en 2019-2020, avec un nombre de demandes de participation stable et une hausse marquée du nombre d'évaluations après travaux. Celle-ci est sans doute attribuable à la fin du crédit d'impôt Réno-vert qui a incité les propriétaires à finaliser leurs travaux de rénovation écoénergétique en cours d'année. Ce phénomène est également attribuable à la popularité grandissante des thermopompes au Québec. En effet, 23 968 projets incluaient l'installation ou le remplacement d'une thermopompe et, de ce nombre, 14 975 participants n'ont appliqué que cette mesure. Cette réalité a alimenté la réflexion entourant les travaux de révision de l'offre de programmes résidentiels pendant l'année.

	2019-2020 ¹	2018-2019 ¹	Cumulatifs (2007-2020)
Participation			
Demande de rendez-vous et de participation	66 746	66 512	S. O.
Évaluation avant travaux	31 140	31 864	S. O.
Évaluation après travaux et ultérieure	27 859	18 442	S. O.
Nombre d'aides financières versées dans l'année	32 396	18 364	157 322
Aide financière	38,0 M\$	22,4 M\$	200,3 M\$
Aide financière moyenne par participant	1172 \$	1 222 \$	1 273 \$
Économies d'énergie	417 845 GJ/an	273 866 GJ/an	2 540 684 GJ/an

¹ Les données correspondent aux demandes acceptées et admissibles au versement de l'aide financière du 1^{er} avril au 31 mars de l'année de référence.

Les économies
d'énergie
cumulatives



à la consommation
annuelle de
32 100 maisons!

Poursuivre nos ambitions

en exploitant l'important
potentiel de la rénovation
écoénergétique des
bâtiments résidentiels.

« Je suis fière de dire aux gens que le programme Rénoclimat existe pour les aider à améliorer le confort et l'efficacité énergétique de leur habitation.

Lorsqu'un participant qui a non seulement amélioré son habitation, mais qui en plus reçoit une aide financière, prend le temps de me remercier en me parlant des améliorations effectuées à son habitation... alors mes efforts au quotidien sont récompensés. »

Isabelle Richard,
chargée de programme Rénoclimat



CHAUFFEZ VERT (volet résidentiel)

Description

- > Programme qui donne accès à une aide financière pour remplacer les systèmes de chauffage ou les chauffe-eau alimentés par un combustible fossile (autre que le gaz naturel) par des systèmes alimentés par une énergie renouvelable.
 - Exemples d'énergies renouvelables : hydroélectricité, biomasse forestière résiduelle, géothermie ou combinaison d'énergies renouvelables.

Clientèle

Résidentielle

Financement

Fonds vert

Résultats

Le programme a connu une année record qui s'explique par différents facteurs. Le principal est certainement le crédit d'impôt Réno-vert. Bien qu'il ait pris fin le 31 mars 2019, les propriétaires québécois avaient en réalité jusqu'au 31 décembre 2019 pour réaliser leurs travaux. Conséquemment, les demandes de participation à Chauffez vert ont maintenu un rythme soutenu jusqu'à cette date, pour ensuite connaître une légère baisse en début d'année 2020. L'autre facteur apparent est l'annonce de l'élimination du chauffage au mazout par la Ville de Montréal, en mai 2019, et les publicités radio que TEQ a diffusées dans cette région pendant les semaines suivantes. Du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, TEQ a reçu 7 288 demandes d'inscription de propriétaires qui projetaient faire des travaux admissibles à Chauffez vert, et 5 867 propriétaires ont réclamé l'aide financière après avoir fait des travaux admissibles.

	Volet résidentiel		
	2019-2020 ¹	2018-2019 ¹	Cumulatifs (2013-2020)
Participation	5 867	3 990	26 299
Aide financière	7,6 M\$	4,7 M\$	31,2 M\$
Réduction de GES	47 469 t CO ₂ éq /an	29 749 t CO ₂ éq /an	199 467 t CO ₂ éq /an
Coût annuel par tonne de GES réduite	16 \$/t durée de vie de 10 ans		

¹ Les données correspondent aux demandes acceptées et admissibles au versement de l'aide financière du 1^{er} avril au 31 mars de l'année de référence.

Les réductions
de GES
cumulatives



au retrait de 58 800
véhicules légers de la
route annuellement!

Poursuivre nos ambitions

pour remplacer 100 % du mazout par des énergies renouvelables pour le chauffage résidentiel.

«TEQ a comme mission d'améliorer le Québec de demain en proposant une myriade de façons pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et encourager l'efficacité énergétique. Les résultats du programme Chauffez vert, sur le plan des gains énergétiques, mais surtout par la transmission de nos connaissances et l'expertise de l'organisation, me rendent très fière. Nos efforts contribuent vraiment à simplifier le projet de rénovation et de conversion des systèmes de chauffage à combustibles fossiles pour l'ensemble des habitations résidentielles.»

Marie-France Tremblay,
chargée de programme Chauffez vert



Description

- > Programme de sensibilisation en efficacité énergétique destiné aux ménages à revenu modeste.
- > Permet de profiter gratuitement d'une visite à domicile incluant conseils personnalisés et menus travaux d'efficacité énergétique.
 - Exemples de travaux : calfeutrage des fenêtres, installation de coupe-froid pour les portes, ajout d'aérateurs aux robinets, installation de thermostats électroniques.
- > Peut permettre de bénéficier de mesures additionnelles offertes par les distributeurs d'énergie.
 - Mesure additionnelle offerte en 2019-2020 : remplacement du réfrigérateur en partenariat avec Hydro-Québec.

Clientèle

Résidentielle (ménages à faible revenu)

Financement

Quote-part

Résultats

Éconologis a aidé encore plus de ménages à mieux affronter l'hiver, en effectuant 31,5 % plus de visites de sensibilisation que l'année précédente. Le pourcentage de participants se qualifiant pour la pose de thermostats électroniques est pour sa part assez similaire (12,5 % contre 10,4 % l'année dernière).

	2019-2020 ¹	2018-2019 ¹	Cumulatifs (2008-2020)
Participation	8 091 participants	6 155 participants	97 330 participants
Aide financière ²	3,3 M\$	2,4 M\$	39,9 M\$
Économies d'énergie	9 891 GJ/an	7 322 GJ/an	155 326 GJ/an

¹ Les données représentent les visites effectuées du 1^{er} avril au 31 mars de l'année de référence.

² Les participants ne reçoivent aucune aide financière directe. Le montant d'aide représente celui reçu par l'organisme mandataire pour effectuer la visite de sensibilisation et l'installation de produits et la somme versée à l'électricien pour la pose de thermostats.

Les économies
d'énergie
cumulatives



à la consommation
annuelle de
2 000 maisons!

Poursuivre nos ambitions

en améliorant les programmes pour les ménages à faible revenu et en simplifier la livraison.

«Participer à améliorer la qualité de la vie des citoyens à revenus modestes tout en concourant aux missions de TEQ, ça me motive au quotidien!»

Guy Obélé,
chargé de projet Éconologis



Description

- > Programme de construction d'habitations à haute performance énergétique, formation des entrepreneurs et accompagnement technique.
 - Inspection et homologation des habitations construites.
 - Accès à une aide financière pour l'acheteur, le constructeur ou le promoteur.
 - Économies estimées de 20 % sur les coûts d'énergie par rapport à une habitation neuve construite selon la réglementation en vigueur.
- > Novoclimat prépare l'industrie aux cycles de révision de la réglementation des bâtiments afin que les entrepreneurs soient bien outillés.

Clientèle

Résidentielle et affaires

Financement

Quote-part

Résultats

Pour l'année 2019–2020, les efforts de promotion des programmes résidentiels ont gravité autour du 20^e anniversaire de Novoclimat, lancé en 1999. Déclinaison spéciale du logo, vidéo témoignage du propriétaire de la première maison homologuée Novoclimat, promotion en partenariat avec les partenaires de Transition énergétique Québec : le programme a décidément volé la vedette! Il commence d'ailleurs à retrouver ses lettres de noblesse, avec des résultats très encourageants. Le nombre de bâtiments homologués a augmenté de 14,3 % par rapport à l'année précédente, et le nombre d'unités habitables que comptent ceux-ci est plus élevé de près de 62 %. De quoi offrir du confort et des économies d'énergie à de nombreux occupants!

	2019-2020 ¹	2018-2019 ¹	Cumulatifs (2008-2020)
Participation	1 842 unités habitables dans 312 bâtiments homologués	1 139 unités habitables dans 273 bâtiments homologués	45 679 unités habitables dans 22 077 bâtiments homologués
Aide financière	4,1 M\$	2,2 M\$	105,5 M\$
Économies d'énergie	24 495 GJ/an	15 946 GJ/an	731 395 GJ/an

¹ Les données représentent les homologations accordées du 1^{er} avril au 31 mars de l'année de référence.

Les économies d'énergie cumulatives



à la consommation annuelle de 9 200 maisons!

Poursuivre nos ambitions

pour que l'amélioration de la performance énergétique des habitations devienne un réflexe solidement implanté dans le marché résidentiel.

«La satisfaction des propriétaires une fois qu'ils demeurent dans leur maison Novoclimat, c'est ma récompense.»

Guillaume Couillard,
chargé de programme Novoclimat



ROULEZ VERT



Description

- > Programme encourageant l'acquisition de véhicules électriques et de bornes de recharge.
 - Aide financière pouvant atteindre 8 000 \$ pour l'achat ou la location à long terme d'un véhicule électrique neuf (véhicule entièrement électrique, véhicule hybride rechargeable, véhicule à basse vitesse, véhicule à pile à combustible, motocyclettes électriques, motocyclettes à vitesse limitée électrique).
 - Aide financière pouvant atteindre 4 000 \$ pour l'achat d'un véhicule d'occasion entièrement électrique.
 - Aide financière de 600 \$ pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge à domicile.
 - Aide financière pouvant atteindre 5 000 \$ par connecteur pour l'acquisition et l'installation de bornes de recharge dans un immeuble à logements multiples, jusqu'à un maximum de 25 000 \$ par année par bâtiment.
 - Aide financière pouvant atteindre 5 000 \$ par connecteur pour l'acquisition et l'installation de bornes de recharge en milieu de travail destinées à l'usage des véhicules appartenant aux employés ou à l'employeur, jusqu'à un maximum de 25 000 \$ par année par établissement.

Clientèle

Particuliers, entreprises, organismes et municipalités

Financement

Fonds vert

Résultats

Le virage du Québec vers les véhicules électriques se poursuit et transparaît dans le programme Roulez vert. Pour preuve : une hausse de 56 % de la participation a été enregistrée, portant à plus de 87 000 le nombre de véhicules ayant bénéficié d'un rabais gouvernemental depuis le lancement du programme. En ajoutant à ce nombre tous les véhicules électriques qui ne se qualifiaient pas pour un rabais, mais qui roulent quand même sur nos routes, l'objectif des 100 000 véhicules électriques immatriculés au Québec est en bonne voie d'être atteint! Le gouvernement a injecté de l'argent additionnel dans le programme afin d'assurer un budget suffisant jusqu'à sa fin prévue, soit le 31 décembre 2020. Il a également annoncé sa volonté de poursuivre le programme au-delà de cette date.

Poursuivre nos ambitions

pour atteindre la cible de 100 000 véhicules électriques sur les routes du Québec à la fin de 2020.

Rabais pour véhicules et bornes à usage résidentiel

	2019-2020 ¹	2018-2019 ¹	Cumulatifs
Participation	43 373 demandes soumises - 28 188 véhicules neufs - 1 088 véhicules d'occasion - 14 097 bornes à domicile	27 936 demandes soumises - 18 609 véhicules neufs - 1 059 véhicules d'occasion - 8 268 bornes à domicile	119 519 demandes soumises - 84 297 véhicules neufs (2011-2020) - 2 615 véhicules d'occasion (2017-2020) - 32 607 bornes à domicile (2011-2020)
Aide financière	197,4 M\$	128,6 M\$	488,6 M\$
Réductions de GES	67 228 t CO ₂ éq/an	42 713 t CO ₂ éq/an	166 780 t CO ₂ éq/an
Coût annuel par tonne de GES réduite	199 \$/t durée de vie de 15 ans		

Rabais pour bornes en milieu de travail et rabais pour bornes pour multilogement

	2019-2020 ²	2018-2019 ²	Cumulatifs
Participation	806 demandes soumises Bornes en milieu de travail - 564 demandes soumises - 1 250 bornes installées Bornes pour multilogement - 242 demandes soumises - 422 bornes installées	383 demandes soumises Bornes en milieu de travail - 383 demandes soumises - 811 bornes installées Bornes pour multilogement - S. O. - S. O.	2 373 demandes soumises Bornes en milieu de travail (2014-2020) - 2 131 demandes soumises - 4 516 bornes installées Bornes pour multilogement (2019-2020) - 242 demandes soumises - 422 bornes installées
Aide financière	3,5 M\$	2,2 M\$	12,1 M\$

¹ Les données correspondent aux demandes acceptées et admissibles au versement de l'aide financière du 1^{er} avril au 31 mars de l'année de référence.

² Les données correspondent aux demandes acceptées et admissibles au versement de l'aide financière du 1^{er} avril au 31 mars de l'année de référence.

«Ce qui nous rend le plus fier avec le programme Roulez vert, c'est de savoir qu'on contribue à relever le plus gros défi de notre génération : contrer le réchauffement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Et avec le taux de participation qui augmente substantiellement année après année, ça confirme que la volonté de changer est là et que notre travail compte vraiment! ».

Valérie Savard,
coordonnatrice du secteur du transport

Description

- > Programme ayant pour but d'aider les organisations qui exploitent un parc de véhicules routiers à mettre en place des mesures qui réduisent la consommation de carburant de leurs véhicules et, par conséquent, leurs émissions de GES.
 - Offre de l'aide financière pour l'accompagnement en gestion de l'énergie, l'acquisition de technologies, la formation à l'écoconduite et l'installation de bornes de recharge rapide en courant continu.

Clientèle

Entreprises, institutions et municipalités

Financement

Quote-part

Résultats

La première année du programme a servi à homologuer des produits, à former des formateurs d'écoconduite et à former des accompagnateurs. L'équipe s'est concentrée sur cet objectif pour structurer un programme qui répond bien aux besoins du marché. Les résultats présentés sont donc encore modestes¹.

L'année 2020-2021 donnera lieu à une intensification des activités de promotion afin de faire connaître le programme à son public cible et d'en augmenter notablement la participation.

	Volet accompagnement 2019-2020	Volet acquisition de technologies 2019-2020	Volet formation à l'écoconduite 2019-2020
Participation	2 demandes d'approbation soumissionnées ² 29 personnes formées en accompagnement (7 séances)	2 demandes soumissionnées pour 2 véhicules 12 produits homologués	2 cohortes formées ³ - Une cohorte de 19 personnes d'une municipalité - Une cohorte de 8 personnes d'une entreprise 6 entreprises certifiées en écoconduite 5 nouveaux formateurs en écoconduite
Aide financière	S. O.	30 000 \$	S. O.
Réductions de GES	S. O.	10 t CO ₂ éq/an	S. O.
Coût annuel par tonne de GES réduite	S. O.	300 \$/t durée de vie de 10 ans	S. O.

¹ Les données correspondent aux demandes acceptées du 19 juillet 2019 au 31 mars 2020.

² Les demandes d'approbation sont soumissionnées avant la réalisation du projet d'accompagnement. Il n'y a donc pas de données financières à présenter pour l'instant.

³ Au moment de publier ce rapport, les formations avaient été suivies, mais aucune demande d'aide financière n'avait été transmise à TEQ par les participants.

Poursuivre nos ambitions

pour accélérer l'utilisation
d'énergie à plus faible
empreinte carbone et
utiliser les véhicules
plus efficacement.

«Participer à l'élaboration du programme Transportez vert a été valorisant, considérant les répercussions du transport routier au Québec sur les GES et sachant que les investissements réalisés dans l'optimisation énergétique des parcs de véhicules permettent également aux entreprises d'améliorer leur rentabilité.»

Stéphane Arsenault,
chargé de programme Transportez vert



CHAUFFEZ VERT CII



Description

- > Programme qui offre une aide financière pour remplacer les systèmes de chauffage des commerces, des établissements institutionnels et des industries alimentés par un combustible fossile par des systèmes alimentés par une énergie renouvelable.
 - Exemples d'énergies renouvelables : hydroélectricité, biomasse forestière résiduelle, géothermie ou combinaison d'énergies renouvelables.

Clientèle

Entreprises, institutions et municipalités

Financement

Fonds vert

Résultats

Signe que le volet CII du programme Chauffez vert gagne en notoriété, la participation progresse à un rythme encourageant. S'il n'y a eu que 6 participants du 1^{er} septembre 2018 au 31 mars 2019, on en compte 39 pour l'année 2019-2020, et on sent un intérêt grandissant de la part de la clientèle.

	Volet commercial, institutionnel et industriel		Cumulatifs (2018-2020)
	2019-2020 ¹	2018-2019 ¹	
Participation	39	6	45
Aide financière	284 590 \$	25 948 \$	310 538 \$
Réductions de GES	440 t CO ₂ éq/an	44,3 t CO ₂ éq/an	484,3 t CO ₂ éq/an
Coût annuel par tonne de GES réduite	65 \$/t durée de vie de 10 ans		

¹ Les données correspondent aux demandes acceptées et admissibles au versement de l'aide financière du 1^{er} avril au 31 mars de l'année de référence.

Les réductions
de GES
cumulatives



au retrait de
143 véhicules légers
de la route annuellement!

Poursuivre nos ambitions

en simplifiant la participation des petites entreprises qui souhaitent réduire les émissions de gaz à effet de serre de leurs bâtiments.

«La participation grandissante au programme Chauffez vert CII témoigne de la préoccupation des petites et moyennes entreprises à vouloir réduire leurs émissions de GES. Je suis très fier d'accompagner ces entreprises dans l'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs bâtiments.»

Sébastien Anderson,
analyste Chauffez vert CII



BIOMASSE FORESTIÈRE RÉSIDUELLE



Description

- > Programme d'aide financière encourageant l'utilisation directe de la biomasse forestière résiduelle (combustion) pour les applications de production d'énergie thermique (chauffage ou procédé) afin de remplacer les combustibles fossiles.
 - Crée des conditions favorables au développement d'infrastructures et de réseaux de distribution de la biomasse forestière résiduelle au Québec.
 - Favorise le développement économique régional et ouvre de nouveaux débouchés pour l'industrie forestière.

Clientèle

Entreprises, institutions et municipalités

Financement

Fonds vert, Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC) et autre source

Résultats

Une participation moindre que prévu, peut-être liée au contexte général d'incertitude lié à la pandémie de COVID-19, explique principalement la baisse de nouveaux dossiers acceptés. La nouvelle entente conclue avec Nature Québec pour faire connaître la filière de la biomasse forestière résiduelle aux consommateurs potentiels devrait permettre au programme d'obtenir de meilleurs résultats en 2020-2021.

	2019-2020	2018-2019	Cumulatifs (2013-2020)
Participation	37 nouveaux projets acceptés	67 nouveaux projets acceptés	203 projets acceptés
Aide financière	6,2 M\$ engagés pour les nouveaux projets acceptés	14,7 M\$ engagés pour les nouveaux projets acceptés	53,2 M\$
Réductions de GES ¹	18 133 t CO ₂ éq/an prévues pour les nouveaux projets acceptés	26 420 t CO ₂ éq/an prévues pour les nouveaux projets acceptés	90 223 t CO ₂ éq/an
Coût annuel par tonne de GES réduite	58,9 \$/t durée de vie de 10 ans		

¹ L'impact des projets sur la consommation d'énergie ou de produits pétroliers ou sur les émissions de GES, dans le cadre du présent programme, est comptabilisé selon la période d'approbation de la demande d'aide financière. Ces résultats mesurent donc les effets anticipés des projets approuvés par TEQ au cours de l'année. Aux fins du suivi des cibles du Plan directeur, les résultats de ce programme seront plutôt calculés selon une méthode qui prendra en compte la période de réalisation des projets approuvés.

Poursuivre nos ambitions

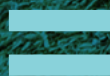
en développant les assises économiques nécessaires pour produire et utiliser les bioénergies et créer des retombées économiques pour les régions du Québec.

«Le chauffage à la biomasse forestière résiduelle fait partie des solutions pour consommer moins de produits pétroliers. Mais la filière est encore méconnue et a besoin d'un coup de pouce du gouvernement pour prendre son envol. Je suis fier de notre programme, il fait progresser le marché.»

Guy Desbiens,
directeur des secteurs
affaires et innovation



Les réductions
des émissions de
GES cumulatives



au retrait de 26 000
véhicules légers de la
route annuellement!

ÉCO PERFORMANCE

Description

- > Programme d'aide financière pour des projets d'efficacité et de conversion énergétiques ou d'amélioration des procédés menés par des organisations consommant des combustibles fossiles.
 - Inclut de la sensibilisation, de la formation et de l'accompagnement visant notamment les procédés.
 - Finance également les projets de remise au point des systèmes mécaniques (Rcx) et de gestion de l'énergie.

Clientèle

Entreprises, institutions et municipalités

Financement

Quote-part, Fonds vert, Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC) et autre source

Résultats

ÉcoPerformance a connu une bonne année avec 423 nouveaux projets acceptés. Il faut tout de même expliquer que le nombre de projets acceptés dans une année varie entre autres selon la complexité des projets déposés. Sans expliquer à lui seul l'important bond enregistré, mentionnons que le volet prescriptif mis en place en septembre 2019 a accru le volume de petits projets.

	2019-2020	2018-2019	Cumulatifs (2013-2019)
Participation	423 nouveaux projets acceptés	297 nouveaux projets acceptés	1 596 projets acceptés
Aide financière	98,2 M\$ engagés pour les nouveaux projets acceptés	65,8 M\$ engagés pour les nouveaux projets acceptés	445,4 M\$
Réductions de GES ¹	215 121 t CO ₂ éq/an prévues pour les nouveaux projets acceptés	167 220 t CO ₂ éq/an prévues pour les nouveaux projets acceptés	1 179 571 t CO ₂ éq/an
Coût annuel par tonne de GES réduite	37,8 \$/t durée de vie de 10 ans		

¹ L'impact des projets sur la consommation d'énergie ou de produits pétroliers ou sur les émissions de GES, dans le cadre du présent programme, est comptabilisé selon la période d'approbation de la demande d'aide financière. Ces résultats mesurent donc les effets anticipés des projets approuvés par TEQ durant cette année. Aux fins du suivi des cibles du Plan directeur, les résultats de ce programme seront plutôt calculés selon une méthode qui prendra en compte la période de réalisation des projets approuvés.

Les réductions
des émissions de
GES cumulatives



au retrait de 342 000
véhicules légers de la
route annuellement!

Poursuivre nos ambitions

**pour maîtriser les rouages
de l'efficacité et de la
productivité énergétiques
dans le respect de
l'environnement.**

«TEQ est chef de file au Québec par ses actions et ses résultats dans la réduction des GES. Ça me satisfait de savoir que notre programme a des répercussions majeures sur l'économie en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique.»

—
Marc-André Tremblay, ÉcoPerformance

«Ce qui me rend fier? On aide les gens à participer à la lutte contre les changements climatiques.»

—
Hudovic Meilleur, ÉcoPerformance

«Ce qui me stimule le plus? Le programme couvre plusieurs secteurs : industriel, institutionnel, agricole, construction, etc., ce qui nous donne l'occasion de toucher divers projets.»

—
Abdellah Bouakra, ÉcoPerformance

«Nous sommes privilégiés d'être à l'avant-plan d'une structure qui, par sa volonté intrinsèque et ses programmes, permet au Québec de donner l'exemple, de façon pragmatique, de la mise en œuvre de différents types de projets d'efficacité énergétique et de réduction de GES.»

—
Louis Lachance, ÉcoPerformance

«Des actions concrètes qui changent à terme l'image de l'industrie québécoise!»

—
Mehdi Benhadjoudja, ÉcoPerformance



Description

- > Programme d'aide financière encourageant le développement, au Québec, d'innovations technologiques en matière d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables, de bioénergies et de réduction des émissions de GES.
 - Démonstration du potentiel d'une innovation technologique.
 - Mise à l'essai au Québec des technologies qui ne sont pas offertes sur le marché québécois ou qui s'y trouvent, mais marginalement.
- > Permet une collaboration fédérale-provinciale étroite pour maximiser les sources de financement et simplifier les démarches: demande commune à Transition énergétique Québec et à Technologies du développement durable Canada pour soumettre un projet en innovation.
- > Encourage la création de nouvelles entreprises et le développement de technologies d'avenir.

Clientèle

Entreprises et organismes ayant un établissement au Québec (concepteurs de technologies)

Financement

Quote-part, Fonds vert et autre source

Résultats

	2019-2020	2018-2019	Cumulatif (2013-2020)
Participation	13 nouveaux projets acceptés	12 nouveaux projets acceptés	61 projets acceptés
Aide financière	27,6 M\$ engagés pour les nouveaux projets acceptés	22,6 M\$ engagés pour les nouveaux projets acceptés	92,7 M\$
Aide financière moyenne par projet	1,5 M\$		

Poursuivre nos ambitions

afin de soutenir toute la chaîne d'innovation et d'élargir l'offre de produits, de procédés, de services et d'approches.

« Je suis persuadé que la transition énergétique du Québec est intimement liée à l'innovation. C'est donc extrêmement motivant pour mon équipe et moi d'accompagner les innovateurs québécois dans leurs démarches. »

Frédéric Côté,
coordonnateur à l'innovation



Les autres réalisations

Au-delà de ses programmes et des services ainsi que des mesures du Plan directeur à proprement parler, la Société réalise chaque année plusieurs autres projets et activités stratégiques liés à la transition et à l'efficacité énergétiques. Elle développe et met à profit une expertise de pointe en réglementation, stratégies et connaissances énergétiques, en financement et autres projets novateurs afin de développer encore davantage tous les volets relatifs à sa mission. En voici les principales réalisations.

Réglementation et normalisation

Transition énergétique Québec est une partie prenante importante dans l'évolution progressive des réglementations et des normes visant la transition énergétique. Afin de voir à la mise à jour de ces mesures structurantes, elle travaille en collaboration avec ses différents partenaires (la Régie du bâtiment du Québec [RBQ], le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques [MELCC], le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles [MERN], le Groupe CSA) pour leur apporter son expertise et sa contribution financière. Ces interventions visent notamment le Code de construction du Québec, l'utilisation des combustibles fossiles dans le secteur résidentiel et la cotation énergétique.

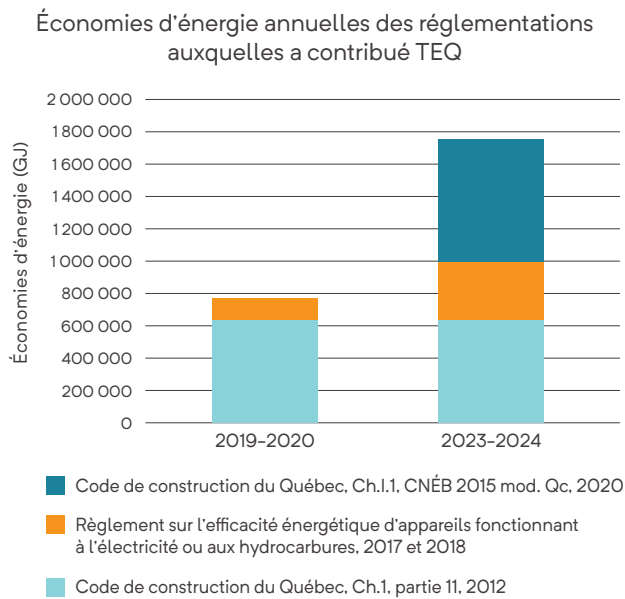
Ce type de collaboration a d'ailleurs permis l'ajout d'un nouveau chapitre, « Efficacité énergétique », dans le Code de construction du Québec, publié le 13 mai 2020 dans la *Gazette officielle du Québec*. Cette nouvelle réglementation permettra de réaliser d'importantes économies d'énergie et des réductions d'émissions de gaz à effet de serre.

D'ici à 2030, c'est 6,9 PJ (pétajoules) qui seront économisés, ce qui correspond à l'énergie consommée par 68 600 nouvelles maisons et à 60 438 t de CO₂ en moins, soit l'équivalent de ce que peuvent émettre approximativement 18 000 voitures en une année.

Ces importantes économies d'énergie réalisées par les propriétaires et les locataires devraient se traduire par une réduction de la facture annuelle d'énergie des entreprises et des particuliers d'environ 20,2 millions de dollars.

TEQ contribue également, avec ses autres partenaires canadiens, à la mise à jour continue et au développement des normes d'efficacité énergétique du groupe CSA, celles-ci étant nécessaires pour assurer l'intégration des nouvelles technologies propres aux réglementations pertinentes.

Les projets réglementaires auxquels a participé TEQ au cours des années ont permis de contribuer largement à l'atteinte des cibles d'efficacité énergétique du gouvernement et continueront d'y contribuer dans l'avenir, tel que l'illustre le graphique suivant.



Stratégies énergétiques et modélisation

La modélisation et l'expertise dans ce domaine chez TEQ constituent une composante scientifique centrale du processus décisionnel menant au choix des meilleures stratégies d'intervention. Les ressources financières et humaines sont limitées et il importe de bien choisir les mesures à mettre en avant. TEQ doit donc soutenir la réflexion et la définition d'orientations stratégiques, notamment par la réalisation de modélisations et d'analyses rigoureuses nécessaires au développement de politiques publiques en matière de transition énergétique, et en fournissant les outils et l'information nécessaires au Québec pour réussir cette transition.

TEQ utilise comme outil le modèle MÉDÉE (Modèle d'évaluation de la demande d'énergie), qui produit des scénarios de prévision de la demande d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, jusqu'en 2050. Il a été notamment utilisé lors de l'élaboration du premier Plan directeur de TEQ afin de démontrer que la cible de réduction de consommation de produits pétroliers serait atteinte, aidée par la mise en œuvre des mesures du Plan. Comme MÉDÉE requiert plusieurs données énergétiques et socioéconomiques pour fonctionner, ce modèle est aussi utile comme source d'information pour les travaux menés par TEQ et ses partenaires.

Durant l'année 2019-2020, TEQ a amorcé une réflexion visant à améliorer les outils de modélisation qu'elle utilise pour prévoir la demande d'énergie et les émissions de GES du Québec. Parallèlement, TEQ a également entamé le processus d'amélioration de ses méthodes de mesure des gains en efficacité énergétique. Les outils de modélisation et les méthodes de mesure des gains en efficacité énergétique sont cruciaux et doivent être performants pour améliorer les prévisions énergétiques et la reddition de comptes.

Enfin, TEQ a entamé une collaboration avec le ministère des Finances et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques qui développe actuellement le modèle SEQUENCE afin de favoriser une cohérence gouvernementale quant à la modélisation des émissions de GES, en ayant en commun certaines hypothèses.

Financement novateur

Transition énergétique Québec est convaincue que le financement mixte, réunissant une participation financière publique et privée, est un outil essentiel à la transition énergétique et que, sans l'engagement du secteur privé, les fonds publics ne pourront à eux seuls permettre d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de cette transition.

Reconnaissant l'importance de mobiliser des sources de financement privé et institutionnel (hors gouvernement du Québec) et de diversifier les sources et les modes de financement consacrés à la transition énergétique, TEQ travaille en collaboration avec différents ministères et acteurs du marché à développer des mécanismes de financement mixtes, novateurs et adaptés aux besoins des consommateurs d'énergie et à la transition énergétique.

En effet, au cours des dernières années, TEQ a réalisé deux études visant à explorer des mécanismes financiers autres que la subvention afin de favoriser la réalisation de projets en efficacité énergétique dans les entreprises.

Faisant suite à ces études, en décembre 2019, TEQ a appuyé le développement de la Société de financement et d'accompagnement en performance énergétique (SOFIAC), une solution de financement mixte innovatrice développée par Fondation et Econoler pour la réalisation de projets de rénovation écoénergétique dans les entreprises, qui s'inspire d'un des mécanismes explorés dans le cadre des études réalisées.

> À cet effet, TEQ a conclu une entente qui prévoit une contribution financière de 5,5 millions de dollars s'étalant sur 5 ans afin d'aider au développement et à la mise en place de la SOFIAC et à ses premières années d'activité.

Comme le prévoit le Plan directeur, le développement d'autres initiatives de financement mixte est aussi à l'étude, et ce, afin d'appuyer des projets de transition énergétique dans d'autres secteurs.

La Société de financement et d'accompagnement en performance énergétique (SOFIAC)

La SOFIAC offrira une solution de financement et d'accompagnement technique aux entreprises des secteurs commercial et industriel pour la modernisation écoénergétique des infrastructures. Les mesures d'efficacité énergétique implantées par les entreprises clientes de la SOFIAC ne requerront aucune mise de fonds de leur part et s'autofinanceront directement à partir des économies de frais d'exploitation liés à leur consommation énergétique. La mesure permettra l'implantation de projets clés en main alliant l'expertise et le financement pour favoriser l'utilisation des forces du marché (bureaux d'ingénieurs, entreprises de construction, fournisseurs d'équipements) dans les secteurs commercial et industriel.

La SOFIAC permettra aussi de regrouper des projets, notamment dans les régions, pour réduire les coûts d'implantation. La SOFIAC jouera son rôle d'agrégateur et de coordonnateur indépendant du marché. Elle financera l'ensemble des coûts des projets, tout en offrant un partage des bénéfices financiers générés avec ses clients. La mise en œuvre des projets se fera sur une base d'appel de propositions par les firmes intéressées dans le marché (bureaux d'ingénieurs, entrepreneurs) qui profiteront des investissements de la SOFIAC.

Développement de la filière de l'hydrogène

L'hydrogène étant reconnu comme un vecteur énergétique pouvant jouer un rôle majeur dans la transition énergétique dans une perspective à long terme, TEQ a mis en œuvre plusieurs actions pour contribuer à l'essor de la filière au Québec et pour bien cerner les secteurs prioritaires. Chaque action a été mise en œuvre avec un objectif commun : guider les prochaines actions et les prises de position gouvernementales qui mèneront au développement de projets relatifs à cette filière au Québec.

TEQ membre d'un comité directeur sur l'hydrogène

Formé en mai 2019, le comité directeur a pour principal mandat de faire progresser la réflexion gouvernementale sur la filière hydrogène au Québec. Ce comité est représenté par des membres de TEQ, du MERN, du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) ainsi que d'Hydro-Québec.

Étude sur le potentiel de la filière de l'hydrogène au Québec dans la transition énergétique

TEQ a dirigé conjointement avec le MERN la réalisation de l'étude. Cette dernière peint un tableau réaliste, objectif et actuel du paysage techno-économique et des enjeux liés au secteur de l'hydrogène. Elle fait également état d'une proposition pour le déploiement de l'hydrogène vert au Québec. Cette dernière a été débattue dans trois ateliers regroupant environ 75 acteurs économiques, de près ou de loin, de la filière. Ces ateliers ont permis d'enrichir la réflexion ainsi que de regrouper les différents acteurs autour d'un projet commun : la transition énergétique. Les premiers travaux ont démarré en juillet 2019 et l'ensemble des volets sont disponibles sur son site Web.

Ententes de partenariats internationaux

Au cours de la dernière année, TEQ a établi conjointement deux ententes de partenariat avec ses homologues français et allemands : dans le premier cas avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et dans le deuxième, avec l'Agence allemande de l'énergie (DENA). Ces partenariats permettront notamment l'échange de bonnes pratiques, le partage d'expériences et de connaissances dans la planification ainsi que la mise en œuvre de politiques et d'initiatives concernant la transition et l'efficacité énergétiques. Le thème de l'hydrogène, sans s'y limiter, fait partie des sujets prioritaires.

Banc d'essai sur la mobilité électrique à l'hydrogène

En octobre 2019, TEQ a mis en place un banc d'essai qui a permis de déployer une cinquantaine de véhicules électriques à pile à combustible à l'hydrogène sur les routes du Québec. La production et la distribution de l'hydrogène vert requis pour le banc d'essai est assuré par une première station publique de ravitaillement en hydrogène pour laquelle TEQ a soutenu financièrement la construction.

Ce banc d'essai, qui permet de concrétiser la mesure 10.4 du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques 2018-2023, vise à documenter les performances et les connaissances liées à l'utilisation de ces technologies dans un climat nordique. Il est réalisé de concert avec le Centre de gestion de l'équipement roulant du ministère des Transports du Québec pour quatre ans.

En janvier 2020, TEQ a lancé un appel de propositions visant la construction d'une ou de plusieurs nouvelles stations de ravitaillement en hydrogène gazeux propre, dont le résultat sera publié prochainement.

Acquisition de connaissances

L'acquisition des connaissances, très importante chez TEQ, permet de comprendre où le Québec est rendu dans sa transition, en plus d'offrir, grâce aux nouvelles données analysées et partagées entre les différents acteurs, une connaissance plus fine et plus fiable des secteurs énergétiques. TEQ croit que le développement, le partage et la diffusion des connaissances créent de la valeur et favorisent l'innovation et l'intégration des parties prenantes. De plus, les connaissances guident l'organisation dans ses choix et ses actions, ce qui est propice à l'atteinte de ses cibles. TEQ met donc plusieurs actions en œuvre en ce sens.

La Société a conclu en 2017 une entente de partenariat de cinq ans avec la Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal pour développer, transférer et partager les connaissances en transition énergétique. Cette entente comprend trois livrables chaque année:

1. La production d'un état annuel de l'énergie;
2. La tenue d'un séminaire sur la transition énergétique;
3. La réalisation d'une étude sur la transition énergétique.

Dans le cadre de la deuxième année de l'entente, l'étude sur la productivité énergétique, une nouvelle approche en matière d'efficacité énergétique, a été dévoilée. Un séminaire a également été organisé sous la forme d'un atelier réunissant plusieurs experts, chercheurs et parties prenantes pour discuter de la question suivante : « L'écofiscalité : quelles options pour accélérer la transition énergétique et la décarbonisation de l'économie québécoise? » Finalement, *l'État de l'énergie au Québec 2020* a également été publié, brossant un tableau de la situation énergétique au Québec avec les données les plus récentes et pertinentes à cet égard.

Au cours de l'année, plusieurs autres études ont été réalisées ou entamées pour ou par TEQ, dont les études d'analyse de cycle de vie des différentes formes d'énergie prévues dans le Plan directeur par le Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services et une étude sur le stockage thermique menée par l'École de technologie supérieure pour en favoriser l'usage dans les bâtiments institutionnels. En aménagement du territoire et sur le thème de l'écofiscalité, l'ENAP a réalisé pour TEQ le rapport *Les pouvoirs municipaux de prélèvements monétaires et la transition énergétique en aménagement du territoire et transport terrestre : État des lieux qui fait le point sur certains pouvoirs fiscaux des municipalités pertinents à la transition énergétique*. Par volonté de diffusion de connaissances et de transparence, TEQ rend accessibles plusieurs études et publications sur son site Web.

Comme indiqué dans le Plan directeur, TEQ souhaite améliorer les portraits sectoriels afin d'obtenir des données énergétiques plus fiables, détaillées et précises pour aider à la prise de décision. C'est dans ce contexte qu'un processus de définition des besoins en information et en connaissances dans les différents secteurs (bâtiments résidentiels, bâtiments commercial et industriel, industrie, bioénergie, transport) a été entrepris. Ce processus permettra ultimement de cibler les études les plus pertinentes et porteuses à réaliser au cours des prochaines années pour appuyer l'élaboration des prochaines stratégies en matière de transition énergétique.

Promotion, mobilisation citoyenne et rayonnement

La vision du gouvernement est de faire de la transition énergétique un incontournable, un réflexe, une habitude, une manière de penser sa consommation énergétique, et ce, tant chez les citoyens que dans les entreprises, les municipalités et les institutions publiques.

Pour y adhérer, tous les acteurs doivent en comprendre les enjeux, mais également connaître les avantages collectifs et individuels ainsi que les solutions, l'objectif étant d'implanter une culture de l'efficacité énergétique.

Une prise de conscience citoyenne s'impose pour favoriser l'essor d'habitudes plus écoénergétiques dans les différentes sphères de la vie quotidienne. C'est dans le but de sensibiliser la population québécoise et de susciter son adhésion et sa participation à la transition énergétique du Québec que TEQ a été très active sur différentes plateformes numériques et qu'elle a conclu un partenariat avec l'organisme Vivre en Ville qui coordonnera, au cours des trois prochaines années, une grande campagne d'éducation et de sensibilisation sur la transition énergétique.

De plus, souhaitant assumer un leadership inspirant et être un partenaire de confiance pour guider et accompagner le Québec dans sa transition énergétique, TEQ a participé à plus de soixante-dix événements. La présidente-directrice générale de même que plusieurs experts ont notamment agi à titre de conférenciers, de panélistes et d'intervenants lors d'activités publiques. En acceptant l'invitation des organismes et des entreprises à participer à leurs activités, TEQ se donnait comme objectifs de faire connaître l'expertise derrière la transition énergétique, d'éduquer et de sensibiliser les différentes clientèles aux avantages de prendre le virage des énergies renouvelables et à l'importance d'éliminer la surconsommation et le gaspillage d'énergie ainsi qu'aux solutions qui leur sont offertes afin de passer à l'action.

Ici comme ailleurs sur la scène internationale, TEQ s'est assurée de faire connaître son rôle, de mettre en valeur l'expertise, les actions et l'ascendant du Québec en matière de transition énergétique, lui permettant ainsi de démontrer son engagement quant à la lutte contre les changements climatiques.

Les travaux réalisés en partenariat

La transition énergétique est un projet de société qui nécessite des efforts conjugués et le travail collectif de toutes les parties prenantes du Plan directeur ainsi que d'autres partenaires pour assurer sa réussite. Voici des exemples de travaux que TEQ réalise en partenariat.

Municipalités: Ville de Longueuil pour les programmes résidentiels

La Ville de Longueuil devient en 2020 la première ville du Québec à coordonner des programmes de TEQ sur son territoire. Il s'agit d'un projet pilote qui permettra aux citoyens de Longueuil de s'adresser directement à la Ville pour s'informer sur les programmes résidentiels en efficacité énergétique de TEQ ou pour y participer. Le premier programme qui sera pris en charge par la Ville est Chauffez vert, puis les programmes Novoclimat et Rénoclimat seront ensuite transférés.

Communauté des Îles-de-la-Madeleine pour un virage vers la transition énergétique

TEQ a poursuivi les travaux collaboratifs avec la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et Hydro-Québec afin de concrétiser des initiatives permettant de faire cheminer la transition énergétique de l'archipel. Concrètement, un projet pilote d'accompagnement de la clientèle résidentielle a été élaboré et sera lancé prochainement. Cette initiative, qui a cheminé parallèlement aux travaux visant à revoir la mobilité sur le territoire, réalisés par l'Accélérateur de transition en collaboration avec TEQ et les partenaires du comité tripartite, permettra d'accélérer la rénovation écoénergétique aux Îles-de-la-Madeleine.

CSA pour les normes

TEQ contribue, avec ses autres partenaires canadiens, à la mise à jour continue et au développement des normes d'efficacité énergétique du groupe CSA, celles-ci étant nécessaires pour assurer l'intégration des nouvelles technologies propres aux réglementations pertinentes.

Union des producteurs agricoles en transition

TEQ collabore avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre d'un groupe de travail qui aborde les préoccupations des producteurs agricoles quant à la tarification carbone, examine les programmes de soutien et explore les besoins d'accompagnement du secteur agricole dans sa transition vers des modes de production plus sobres en carbone et plus résilients aux changements climatiques.

Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal pour l'acquisition de connaissances

La Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal reçoit un soutien financier et un accompagnement de TEQ pour accroître les connaissances sur les enjeux liés à l'énergie, dans une perspective de développement durable, d'optimisation et d'adéquation entre les sources d'énergie et les besoins de la société. Ce partenariat a notamment permis de soutenir la production de l'État de l'énergie au Québec 2020 et de tenir, en février 2020, l'atelier sur l'Écofiscalité «Quelles options pour accélérer la transition énergétique et la décarbonisation de l'économie québécoise?», qui a réuni plus de 56 spécialistes du domaine. TEQ a par ailleurs offert son soutien et sa collaboration au rapport Productivité énergétique: amorcer la décarbonisation en stimulant l'économie. Les travaux de la Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal permettent de faire le point régulièrement sur l'évolution de la transition énergétique au Québec.

Équiterre pour la sensibilisation, la promotion et l'éducation aux véhicules électriques

Équiterre collabore avec Transition énergétique Québec afin de coordonner une vaste campagne de promotion, Roulons électrique, en partenariat avec un ensemble d'acteurs du domaine de l'électrification des transports et de la mobilité durable : Corporation des concessionnaires automobiles du Québec (CCAQ), Corporation des concessionnaires automobiles de Montréal, Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), Hydro-Québec, Association des véhicules électriques du Québec (AVEQ), Institut du véhicule innovant (IVI), CAA Québec, Union des municipalités du Québec (UMQ). Les principaux objectifs : miser sur l'expérience de la voiture électrique, créer un guichet unique d'information destiné aux acquéreurs de véhicule électrique et mobiliser les organisations, les entreprises et les municipalités dans leurs efforts de promotion.

Vivre en Ville pour une campagne de sensibilisation citoyenne sur la transition énergétique

Vivre en Ville et TEQ ont signé une entente à la fin de mars 2020 afin de mettre sur pied une vaste campagne de sensibilisation de trois ans. L'objectif est de démontrer aux citoyens les aspects positifs de la transition énergétique : économies d'argent, gain de temps, amélioration du confort, de la qualité de la vie et de la santé et, bien sûr, la satisfaction de faire sa part pour protéger le climat. La campagne, en plus de favoriser une culture de l'efficacité énergétique, démystifiera ce que signifie la « transition énergétique », en démontrera les avantages collectifs et individuels et proposera aux citoyens des moyens pour prendre part à la transition, à leur niveau.

CanmetÉNERGIE, des projets collaboratifs dans le secteur industriel et du bâtiment

Dans le cadre de sa collaboration avec TEQ sur des activités liées à l'efficacité énergétique, CanmetÉNERGIE, principal organisme au Canada pour la recherche et la technologie en matière d'énergie propre, réalise différentes études, participe au développement d'approches méthodologiques en modélisation et prépare des activités de formation et d'accompagnement visant à développer l'expertise dans le secteur industriel et du bâtiment. Les activités de TEQ étant en plein essor et celles de CanmetÉNERGIE étant directement liées à plusieurs mesures prévues dans le Plan directeur, une nouvelle entente de collaboration sur trois ans est en cours d'élaboration.

Technologies du développement durable Canada (TDDC) pour maximiser le financement des projets d'innovation

TEQ collabore avec TDDC dans le cadre du programme Technoclimat afin d'offrir aux entreprises deux sources de financement intéressantes pour la réalisation de leur projet de démonstration technologique. Depuis 2018, grâce à cette collaboration qui a facilité les démarches des participants, huit projets ont été acceptés par les deux organisations, ce qui représente le tiers des projets Technoclimat.

Accélérateur Ecofuel pour accompagner les entreprises en démarrage

TEQ continue la mise en œuvre de son partenariat avec l'Accélérateur Ecofuel afin qu'il poursuive son programme personnalisé et spécialisé d'ateliers de formation, de rencontres de réseautage et de mentorat (le programme Accélération), dans le but de développer l'entrepreneuriat et d'aider à la réalisation de projets d'entreprises dans le domaine des technologies propres. Depuis le début de l'entente avec TEQ en 2017-2018, six cohortes d'entreprises ont bénéficié du programme Accélération. En 2019-2020, l'Accélérateur Ecofuel a lancé son programme Initiation en soutenant une première cohorte d'entreprises qui viennent tout juste de lancer leurs activités et qui sont encore trop jeunes pour recevoir un financement de type capital de risque.

Centre d'excellence en efficacité énergétique (C3E) en appui à l'innovation en transport

Une entente de trois ans avec le C3E permet d'appuyer des projets innovants dans le secteur de l'efficacité des transports à l'étape de la précommercialisation. Depuis le début de l'entente en 2018-2019, six entreprises ont été soutenues par des débentures, dont le remboursement est basé sur des redevances proportionnelles aux ventes réalisées. Ce partenariat concorde avec l'objectif du Plan directeur de maximiser les retombées des investissements publics et privés en poursuivant et en adaptant le soutien gouvernemental à l'innovation énergétique.

Réseau québécois sur l'énergie intelligente (RQEI) pour mobiliser les milieux de la recherche

TEQ a octroyé une aide financière à l'Université du Québec à Trois-Rivières pour lancer les opérations du seul réseau québécois sur l'énergie intelligente. Le RQEI réunit plusieurs chercheurs, universitaires et collégiaux, actifs dans le secteur de l'énergie. Il a pour mission de structurer et d'animer ce grand réseau. Il favorisera ainsi l'arrimage des ressources en commun en vue d'accroître la création, la diffusion et le transfert de connaissances pour mieux relever les défis énergétiques et contribuer au rayonnement du Québec.

Nature Québec pour favoriser l'émergence de la filière de la biomasse forestière résiduelle

Une aide financière a été accordée à Nature Québec afin de la soutenir dans l'émergence de la filière de la chauffe à la biomasse forestière résiduelle à l'échelle de la province de Québec. Ainsi, au cours des trois prochaines années, Nature Québec réalisera des activités de promotion et de formation pour faire connaître le potentiel de la chauffe à la biomasse forestière résiduelle, en plus d'offrir un service d'accompagnement aux entreprises et aux organisations qui présentent un potentiel de conversion. Tout en stimulant les projets de conversion à la biomasse forestière, ce partenariat permettra de stimuler les demandes de financement au programme Biomasse forestière résiduelle administré par TEQ.

Association professionnelle des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ) pour renforcer les actions

TEQ et l'APCHQ ont conclu des ententes de partenariat dans lesquelles elles conviennent notamment de s'impliquer dans la réalisation et la mise en œuvre d'actions concrètes s'inscrivant dans le contexte du Plan directeur, et d'y collaborer, et plus particulièrement de faire évoluer les pratiques de l'industrie de la construction.

Centre d'innovation en logistique et chaîne d'approvisionnement durable (CILCAD) pour l'acquisition de connaissances et l'innovation

Dans le cadre de son entente avec l'Université Laval, TEQ appuie les activités du CILCAD. En partenariat avec l'industrie du transport routier des marchandises, le CILCAD poursuit la mise à l'essai de façons de faire novatrices et leur appropriation par les entreprises avec pour objectif de réduire les émissions de GES. Les activités s'articulent autour de trois axes : effectuer la recherche, la liaison et le transfert de connaissances, mener des études exploratoires d'innovation logistique et réaliser des projets de démonstration d'innovation logistique.

Association québécoise de la production de l'énergie renouvelable (AQPER) pour promouvoir la transition énergétique

TEQ collabore avec l'AQPER et la soutient dans la réalisation de colloques annuels, et plus particulièrement dans la tenue de son concours qui vise à promouvoir la transition énergétique chez les étudiants qui fréquentent l'université. C'est un excellent moyen pour valoriser les professions du secteur de l'énergie et intéresser la population aux innovations dans ce domaine.



photo : Jean-François Rivard

L'exemplarité de l'État : la transition énergétique du secteur institutionnel

Du leadership pour tracer la voie

À titre de coordonnatrice de l'exemplarité de l'État du Québec en matière de transition énergétique, TEQ engage les organisations de l'État à mettre en œuvre la transition énergétique et à atteindre deux cibles de réduction au terme du Plan directeur (année 2022-2023). Ces deux cibles, fixées par TEQ, consistent à réduire la consommation énergétique du secteur institutionnel de :

- > 10 % pour l'ensemble de ses parcs immobiliers, par rapport à 2012-2013;
- > 30 % pour l'ensemble de ses parcs de véhicules légers par rapport à 2012-2013.

Le suivi de la consommation est effectué par TEQ et, pour la première fois au Québec, les données de la consommation énergétique et des émissions de GES du secteur institutionnel⁴ ont été rendues accessibles au public avec la publication d'un [bilan global](#) sur le site Web de TEQ en décembre 2019, accompagné de données détaillées pouvant être téléchargées. Il s'agit du début d'un processus qui se répétera annuellement afin de suivre l'évolution de la consommation unitaire d'énergie et des émissions de GES, pour lesquelles des cibles institutionnelles existent. Mesurer, c'est connaître pour améliorer!

La révision du processus de réalisation des projets d'efficacité énergétique avec économie d'énergie garantie dans le secteur institutionnel s'est terminée en décembre 2019. TEQ a mis à la disposition des gestionnaires de bâtiments institutionnels une nouvelle série de documents afin de les outiller dans leurs démarches.

Le Comité interministériel de la transition énergétique des bâtiments publics, piloté par TEQ, a défini, au bénéfice du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), les mesures phares en exemplarité de l'État à inclure dans la politique d'économie verte.

Dans le but d'étendre la synergie interministérielle à l'ensemble des gestionnaires de bâtiments institutionnels sur le terrain, TEQ a amorcé les travaux de fondation d'une communauté de pratique en réunissant plus de 30 personnes dans le cadre d'un atelier de cocréation en novembre 2019. Le lancement de la communauté se fera au cours de la prochaine année.

Résultats

TEQ effectue le suivi de la consommation unitaire d'énergie (GJ/m²) et des émissions de GES (t CO₂éq) de l'ensemble des parcs immobiliers institutionnels. Elle effectue également le suivi de la consommation unitaire d'énergie (L/100 km) et des émissions de GES des parcs de véhicules légers des ministères et des organismes gouvernementaux. Les résultats présentés découlent des interventions réalisées par le secteur institutionnel. Ils ne reflètent donc pas seulement la performance du Plan directeur, mais celle du secteur dans son ensemble.

⁴ Le secteur institutionnel comprend les ministères et les organismes gouvernementaux (MO), le réseau de l'éducation (commissions scolaires, universités et cégeps) et le réseau de la santé et des services sociaux.

Tableau 1
Résultats de la consommation unitaire d'énergie du secteur institutionnel

	Cible	Résultat (année du dernier résultat calculé)
Parcs immobiliers	-10 % en 2022-2023 par rapport à 2012-2013	-5,3 % (2015-2016)
Parcs de véhicules légers	-30 % en 2022-2023 par rapport à 2012-2013	-1,7 % (2018-2019)

Tableau 2
Résultats des émissions de GES du secteur institutionnel

	Cible	Résultat (année du dernier résultat calculé)
Parcs immobiliers	-15 % en 2020-2021 par rapport à 2009-2010	-12 % (2015-2016)
Parcs de véhicules légers	-9 % en 2020-2021 par rapport à 2009-2010	-15,3 % (2018-2019)

Interprétations des résultats

- > La plupart des cibles sont en bonne voie d'être atteintes, à l'exception notable de celle de la consommation unitaire d'énergie des véhicules légers. La situation sera examinée dans le courant de l'année 2020.
- > Cible de réduction de la consommation unitaire d'énergie des parcs immobiliers : en 2015-2016, l'ensemble des acteurs institutionnels affiche une réduction de 5,3 % de leur consommation unitaire par rapport à 2012-2013. La moitié de la cible est ainsi atteinte, et ce, en moins de la moitié de la période de suivi (-10 % en 2022-2023 par rapport à 2012-2013).
- > Cible de réduction de la consommation unitaire d'énergie des parcs de véhicules légers : bien que l'année 2018-2019 affiche une faible réduction, il est tout de même prévu que les effets de la politique visant à électrifier la flotte gouvernementale⁵ adoptée en 2015 se manifesteront davantage dans les prochaines années par une plus grande réduction de la consommation unitaire d'énergie. Cette hypothèse sera étudiée dans l'examen de la situation évoqué plus haut.
- > La cible de réduction des émissions de GES du parc de véhicules légers a été dépassée en 2016-2017.

⁵ Du *Plan d'action en électrification des transports 2015-2020*, où l'on trouve l'objectif de doter la flotte gouvernementale de 1 000 véhicules d'ici à 2020, qui s'ajoute à l'obligation de remplacer les véhicules désuets par des véhicules électriques (politique d'acquisition gouvernementale pour les véhicules légers, adoptée par le Conseil des ministres en 2013).

Le volet national et international

Participer au rayonnement du Québec en matière de transition énergétique et s'inspirer des meilleures pratiques à l'échelle nationale et internationale fait partie des grands objectifs de la Société. Voici un résumé des missions et des autres activités à cet égard.

Canada

Mission exploratoire à Vancouver et Victoria en Colombie-Britannique dans le but de rencontrer les acteurs gouvernementaux, universitaires et économiques travaillant dans le milieu de l'énergie et de la mobilité. L'objectif principal était de favoriser les échanges et la collaboration, notamment dans les secteurs de l'hydrogène et de l'efficacité énergétique.

(15 au 18 octobre 2019)

France

Une mission à Paris a permis à TEQ d'assister à une table ronde organisée par la délégation générale du Québec à Paris et le ministère de la Transition écologique et solidaire de France portant sur les marchés du carbone ainsi qu'à l'atelier Greenhouse Gas Emission Trading organisé par l'Agence internationale de l'énergie (AIE). À l'occasion de l'atelier de l'AIE, TEQ est intervenue durant la séance intitulée « North America — ETS and GHG policy developments ». Cet atelier de deux jours a donné lieu à un tour d'horizon international portant sur les orientations en matière de politique sur la tarification du carbone.

(30 septembre au 4 octobre 2019)

États-Unis

Mission à New York pour participer au Sustainable Investment Forum North America: Mobilizing financial capital to achieve 1.5 °C limit. Ce forum est organisé par Climate Action en partenariat avec UNEP Finance Initiative et se déroule simultanément à la Climate Week NYC, un événement d'envergure à portée internationale.

(25 septembre 2019)

TEQ a été invitée à participer au Energy Transition Forum, à l'occasion duquel était réunis à New York pendant deux jours une cinquantaine de dirigeants triés sur le volet du secteur de la transition énergétique des sphères gouvernementale, industrielle, technologique, financière et universitaire, tant d'Europe, d'Amérique que d'Asie. Ce forum privé donne lieu à des échanges ouverts sur les enjeux cruciaux de la transition énergétique.

(17 au 19 novembre 2019)

Le Sommet Movin'On, tenu à Montréal au début juin, a permis à TEQ et à l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie de France) d'officialiser, lors d'une cérémonie publique, **l'entente de partenariat et de collaboration** élaborée conjointement au cours de la dernière année. Cette entente vise notamment la collaboration quant à l'acquisition et au partage de connaissances et d'expertises dans les domaines prioritaires suivants :

- > l'innovation et les technologies, et plus spécialement liées à la mobilité;
- > la gestion de l'énergie sous l'ensemble des formes, y compris la valorisation des rejets thermiques;
- > l'hydrogène et ses applications directes et indirectes dans le cadre de la transition énergétique.

(6 juin 2019)

Relations multilatérales

À l'invitation du ministère des Relations internationales et de la Francophonie, la présidente-directrice générale a été sollicitée pour présenter les mandats, les objectifs et les actions de TEQ en matière de transition énergétique à une quinzaine de représentants venus d'Allemagne, des États-Unis, d'Italie, du Mexique, du Royaume-Uni, d'Afrique du Sud et du Japon. Cette visite au Québec s'est tenue dans le cadre du programme d'invitation et d'accueil de personnalités, Édition 2019, qui avait pour thème l'économie verte.

(29 avril 2019)

Mission à Madrid pour participer à la 25^e Conférence des parties à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques — CdP-25 (COP-25). Au terme de cette mission, TEQ dresse un bilan positif de sa participation aux divers événements, forums et conférences qui se sont déroulés dans le cadre et en marge de la CdP-25. Cette mission aura permis notamment de participer aux activités suivantes :

- > Assemblée générale de la Coalition Under2;
- > World Climate Summit — The Investment COP;
- > Événement de l'Alliance véhicules zéro émission : «Zero Emission Road transport: Funding the ZEV transition»;
- > 10th Annual Sustainable Innovation Forum (SIF).

Cette conférence présentait également de nombreuses occasions de réseautage avec des interlocuteurs internationaux et a donné à la Société l'occasion de poursuivre la promotion de ses actions en matière de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques ainsi que d'électrification des transports.

(5 au 11 décembre 2019)

Allemagne

Pour faire suite aux échanges entamés avec l'Allemagne, TEQ a participé à la mission du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles à l'occasion de la 5^e édition du Berlin Energy Transition Dialogue (BETD). Cet événement regroupait quelque 2 000 participants en provenance de plus de 90 pays, dont une quarantaine de ministres et secrétaires d'État ainsi qu'une centaine de présentateurs de haut niveau. En marge des activités du BETD, des rencontres ont été organisées spécialement pour TEQ, notamment avec la Berlin Agency for Electromobility, la Berlin Energy Agency, l'agence NOW GmbH, qui est responsable du financement de projets en hydrogène, et l'Agence allemande de l'énergie (DENA). TEQ a poursuivi des discussions avec DENA dans le but de conclure une **entente de partenariat**. La signature de l'entente prévue à la fin mars 2020 a été reportée à cause de la COVID-19.

(8 au 11 avril 2019)

Un représentant de TEQ a eu l'occasion de rencontrer une délégation de parlementaires membres de la commission de l'agenda numérique du Bundestag allemand, en visite au Québec, et de leur présenter la Société.

(11 octobre 2019)

TEQ, en collaboration avec l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable, a invité M. Kilian Crone, expert principal Mobilité de DENA, au colloque annuel de l'AQPER où il a participé à l'atelier stratégique sur le développement de la filière hydrogène, intitulé «De la réflexion à l'action — Assurer le plein développement de la filière "hydrogène vert" au Québec». Notons que cette visite a donné lieu de nombreux échanges avec différents interlocuteurs de TEQ et que la coopération est déjà bien établie entre les spécialistes de TEQ et ceux de DENA.

(4 au 6 février 2020)

Les rencontres de travail et la collaboration avec le consulat général de la République fédérale d'Allemagne se sont poursuivies et même intensifiées au cours de la dernière année.

Résultats de la mise en œuvre du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023

Une approche globale et structurée pour assurer le suivi de la mise en œuvre

Vision 2030 : Dans la poursuite de sa transition énergétique, grâce à son génie et à des comportements responsables, le Québec aura franchi en 2030 le cap où son énergie renouvelable répondra à la grande majorité de ses besoins et sera en mesure de fournir des solutions aux régions du monde en quête d'énergies vertes. Ce faisant, il répondra aux objectifs de décarbonisation de son économie.

Les données nécessaires au suivi des deux cibles pour l'année 2018 ne sont pas toutes disponibles au moment d'écrire ces lignes. Certaines de ces données proviennent de Ressources naturelles Canada. TEQ travaillera à traiter ces données pour leur divulgation dans les prochains rapports de gestion. Cependant, la Société livre dans ce rapport les résultats de 2019-2020 pour l'ensemble des mesures du Plan directeur quant aux économies d'énergie, à la réduction des GES et à celle des produits pétroliers.

Rappel de la Loi sur Transition énergétique Québec

En vertu de l'article 53 de la Loi sur Transition énergétique Québec (T-11.02), TEQ doit présenter au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles un rapport de ses activités qui contient entre autres :

- > un suivi du Plan directeur, notamment quant à l'état d'avancement de ce plan, à l'atteinte des cibles déterminées par le gouvernement, au nombre de programmes et de mesures mis en œuvre ainsi qu'aux budgets utilisés;
- > les résultats annuels de TEQ selon les indicateurs de performance déterminés conformément à l'article 17⁶;
- > un suivi des demandes d'évaluation de mesures additionnelles faites par la Régie de l'énergie, conformément à l'article 85.43 de la Loi sur la Régie de l'énergie.

Approche de suivi

Le Plan directeur 2018-2023 a été élaboré par thématiques associées à la transition énergétique. Chaque thématique comporte des objectifs et des mesures à mettre en œuvre pour atteindre la vision 2030 exprimée dans le Plan directeur. Une feuille de route a également été définie pour chaque thématique et décrit l'application progressive des mesures phares et des grands jalons à atteindre. Bien que l'accent soit mis sur le premier plan directeur, chaque feuille de route contient également des jalons pour les deuxième et troisième plans directeurs.

Afin de suivre la mise en œuvre des mesures du Plan directeur, TEQ a élaboré pour chacune des thématiques un plan d'action qui comprend entre autres l'échéancier, la progression des travaux et le budget utilisé pour toutes les mesures. TEQ coordonne le suivi de chaque mesure grâce à ces plans d'action auprès des ministères, des organismes et des distributeurs respectivement responsables. Dans le but de favoriser la transparence des activités du Plan directeur, la progression de la mise en œuvre des mesures pour chaque thématique est présentée sur le site Web de TEQ à l'adresse suivante : plandirecteur.teq.gouv.qc.ca.

Indicateurs de performance du Plan directeur

Le gouvernement a demandé, par décret, à ce que le Plan directeur atteigne au terme de la période 2018-2023 les deux cibles suivantes :

- > améliorer d'au moins 1% par année l'efficacité énergétique moyenne de la société québécoise;
- > abaisser d'au moins 5% la consommation totale de produits pétroliers par rapport à 2013.

Également, la loi constitutive de TEQ précise que le Plan directeur doit comprendre une estimation des retombées des programmes et des mesures relatives aux émissions de gaz à effet de serre (article 10, paragraphe 4^o). À cet égard, en 2015, le Québec s'est fixé une cible de réduction de ses émissions de GES de 37,5 % en 2030 par rapport aux émissions de 1990.

Ainsi, TEQ s'est dotée de trois indicateurs de performance techniques sur la base des cibles gouvernementales citées plus haut :

- > les économies d'énergie;
- > la réduction de la consommation de produits pétroliers;
- > la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Ces indicateurs techniques mesurent les résultats issus de la mise en œuvre des différents programmes et mesures du Plan directeur par rapport aux prévisions indiquées à l'annexe VI de ce dernier. Ils permettent de rendre compte de la performance du Plan directeur à cet effet.

En plus d'une reddition de comptes technique, TEQ veut aussi évaluer l'impact des mesures du Plan directeur sur l'ensemble de la société québécoise. À cet égard, la société d'État développe des indicateurs de performance qui contribueront à faire le suivi des mesures sur le plan environnemental, social et économique du Québec. Un travail d'analyse sur la quantification de la dimension socioéconomique est en cours. TEQ planifie divulguer progressivement ces indicateurs au cours des deux prochaines années.

Méthodologie d'harmonisation

Pour la première fois cette année, le rapport annuel de 2019–2020 compile les résultats en matière de transition énergétique pour l'ensemble des mesures en cours présentées dans le Plan directeur. Parmi celles-ci, nombreuses sont portées par les 11 autres ministères et organismes (MO)⁷ du gouvernement du Québec ainsi que par les trois distributeurs d'énergie (Énergir, Gazifère et Hydro-Québec Distribution)⁸.

Cet exercice a permis de répertorier et d'adapter les différents enjeux de quantification relative au double comptage, aux facteurs de conversion ou aux périodes de référence. TEQ a mis en place, grâce à la collaboration des MO et des distributeurs d'énergie, un cadre méthodologique uniformisé pour assurer une reddition de comptes simplifiée des indicateurs de performance. De plus, une approche pour éviter le double comptage a été élaborée avec les organismes porteurs concernés. Pour cette année, le double comptage a été soustrait du total des résultats de l'année. Cette harmonisation de résultat se poursuit cette année encore pour certaines mesures menées par les ministères.

État d'avancement des mesures et des dépenses

Au 31 mars 2020, 52 mesures sous la responsabilité de TEQ qui étaient planifiées pour l'année 2019–2020 ont été réalisées ou sont en cours de réalisation. Ce résultat représente un taux de mise en œuvre de 79 % par rapport aux 66 mesures qui avaient été planifiées à cette période (figure 1). Ce taux d'avancement

s'explique par le fait que la Société a dû revoir ses priorités et réorienter ses actions considérant sa capacité organisationnelle en matière de ressources humaines. Ainsi, 13 mesures ont été reportées à une année ultérieure et une mesure qui était prévue a finalement été annulée en raison du contexte non favorable à sa réalisation dans le cadre du Plan directeur 2018–2023. TEQ évalue la possibilité de reporter cette mesure dans le prochain plan directeur.

Au 31 mars 2020, c'est au total 122 mesures du Plan directeur sous la responsabilité de TEQ, des ministères, des organismes et des distributeurs qui étaient planifiées pour l'année 2019–2020 qui ont été réalisées ou qui sont en cours de réalisation. Ce résultat représente un taux de mise en œuvre de 86 % par rapport aux 142 mesures qui avaient été planifiées pour cette période (figure 1). Le Plan directeur comporte en tout 225 mesures. La mise en œuvre de 122 mesures représente donc un taux d'avancement de 54 %.

Pour les cinq années de la durée du Plan directeur, TEQ est principalement responsable de 123 mesures. Depuis le lancement du Plan directeur, 84 de ces mesures ont été réalisées ou sont en cours de réalisation. Arrivé pratiquement à la mi-parcours du plan directeur, TEQ aura donc mis en œuvre plus de la moitié de l'ensemble des mesures sous sa responsabilité avec un taux d'avancement de 68 %.

Pour plus de détails sur une mise à jour récente des mesures du Plan directeur, TEQ vous invite à consulter le tableau sur l'état d'avancement des mesures du Plan directeur disponible pour chacune des thématiques sur son site [Web](#).

Figure 1
Taux de mise en œuvre des mesures du Plan directeur pour l'année 2019–2020

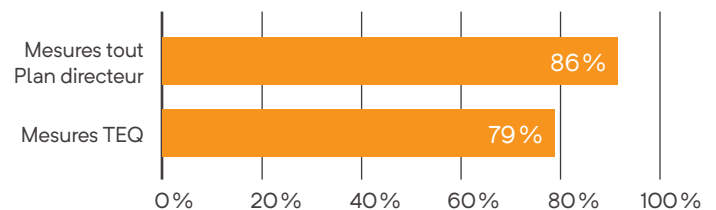
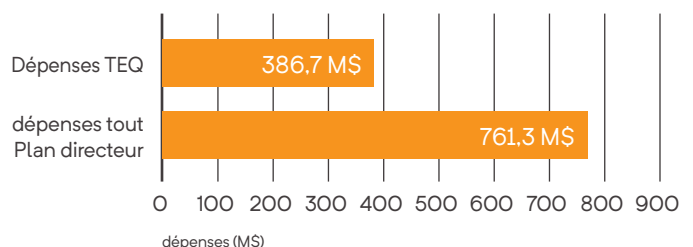


Figure 2
Dépenses (M\$) 2019–2020 pour la mise en œuvre des mesures du Plan directeur



Au cours de l'année financière 2019–2020, les dépenses liées à la mise en œuvre par TEQ des mesures du Plan directeur se sont élevées à 386,7 M\$⁹. Les dépenses pour l'ensemble du Plan directeur, pour cette même année, s'élevaient quant à elles à 761,3 M\$^{10, 11}.

7 MAMH, MTQ, MELCC, MERN, MEI, MAPAQ, MFFP, MFQ, CGER, RBQ et SPN.

8 Voir annexe VI du Plan directeur, pages 213 à 229.

9 Ce chiffre correspond au montant inscrit aux états financiers non audités de l'exercice clos le 31 mars 2020.

10 L'information relative à l'état d'avancement des cibles ainsi qu'aux budgets utilisés pour l'ensemble du Plan directeur est non vérifiée, elle correspond à la compilation des données telles qu'elles ont été transmises par les ministères, les organismes (MO) et les distributeurs.

11 Les données transmises par les distributeurs d'énergie sont basées sur leurs années financières respectives.

Présentation des résultats

L'année 2019–2020 a été une année positive pour la transition énergétique. Pour les trois indicateurs de performance établis en matière d'efficacité énergétique, de réduction des émissions de GES et de réduction de produits pétroliers, les résultats annuels sont en progression par rapport à la première année du Plan directeur et suivent de près les prévisions établies pour l'année en cours.

Celles-ci s'inscrivent dans les prévisions quinquennales du Plan directeur qui se résument à atteindre les objectifs suivants d'ici à 2023 :

- 1 Réduire la consommation énergétique de 49,7 pétajoules;
- 2 Réduire l'équivalent de 1 138 millions de litres de produits pétroliers;
- 3 Réduire les émissions de GES de 5,4 mégatonnes de CO₂ éq.

Pour la première fois cette année, les résultats présentés rassemblent les données de TEQ, des ministères, des organismes et des distributeurs d'énergie. Ainsi, les programmes et les mesures réalisés ou en cours de réalisation par l'ensemble des organismes porteurs ont permis de réaliser des économies d'énergie de l'ordre de 7,1 pétajoules, de réduire de 131,8 millions de litres la consommation de produits pétroliers et de réduire 0,6 million de tonnes de CO₂ équivalent dans l'atmosphère.

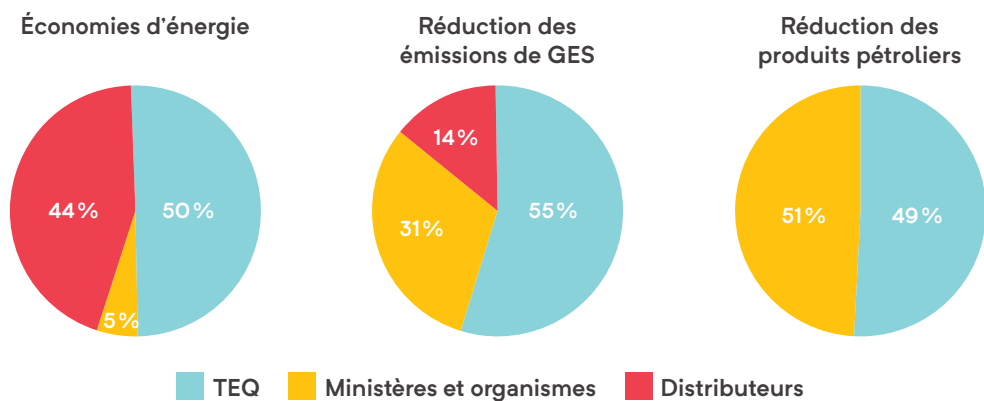
Les résultats de 2019–2020 présentés dans le tableau 1 viennent s'ajouter au bilan de 2018–2019 pour atteindre une progression de 29 % pour les économies d'énergie, de 20 % pour la réduction des émissions de GES et de 22 % pour la réduction de produits pétroliers. La progression se réfère au résultat cumulatif sur l'objectif final de 2023.

Lorsque ventilés par organismes porteurs, on constate que les programmes et les mesures menés par TEQ contribuent pour près de la moitié de la valeur totale pour chacun des indicateurs (figure 3). Ces résultats découlent en grande partie de la performance des programmes ÉcoPerformance et Roulez vert qui ont connu une forte participation au courant de l'année 2019–2020. Le programme Roulez vert a surpassé l'ensemble de ses objectifs prévisionnels pour l'année en cours et le programme ÉcoPerformance, pour sa part, se rapproche de très près de ses objectifs annuels en matière d'économie d'énergie et de réduction de produits pétroliers, mais dans une moindre mesure de son objectif annuel de réduction d'émission de GES. Les distributeurs contribuent pour 44 % des économies d'énergie réalisées et les MO, pour 5 % de la valeur totale.

Tableau 1
Résultats des indicateurs de performance du Plan directeur

	2018–2019	2019–2020	Cumulatif	Progression réelle (%)	Progression prévue (%)
Économie d'énergie (PJ)	7,1	7,1	14,2	29 %	36 %
Réduction des émissions de GES (Mt CO ₂ éq)	0,5	0,6	1,1	20 %	37 %
Réduction de produits pétroliers (ML)	117,4	131,8	249,1	22 %	34 %

Figure 3
Répartition des résultats des indicateurs de performance selon l'organisme porteur (2019–2020)



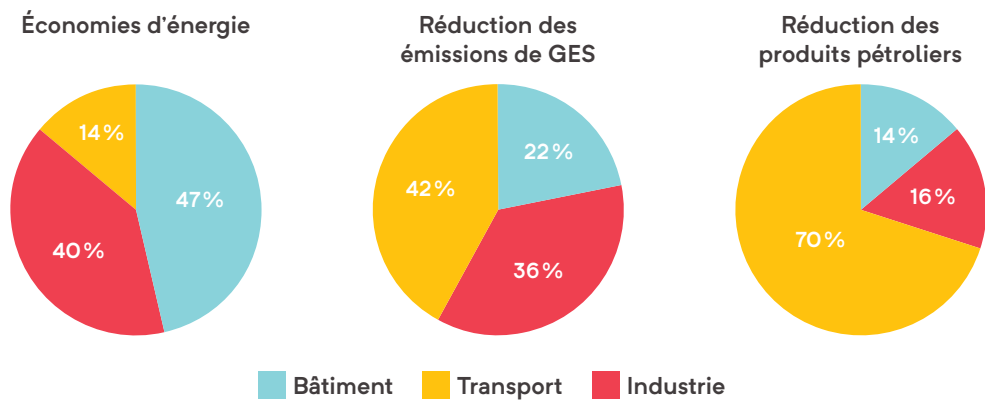
Trois grands secteurs visés par le Plan directeur sont les principaux vecteurs privilégiés pour assurer la transition énergétique du Québec : le transport, le bâtiment et l'industrie. Ainsi, la figure 4 présente la répartition des résultats selon ces trois principaux vecteurs. On note que chaque secteur participe activement à l'atteinte des résultats des trois indicateurs.

Sans surprise, le secteur du transport contribue largement aux objectifs associés à la réduction des produits pétroliers (70 %) et des émissions de GES (42 %). Les programmes Roulez vert et ÉcoPerformance sont les principaux contributeurs de TEQ. On trouve également les programmes relatifs au transport de marchandises du ministère des Transports, notamment le PETMAF, le PREGTI et Écocamionnage¹².

Le secteur du bâtiment contribue pour 47 % des économies réalisées. Ici, on trouve les programmes axés sur les secteurs résidentiel, commercial et institutionnel pour l'ensemble des organismes porteurs. Pour TEQ, cela inclut notamment les programmes Rénoclimat et Chauffez vert. On constate aussi que les économies d'énergie proviennent principalement du secteur du bâtiment et de l'industrie et, dans une moindre mesure, du secteur du transport. La contribution du secteur du bâtiment aux résultats des émissions de GES s'élève à 22 % et à 14 % pour la réduction des produits pétroliers.

Le secteur industriel contribue pour 40 % de la valeur totale des économies d'énergie réalisées et pour 36 % de la réduction de l'ensemble des émissions de GES. Le programme ÉcoPerformance est le principal contributeur dans cette catégorie. La contribution du secteur industriel à la réduction de produits pétroliers est de 16 %.

Figure 4
Répartition des résultats des indicateurs de performance selon le thème (2019-2020)



¹² PETMAF : Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire en matière de réduction ou d'évitement des émissions de GES. PREGTI : Programme visant la réduction ou l'évitement des émissions de GES par le développement du transport intermodal.

Gouvernance de la Société

Rapport du conseil d'administration

Composition

Le conseil d'administration est composé de 10 membres, dont le président du conseil et la présidente-directrice générale. Il est de la prérogative du gouvernement de nommer tous les membres du conseil, y compris le membre du personnel du gouvernement, cela par décret gouvernemental. Leur mandat a débuté le 1^{er} avril 2017. À l'exception du président du conseil et de la présidente-directrice générale, nommés pour cinq ans, les administrateurs sont désignés pour un mandat d'au plus quatre ans. Les membres du conseil d'administration, autre que la présidente-directrice générale qui exerce ses fonctions à temps plein, ne sont pas rémunérés. Plus des deux tiers des membres ont le statut de membre indépendant. Le conseil bénéficie des connaissances variées de ses membres dans les secteurs suivants: affaires ou administration gouvernementales, communications et relations publiques, comptabilité, finance, développement des affaires, développement durable, responsabilité sociale et acceptabilité sociale, gouvernance et éthique, affaires juridiques, technologies numériques, multimédias et réseaux sociaux, optimisation des ressources, systèmes de contrôle, vérification et gestion des risques, planification stratégique, recherche et développement, ressources humaines, énergie, technologies de l'information, vente et marketing ainsi que service à la clientèle. Les mandats de plusieurs membres sont échus depuis l'année dernière. La grille liant les compétences des administrateurs au profil de compétences recherché est disponible sur le site Internet de la Société dans la section « Conseil d'administration ». Par ailleurs, tel que cela a été indiqué dans les meilleures pratiques de saine gouvernance, le conseil bénéficie d'un budget annuel discrétionnaire pour faire appel à des consultants externes, s'il le juge nécessaire.

Mandat et travaux en cours d'année

Le conseil administre les affaires de la Société conformément à la Loi sur Transition énergétique Québec, à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et aux multiples autres lois applicables.

Le conseil d'administration, notamment :

- 1 Approuve les règles de gouvernance de la Société et s'assure de leur application;
- 2 Forme les comités statutaires et tout autre comité du conseil nécessaire afin de faciliter son bon fonctionnement et procède à la nomination des membres de ces divers comités;
- 3 Approuve différents documents stratégiques, dont le Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec, le budget annuel d'exploitation, les états financiers, le plan d'exploitation et le rapport annuel d'activité;
- 4 Adopte les codes d'éthique applicables aux membres du conseil, aux dirigeants et aux employés et veille à leur conformité;
- 5 Approuve le profil de compétence et d'expérience requis pour la nomination des membres du conseil, le profil de compétence et d'expérience pour la nomination du président-directeur général, les critères d'évaluation des membres du conseil et ceux applicables au président-directeur général;
- 6 S'assure de l'évaluation du fonctionnement du conseil et de son fonctionnement selon les meilleures pratiques;
- 7 S'assure de la mise en œuvre d'un programme d'accueil et de la formation des membres du conseil;
- 8 Établit les différentes politiques de la Société, notamment la politique d'encadrement de la gestion des risques associés à la conduite des affaires de Transition énergétique Québec, la politique de divulgation financière et diverses politiques de ressources humaines;
- 9 Évalue l'intégrité des contrôles internes, des contrôles de la divulgation financière et des systèmes d'information;
- 10 Détermine les délégations d'autorité;
- 11 Approuve les programmes administrés par la Société et leurs modifications, lorsque requises, la programmation annuelle des ressources informationnelles, différents contrats et ententes relevant de sa compétence;
- 12 Suit attentivement l'évolution du plan d'effectif et des besoins en ressources nécessaires à la mise en œuvre du mandat de la Société;
- 13 S'assure que le comité de vérification exerce adéquatement ses fonctions.

Il est à noter que le gouvernement a édicté à l'article 58 de la loi constitutive de la Société que Transition énergétique Québec n'a pas à établir le plan stratégique prévu dans la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. La Société s'est dotée du plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique et d'un plan d'exploitation.

Au cours de l'année 2019-2020, le conseil d'administration a tenu 9 séances (7 régulières et 2 extraordinaires) et ses comités ont tenu 17 séances. Le conseil convient annuellement d'un calendrier de réunions.

Rapport des comités du conseil d'administration

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique a pour fonction de s'assurer que la Société adopte des règles de gouvernance et d'exercer une vigie des meilleures pratiques en matière de gouvernance et d'éthique. Pour ce faire, le comité a procédé au suivi du rapport d'évaluation de la qualité de la gouvernance de TEQ produit par l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques. Suivant les recommandations du rapport, il s'est également penché sur le plan d'action de la direction de la Société, en plus de recommander au conseil d'administration la modification du Règlement de gouvernance et de régie interne.

Le comité s'est aussi assuré du respect des dispositions du code d'éthique et de déontologie par les membres du conseil d'administration.

À la suite de chaque réunion, la présidente a fait rapport au conseil de ses activités. Le comité est composé de trois membres indépendants : M^{mes} Pauline D'Amboise, présidente, Eva Lotta Schmidt et M. Frédéric Barriault. La secrétaire du conseil assiste aux réunions à titre d'invitée.

Comité de vérification

Le comité de vérification a notamment pour fonctions d'examiner des documents budgétaires et financiers et d'en recommander l'approbation au conseil, de s'assurer de la mise en place de contrôles internes et de gestion des risques.

Au cours de l'année 2019–2020, le comité a examiné les premiers états financiers audités de TEQ depuis sa création, soit ceux de l'exercice clos le 31 mars 2018, a discuté avec les représentants du Vérificateur général du Québec de ses travaux, pour finalement recommander au conseil d'adopter les états financiers, y compris le rapport de l'auditeur indépendant. Il a également recommandé au conseil d'approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 2020–2021 et a analysé l'évolution des budgets trimestriellement.

À la suite de chaque réunion, la présidente fait rapport au conseil des activités du comité. Le comité est composé de trois membres indépendants : M^{mes} Claudia Goulet, présidente, Mia Homsy et M. Frédéric Barriault. La secrétaire du conseil assiste aux réunions à titre d'invitée.

Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines a notamment pour fonction de s'assurer de la mise en place de politiques concernant les ressources humaines. Dans le cadre de son mandat, il doit également procéder à l'élaboration du profil de compétence et d'expérience pour la nomination du président-directeur général. Ainsi, suivant les recommandations d'une firme spécialisée mandatée à cette fin, le comité a présenté un tel profil au conseil d'administration qui l'a par la suite approuvé.

À la suite de chaque réunion, la présidente fait rapport au conseil des activités du comité. Le comité est composé de trois membres indépendants : M^{mes} Pauline D'Amboise, présidente, Eva Lotta Schmidt et M. Frédéric Barriault. La secrétaire du conseil assiste aux réunions à titre d'invitée.

Autres renseignements statutaires

Curriculum vitæ des membres du conseil d'administration

M^e José P. Dorais

Président du conseil d'administration

Date de nomination au conseil : 1^{er} avril 2017

Date de fin du mandat : 31 mars 2022

Lieu de résidence : Montréal

Groupe d'âge : 51 ans et plus

Statut : membre indépendant

Membre du Barreau du Québec depuis 1974, M^e José P. Dorais fait partie du bureau montréalais du cabinet Dunton Rainville, avocats et notaires, dans lequel il exerce en droit des affaires, en droit du développement durable et en droit administratif. Au cours de sa carrière, il a également été membre de plusieurs conseils d'administration. Il siège aujourd'hui aux conseils de Gestion PFT inc. et de Kruger Packaging Holding GP inc.

Johanne Gélinas

Présidente-directrice générale et membre

Date de nomination au conseil : 1^{er} avril 2017

Date de fin du mandat : 31 mars 2022

Lieu de résidence : Montréal

Groupe d'âge : 51 ans et plus

Statut : membre non indépendante

M^{me} Johanne Gélinas a occupé les postes de commissaire permanente au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et de commissaire fédérale à l'environnement et au développement durable au Bureau du vérificateur général du Canada. Avant sa nomination à titre de présidente-directrice générale de Transition énergétique Québec, M^{me} Gélinas a été associée au sein des services-conseils Audit et gestion de risque chez Deloitte et Stratégie/performance chez Raymond Chabot Grant Thornton. M^{me} Gélinas est membre du conseil d'administration d'Espace libre.

Luce Asselin

Date de nomination au conseil : 1^{er} avril 2017

Date de fin du mandat : 31 mars 2019

Lieu de résidence : Québec

Groupe d'âge : 51 ans et plus

Statut : membre non indépendante

Titulaire d'un baccalauréat en science politique, d'un certificat en enseignement et d'une licence en droit, M^{me} Asselin a notamment travaillé au ministère de l'Éducation de l'Ontario, à l'Assemblée nationale du Québec et au cabinet de la vice-première ministre et ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, de 1988 à 2005. De 2005 à 2008, elle a occupé le poste de conseillère, puis de chef des mandats spéciaux à Hydro-Québec. En 2008, elle devient membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale de l'Agence de l'efficacité énergétique, poste qu'elle occupera jusqu'en 2011. Nommée sous-ministre associée à l'Énergie en 2014, M^{me} Asselin est également membre et vice-présidente du conseil d'administration de la Société de développement de la Baie-James.

Frédéric Barriault

Date de nomination au conseil : 1^{er} avril 2017

Date de fin du mandat : 31 mars 2019

Membre du comité de gouvernance et d'éthique

Membre du comité des ressources humaines

Membre du comité de vérification

Lieu de résidence : Montréal

Groupe d'âge : 36-50 ans

Statut : membre indépendant

Titulaire d'une maîtrise en droit, option fiscalité, M. Frédéric Barriault est membre du Barreau du Québec depuis 2011. Il pratique dans les domaines de la fiscalité des entreprises et des particuliers. Dans le cadre de sa pratique, il assiste régulièrement des sociétés dans leur processus de réorganisation ainsi que des fonds d'investissement et des institutions financières en matière d'émissions publiques de titres. Il pratique au sein de la firme Fasken Martineau DuMoulin. Depuis 2013, il est membre du conseil d'administration des Rencontres internationales du documentaire de Montréal.

Richard Carlson

Date de nomination au conseil : 1^{er} avril 2017

Date de fin du mandat : 31 mars 2019

Lieu de résidence : Toronto

Groupe d'âge : 36-50 ans

Statut : membre indépendant

M. Richard Carlson est titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Victoria et d'une maîtrise de la School of Oriental and African Studies (SOAS) de l'Université de Londres. Il a donné des conférences et écrit sur divers enjeux environnementaux, notamment sur la planification et la réglementation de l'électricité et du gaz naturel en Ontario ainsi que sur l'exploitation des hydrocarbures au Canada. Auteur de nombreuses publications sur les politiques énergétiques en Europe, en Turquie et en Asie centrale, il est coéditeur d'un livre sur l'évolution de la situation sociale et politique de l'Asie centrale après son indépendance. M. Carlson est directeur, Politique énergétique et Energy Exchange, de Pollution Probe, l'une des plus anciennes organisations non gouvernementales (ONG) environnementales au Canada.

Pauline D'Amboise

Date de nomination au conseil : 1^{er} avril 2017

Date de fin du mandat : 31 mars 2021

Présidente du comité de gouvernance et d'éthique

Présidente du comité des ressources humaines

Lieu de résidence : Lévis

Groupe d'âge : 51 ans et plus

Statut : membre indépendante

M^{me} Pauline D'Amboise détient une maîtrise en éthique organisationnelle de l'Université de Sherbrooke et le titre d'administratrice de sociétés certifiée (ASC). En tant que secrétaire générale et vice-présidente Gouvernance et Développement durable du Mouvement Desjardins, elle conseille le conseil d'administration, le conseil d'éthique et de déontologie ainsi que la haute direction dans l'exercice de leurs rôles et de leurs responsabilités. Elle dirige les équipes de gouvernance, d'éthique et de déontologie ainsi que de finance responsable/développement durable. Plus précisément, M^{me} D'Amboise veille à l'intégration des meilleures pratiques de gouvernance au sein du groupe de même que des facteurs Environnement, Société et Gouvernance (ESG) dans le modèle d'affaires de Desjardins. Elle agit à titre de mentore dans différentes organisations vouées à l'éducation et au leadership au féminin et préside le conseil de l'Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société. Elle siège aux conseils d'administration de La Coop Carbone, de SWITCH, l'Alliance pour une économie verte et de l'organisme *J'ai ma passe*.

Claudia Goulet

Date de nomination au conseil : 1^{er} avril 2017

Date de fin du mandat : 31 mars 2021

Présidente du comité de vérification

Lieu de résidence : Trois-Rivières

Groupe d'âge : 36-50 ans

Statut : membre indépendante

M^{me} Claudia Goulet a obtenu un baccalauréat en comptabilité de l'Université du Québec à Trois-Rivières en 1994 et une maîtrise en fiscalité de l'Université de Montréal en 2001. Elle est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et administratrice de sociétés certifiée (ASC). De 1995 à 2006, M^{me} Goulet a travaillé en comptabilité pour différentes entreprises, puis comme fiscaliste au sein d'un cabinet comptable durant six ans avant de prendre la direction de l'entreprise familiale. Elle est directrice de la performance et du développement des affaires et actionnaire de Combustion Expert Énergie inc., une entreprise manufacturière spécialisée dans le domaine de la combustion et de l'énergie. Elle est membre du conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec.

Mia Homsy

Date de nomination au conseil : 1^{er} avril 2017

Date de fin du mandat : 31 mars 2021

Membre du comité de vérification

Lieu de résidence : Montréal

Groupe d'âge : 36-50 ans

Statut : membre indépendante

Titulaire d'une maîtrise en gestion internationale de HEC Montréal, M^{me} Mia Homsy est également titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Montréal en développement international. Elle a occupé le poste de directrice de cabinet adjointe pour le ministre du Développement économique et le ministre des Finances du Québec, en plus d'agir à titre de principale conseillère économique du chef de l'opposition officielle. Depuis la fondation de l'Institut du Québec en 2014, un institut de recherche socioéconomique issu d'un partenariat entre le Conference Board du Canada et HEC Montréal, M^{me} Homsy en est la directrice générale. Elle a également été chroniqueuse invitée pour le journal Les Affaires, la revue Gestion et a été présidente du Congrès 2018 de l'Association des économistes québécois. Elle a siégé à divers conseils d'administration, dont celui de la Vitrine culturelle.

Eva Lotta Schmidt

Date de nomination au conseil : 1^{er} avril 2017

Date de fin du mandat : 31 mars 2021

Membre du comité de gouvernance et d'éthique

Membre du comité des ressources humaines

Lieu de résidence Montréal

Groupe d'âge : 36-50 ans

Statut : membre indépendante

Diplômée d'une maîtrise en communication interculturelle de l'Université de la Sarre, Eva Lotta Schmidt a également étudié à l'Université du Québec à Montréal et à l'Université McGill. Active dans le domaine des énergies renouvelables depuis plus d'une décennie, elle a piloté des dossiers sur l'énergie éolienne et la bioénergie à la Chambre canadienne allemande de l'industrie et du commerce avant d'être nommée directrice des relations corporatives et responsable du développement des affaires, des communications et des relations gouvernementales chez ENERCON. M^{me} Schmidt est membre des conseils d'administration de Nergica et d'Écotech Québec ainsi que du comité directeur québécois de l'Association canadienne de l'énergie éolienne (CanWEA).

Mark Winfield

Date de nomination au conseil : 1^{er} avril 2017

Date de fin du mandat : 31 mars 2019

Lieu de résidence : Toronto

Groupe d'âge : 51 ans et plus

Statut : membre indépendant

Mark Winfield a signé de nombreux articles et cosigné plusieurs livres et rapports sur un vaste éventail de sujets touchant à l'environnement, aux changements climatiques, au droit de l'énergie et aux politiques énergétiques. Il a été conseiller du commissaire fédéral à l'environnement et au développement durable et de la George Cedric Metcalf Charitable Foundation. Professeur d'études environnementales à l'Université York, il copréside l'initiative d'énergie durable de la faculté et coordonne le programme double de maîtrise en études environnementales et de doctorat en jurisprudence, offert conjointement avec l'Osgoode Hall Law School. M. Winfield est membre de plusieurs réseaux de recherche liés à l'énergie. Il est membre du Sénat de l'Université York.



Tableau des présences — conseil d'administration

Tableau des présences pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

Nom	Conseil d'administration	Comité de vérification	Comité des ressources humaines	Comité de gouvernance et d'éthique
Nombre total de réunions	9 (7 séances régulières et 2 extraordinaires des membres indépendants)	7 séances régulières	5 séances régulières	5 séances régulières
M ^e José P. Dorais, président du conseil	7/2	-	-	-
Johanne Gélinas	7/2	-	-	-
Luce Asselin ¹	5/0	-	-	-
M ^e Frédéric Barriault ¹	3/2	6	4	4
Richard Carlson ¹	6/2	-	-	-
Pauline D'Amboise	6/2	-	5	5
Claudia Goulet	7/2	7	-	-
Mia Homsy	4/2	2	-	-
Eva Lotta Schmidt	7/1	-	5	5
Mark Winfield ¹	6/2	-	-	-

¹ Les mandats de M^{me} Luce Asselin et de MM. Frédéric Barriault, Richard Carlson et Mark Winfield sont échus depuis le 31 mars 2019, ceux-ci agissent dans la continuité de leur mandat, conformément à l'article 25 de la Loi sur Transition énergétique Québec. À l'expiration de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou renommés.

Note : Toutes les absences ont été motivées.

Sommaire de la rémunération des dirigeants de la Société les mieux payés

Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le tableau qui suit présente la rémunération des dirigeants les mieux rémunérés de Transition énergétique Québec (y compris la rémunération variable et les autres avantages).

Au 31 mars 2020

Nom	Titre	Salaire annuel de base ¹	Autres avantages ²	Boni ³	Régime de retraite ⁴
Johanne Gélinas	Présidente-directrice générale	210 212 \$	815 \$	0 \$	24 002 \$
Michèle St-Jean	Directrice générale, affaires stratégiques	140 517 \$	1 562 \$	0 \$	15 470 \$
Dominique Deschênes	Directrice générale, opérations et innovation	140 517 \$	1 562 \$	0 \$	15 470 \$

1 Salaire de base au 31 mars 2020.

2 Sont inclus les assurances collectives et le remboursement de cotisations professionnelles.

3 Aucun boni n'a été versé aux dirigeants lors de l'exercice 2019-2020.

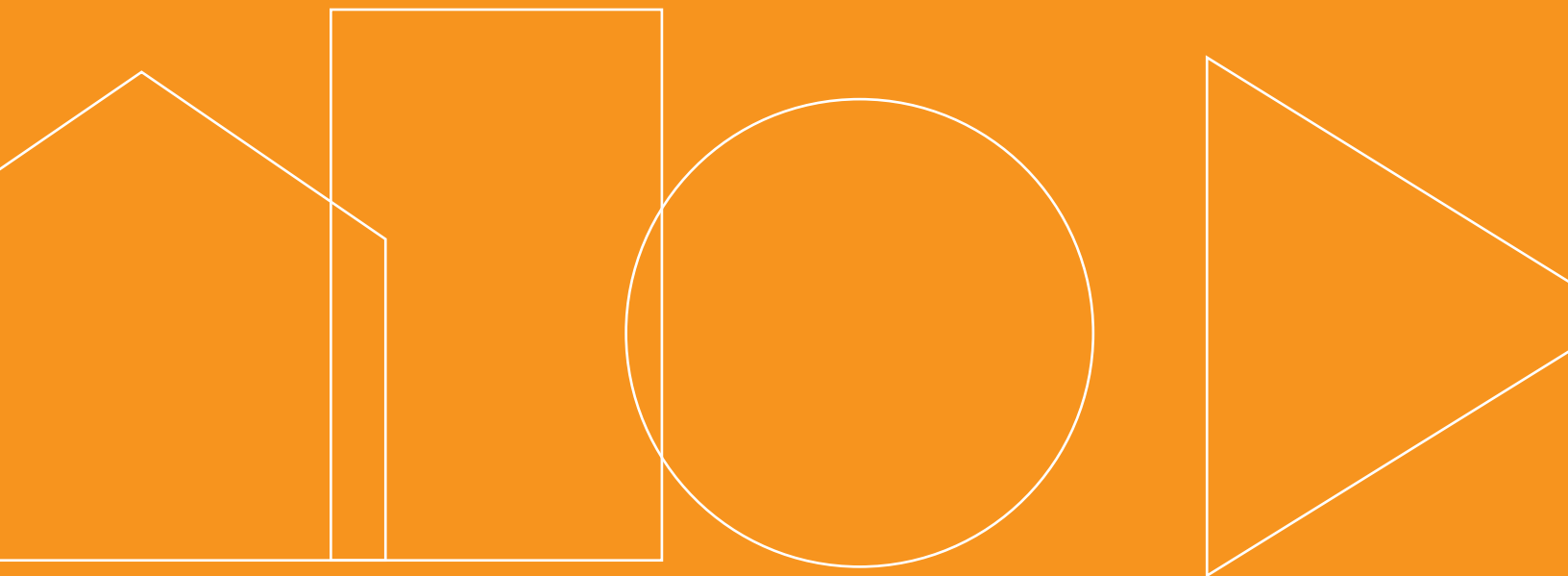
4 La présidente-directrice générale participe au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Les autres dirigeants participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement du gouvernement du Québec (RRPE).

Note générale : Les membres du conseil d'administration, autre que la présidente-directrice générale qui exerce ses fonctions à temps plein, ne sont pas rémunérés et ne figurent donc pas dans ce tableau.

Audit externe

Les travaux d'audit externe de Transition énergétique Québec sont réalisés par le Vérificateur général du Québec; aucuns honoraires ne lui sont payés par la Société. Son indépendance est encadrée par la Loi sur le vérificateur général.

Obligations législatives de reddition de comptes



Renseignements relatifs aux ressources humaines et aux contrats de service

Pour l'année financière 2019-2020, la Société avait une cible maximale de 172 262 heures rémunérées, établie conformément à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État. La Société a cependant excédé sa cible d'heures travaillées de 12 650 heures. Cela s'explique notamment par l'embauche d'effectifs à statut occasionnel afin de respecter les obligations fixées dans l'entente de financement pour le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada.

Effectif

Effectif par secteur d'activité au 31 mars 2020

Secteur d'activité	Effectif 2019-2020	Effectif 2018-2019	Écart
Bureau de la présidence-direction générale ¹	6	15	-9
Direction des services à l'organisation	16	22	-6
Direction générale des affaires stratégiques	26	15	+11
Direction générale des opérations et de l'innovation	55	52	+3
Total	103	104	-1

¹ Aux fins de la présentation de ce tableau, le Secrétariat général et la Direction des affaires juridiques et réglementaires sont inclus dans le Bureau de la présidence-direction et la Direction des partenariats dans la direction générale des affaires stratégiques. Les effectifs régulier et occasionnel sont comptabilisés. Il y a eu l'abolition de la Direction générale des affaires corporatives et certains secteurs ont été intégrés à la Direction générale des affaires stratégiques.

Heures rémunérées par secteur d'activité

Secteur d'activité	Heures rémunérées 2019-2020	Heures rémunérées 2018-2019	Écart
Bureau de la présidence-direction générale ¹	16 040	24 420	-8380
Direction des services à l'organisation	27 930	32 570	-4640
Direction générale des affaires stratégiques	47 160	27 280	+19 880
Direction générale des opérations et de l'innovation	93 770	84 100	+9670
Total	184 900	168 370	+16 530
Effectif en équivalents temps complet (ETC) (Nombre total d'heures rémunérées / 1 826,3)	101,2	92,2	+9,05

¹ Aux fins de la présentation de ce tableau, le Secrétariat général et la Direction des affaires juridiques et réglementaires sont inclus dans le Bureau de la présidence-direction et la Direction des partenariats dans la Direction générale des affaires stratégiques. Les effectifs régulier et occasionnel sont comptabilisés. Il y a eu l'abolition de la Direction générale des affaires corporatives et certains secteurs ont été intégrés à la Direction générale des affaires stratégiques.

Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

Catégorie	1.Heures travaillées	2.Heures supplémentaires	3.Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	4.Total en ETC transposés [4] = [3]/1 826,3	Nombre d'employées et d'employés ¹
Personnel d'encadrement	15 456	0	15 456	8,5	8
Personnel professionnel	115 599	889	116 488	57,1	67
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	52 240	149	52 389	22,5	27
Ouvriers	574	0	574		1
Total en heures	183 869	1 038	184 905	100,7	103
Total en ETC transposés (Total des heures / 1 826,3)	100,7	0,57	101,2		

¹ Le nombre d'employés correspond au total des personnes considérées comme actives à une date donnée. Les personnes sur la liste de rappel ne sont pas considérées comme des personnes actives.

Embauche/nombre total de personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2019-2020

Année	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
2019-2020	7	16	21	7

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Taux de départ volontaire (%)	13,7%	11%	n.d.

Au 31 mars 2020, la société d'État comptait 107 employés, réguliers ou occasionnels. En 2019-2020, le taux de roulement du personnel régulier de la Société s'est élevé à 13,7%. Cela signifie une hausse de près de 3% par rapport à l'année 2018-2019. Exclusion faite des départs à la retraite, ce taux est de 11,4%. Les raisons invoquées dans les questionnaires de départ informent TEQ qu'une partie de ceux-ci s'explique notamment par le projet de loi 44 visant l'abolition de la Société.

Accès à l'égalité en emploi

La société d'État est soucieuse de respecter les exigences gouvernementales en matière d'égalité en emploi. Par ailleurs, les groupes cibles ont été représentés à 17 % des six embauches du personnel régulier réalisées en 2019-2020. Cependant, aucun membre des groupes cibles n'est représenté dans le personnel d'encadrement. Quant aux femmes, les résultats confirment qu'elles sont bien représentées au sein de la Société. Les tableaux suivants font état des résultats en matière d'égalité en emploi.

Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées

Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel¹ — résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible par regroupement de régions ²	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2020 (%)	Nombre au 31 mars 2019	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2019 (%)
MVE Montréal/Laval	1	14 %	0	0 %
MVE Capitale-Nationale	5	5 %	6	6 %

1. En respect des cibles établies par le Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les membres des MVE 2018-2023, les données doivent exclure la haute direction (titulaires d'emplois supérieurs).

2. Transition énergétique Québec n'est établie dans aucune autre région.

Note : Rappel des cibles de représentativité : Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, les cibles régionales suivantes : Montréal-Laval : 41 %, Capitale-Nationale : 12 %.

Femmes

Au 31 mars 2020, les femmes représentaient 59 % de l'effectif régulier, ce qui représente une stabilité par rapport à 2018-2019. De plus, les femmes représentent 60 % des nouvelles embauches, ce qui représente une augmentation de 8 % par rapport à l'année précédente.

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier, au 31 mars 2020

2019-2020

Groupe cible	Cadres	Professionnels	Personnel de bureau, techniciens et assimilés	Total
Effectif total	8	60	21	89
Femmes	5	29	19	53
Taux de représentativité des femmes	63 %	48 %	90 %	60 %

2018-2019

Effectif total	8	54	25	87
Femmes	5	25	21	51
Taux de représentativité des femmes	63 %	46 %	84 %	59 %

Taux d'embauche des femmes en 2019-2020 par statut d'emploi

2019-2020	Total des personnes embauchées	Nombre de femmes embauchées	Taux d'embauche des femmes
Permanent	7	5	71%
Occasionnel	16	9	56%
Étudiant	21	11	52%
Stagiaire	7	3	43%
Total 2019-2020	51	33	65%

Formation et perfectionnement du personnel

Évolution des dépenses

Répartition des dépenses	Dépenses en 2019	Dépenses en 2018
Proportion de la masse salariale	1,6%	1,2%
Nombre moyen de jours de formation par personne	2,8	0,9
Somme allouée par personne	1 515,50 \$	997,45 \$

Jours de formation, selon la catégorie d'emploi

Catégorie d'emploi	2019	2018
Cadres	81	128
Professionnels	201	125
Fonctionnaires	11	25

Contrats de service

Renseignements relatifs aux contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

2019-2020

Type de contrat	Nombre	Montant
Contrats de service avec une personne physique	2	172 000 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	32	13 689 587 \$
Ensemble des contrats de service	34	13 861 587 \$

Note : Plusieurs contrats comptabilisés ci-dessus résultent des services requis dans le cadre des programmes d'aide financière administrés par la société d'État et couvrent des périodes excédant l'année financière en cours.

Utilisation des ressources informationnelles

Les données produites dans le cadre de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (chapitre G-1.03) concernant l'utilisation des sommes consacrées aux investissements et aux dépenses en ressources informationnelles doivent être présentées dans le rapport d'activité.

Ces données sont préparées annuellement par les organisations au moyen du Système intégré de gestion des ressources informationnelles (SIGRI) du Secrétariat du Conseil du trésor. L'information qui figure dans le tableau ci-dessous provient du rapport État — Programmation et bilan produit annuellement par les organisations au moyen du SIGRI.

Les projets et les activités de la Société en ressources informationnelles sont liés au partage des coûts des services communs entre le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et TEQ ainsi qu'à la modernisation de ses technologies de l'information. Pour plus d'information sur cette modernisation, voir la section sur la transformation organisationnelle à la page 32.

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles

2019-2020

Type d'intervention	Investissements (000 \$)	Dépenses (000 \$)
Projets ¹	56,4	85,5
Activités ²	124,2	1 071,9
Total	180,6	1 157,4

1. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.
2. Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi.

Autres obligations

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Au cours de la période 2019-2020 (du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 inclusivement), Transition énergétique Québec a reçu 73 demandes d'accès.

Sur les 73 demandes reçues, 4 ont été annulées à la suite d'un non-retour d'une demande de précisions et du délai indu. Il est à noter que 8 demandes ont reçu une acceptation partielle, puisque les documents requis constituaient des avis ou des recommandations faits depuis moins de 10 ans (article 37), contenaient en partie des renseignements personnels (articles 53, 54, 56, 59) ou un secret industriel d'un tiers (article 23), et qu'aucune demande n'a été rejetée. De plus, aucune demande d'accès n'a fait l'objet d'une demande d'accommodement raisonnable ni donné lieu au dépôt d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information.

Transition énergétique Québec est assujettie au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. À ce titre, dans un but de transparence, elle s'emploie à diffuser sur son site Internet, trimestriellement, les renseignements qui la concernent et qui sont relatifs, notamment, aux frais engagés pour les déplacements de son personnel, aux contrats de formation qu'elle octroie ou à ses contrats de publicité et de promotion.

Traitement des demandes d'accès

Délais de traitement	Nombre de demandes traitées
Dans un délai de 20 jours	63
Dans un délai de 30 jours	4
Dans un délai de plus de 30 jours	2

Note : 4 demandes ont été annulées.

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

La Société a présenté le premier bilan de son [plan d'action à l'égard des personnes handicapées](#), disponible sur son site Web. Tous les employés ont également été informés et sensibilisés à la réalité des personnes handicapées. De plus, les travaux d'aménagement des nouveaux milieux de travail ont été réalisés dans une optique d'accessibilité universelle.

Utilisation de la langue française

La politique linguistique de la société d'État a été adoptée par son conseil d'administration en juin 2018. Elle est disponible dans la section « Publications » de son site Web.

Déclaration de services aux citoyens et gestion des plaintes

Depuis sa création, Transition énergétique Québec a temporairement fait sienne la Déclaration de services aux citoyens du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. La déclaration est accessible sur le site Web de la Société.

Au cours de l'année financière 2019-2020, 70 plaintes ont été formulées auprès de la Société. Lors de la réception d'une plainte, un accusé de réception est transmis au plaignant dans les 3 jours ouvrables, puis la réponse finale lui est transmise par écrit dans un délai maximal de 20 jours ouvrables. La procédure ainsi que les coordonnées de la personne responsable des plaintes sont indiquées sur le site Web de TEQ. Certaines plaintes portent sur les délais d'obtention du service demandé ou de la réception de l'aide financière suivant l'admissibilité à un programme. Par ailleurs, dans la majorité des cas, il s'agit de demandes de révision d'une décision à la suite d'un refus dans le cadre d'une demande d'aide financière relative à un programme géré par Transition énergétique Québec. Dans le contexte de ces demandes de révision, la Société n'a pu leur donner suite favorablement, puisque les demandeurs ne respectaient pas les critères d'admissibilité du programme en cause.

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Aucune divulgation n'a été reçue par la Société en vertu de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics.

Politique de financement des services publics

Transition énergétique Québec administre différents programmes d'aide financière et ne reçoit pas de revenus de tarification assujettis à la Politique de financement des services publics.

Plan d'action en développement durable

C'est en septembre 2019 que TEQ a publié son premier Plan d'action en développement durable 2019-2023 (PADD), officialisant son engagement envers la démarche gouvernementale par sa contribution aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (SGDD). Le PADD comporte huit actions principales qui témoignent de la volonté de TEQ d'exercer une gouvernance axée sur le développement durable, dont les principes font partie des valeurs fondamentales de l'organisation et sont au cœur de ses activités.

Actions principales du Plan d'action en développement durable 2019-2023

1. Réduire la consommation de produits et améliorer l'efficacité énergétique du siège social
2. Déployer des actions porteuses pour la mobilité durable
3. Sensibiliser l'ensemble de l'organisation au développement durable
4. Améliorer les pratiques de consultation
5. Soutenir les municipalités dans la transition énergétique
6. Analyser les conséquences de la transition énergétique sur le marché de la main-d'œuvre québécoise et proposer des réponses aux enjeux soulevés
7. Appuyer le développement des filières vertes ainsi que des biens et des services écoresponsables produits au Québec et aider les consommateurs à faire des choix responsables
8. Améliorer les connaissances sur les enjeux de la transition énergétique propres aux communautés autochtones et développer des actions concrètes dans une perspective de développement durable

Ainsi, ce rapport annuel de gestion présente, pour une première fois, l'état d'avancement des engagements du PADD de TEQ (indicateurs et cibles) dans le tableau qui suit. Étant donné l'importance du Plan directeur par rapport au développement durable du Québec, par sa grande contribution à la lutte contre les changements climatiques, plusieurs engagements du PADD dépendent de la réalisation de certaines mesures du Plan directeur. Toutefois, le PADD comporte aussi des engagements qui dépendent de la réalisation d'actions entreprises au sein même de TEQ et qui visent l'intégration des principes de développement durable dans les pratiques et les activités usuelles de l'organisation et des employés. Parmi ce type d'engagement réalisé entre la publication du PADD et la fin de 2018-2019, notons la formation d'un comité interne de développement durable qui sera responsable d'assurer la réalisation des actions du PADD à mettre en avant au sein de la Société.

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2019-2023

N°	Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats et synthèse des activités réalisées au cours de l'année	Atteinte de la cible
1.1	Réduire l'utilisation du papier dans l'organisation pour tendre vers l'objectif « zéro papier », notamment par l'emploi accru des technologies numériques.	Réduction des achats de papier	Moins 20 % en 2021-2022 (réf. 2018-2019)	Remplacement des ordinateurs fixes par des ordinateurs portables avec écrans tactiles et dotés de la suite Microsoft 365	Atteinte avant la date prévue
	La migration vers les nouveaux milieux de travail en 2019 (remplacement des bureaux individuels et des ordinateurs fixes par des postes de travail partagés et des ordinateurs portables) a été accompagnée par une numérisation des dossiers papier de l'ensemble de l'organisation ainsi que l'implantation de l'utilisation de cartes d'accès pour accéder aux imprimantes (pour dissuader l'impression systématique des documents).				
1.2	Étudier la possibilité de mettre en place un système de collecte et de compostage des matières organiques au siège social.	Analyse de faisabilité Système utilisé	2019-2020 2020-2021	Début de l'analyse de faisabilité Implantation du compostage à Montréal	En cours
1.3	Abolir l'utilisation des accessoires à usage unique : verres de styromousse, pailles et bouteilles en plastique, etc. TEQ verra à inventorier les accessoires utilisés et ceux qui seront requis pour réduire la quantité de matières résiduelles (p. ex., verres en verre, pichets d'eau, etc.).	Inventaire terminé Abolition et substitution	2020-2021 2020-2021	Achat de vaisselle réutilisable	En cours
	Les nouveaux milieux de travail comprennent un espace commun qui fournit de la vaisselle réutilisable.				
1.4	S'assurer que le propriétaire de l'immeuble du siège social fait le maximum pour améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment.	Bilan des efforts réalisés par le propriétaire	2020-2021	Résultats à venir en 2020-2021 (année cible)	En cours
2.1	Progresser dans le déploiement du télétravail.	Nombre de jours/personne	Plus 15 % en 2020-2021 (réf. 2019-2020)	Résultats à venir en 2020-2021 (année cible)	En cours
	En 2019-2020, 41 employés travaillaient officiellement une journée par semaine à distance (avant l'état d'urgence sanitaire déclaré en mars 2020). À la suite de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, la majorité des employés, déjà bien équipée pour le télétravail, a pu travailler fonctionnellement à distance cinq jours par semaine.				
2.2	Favoriser le transport actif par des mesures appropriées (p. ex., casiers, douches, espaces intérieurs sécurisés pour les vélos, bornes de recharge pour les vélos électriques) et sensibiliser les employés au transport actif.	Nombre de projets mis en œuvre pour favoriser spécialement le transport actif	Cinq d'ici à 2022-2023	Projets à venir	En cours

N°	Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats et synthèse des activités réalisées au cours de l'année	Atteinte de la cible
2.3	Élaborer et dévoiler un plan de mobilité durable englobant les sous-actions 2.1 et 2.2 en incluant le transport collectif.	Dévoilement du plan	2022-2023	Travaux à venir	Pas encore commencé
3.1	Créer un comité interne de développement durable.	Mise sur pied du comité Nombre d'activités de formation ou de sensibilisation	2019-2020 2 fois par année	Création d'un comité interne de développement durable Participation de l'organisation à deux activités de sensibilisation	Atteint à la date prévue
<p>En plus de la création du comité interne de développement durable (CIDD), une section réservée au développement durable a été créée dans l'intranet organisationnel afin de diffuser de l'information aux employés en matière de développement durable. Au courant de l'année 2019-2020, TEQ et ses employés ont participé à deux activités de sensibilisation liées aux déplacements:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Semaine nationale du véhicule électrique (été 2019). Un vélo à assistance électrique était également présenté dans le cadre de cette semaine; - Défi sans auto solo (septembre 2019). Dix-neuf employés ont participé à ce défi, évitant l'émission de 260 kg de CO₂. 					
3.2	Déterminer trois principes de la Loi sur le développement durable où renforcer en priorité l'action de TEQ dans les prochaines années.	Choix de trois principes et des éléments décisionnels où ils seront appliqués (p. ex., développement de stratégies, évaluation de programmes)	2019-2020	Sélection de trois principes par le comité interne de développement durable	Atteint à la date prévue
<p>Les trois principes retenus sont : santé et qualité de la vie, protection de l'environnement, production et consommation responsables. Ces principes ont été choisis par le CIDD selon un sondage mené à l'été 2019 auprès des employés de TEQ, lors de l'élaboration du Plan d'action de développement durable de l'organisation.</p>					
4.1	Publication des améliorations mises en œuvre pour les pratiques de consultations.	Nombre d'améliorations Satisfaction de la clientèle à l'égard de la manière dont TEQ les consulte	Un d'ici à 2020-2021 Trois rétroactions sur la qualité des consultations d'ici à 2022-2023	Amélioration de la consultation des citoyens, de certaines communautés autochtones et des grands émetteurs de carbone	En cours
<p>Les programmes et les communications ont été améliorés en fonction de sondages et de commentaires de participants et de citoyens. Un comité consultatif TEQ-Premières Nations a été créé peu de temps après la publication du Plan directeur (voir l'action 8.1).</p>					
5.1	Accompagner les municipalités dans leur appropriation d'actions relatives à la transition énergétique.	Nombre de municipalités avec lesquelles un partenariat est formellement engagé	2 en 2019-2020 4 en 2020-2021	Formation de deux partenariats	En cours
<p>TEQ a conclu des ententes de partenariats officielles avec les municipalités de Longueuil et des Îles-de-la-Madeleine.</p>					

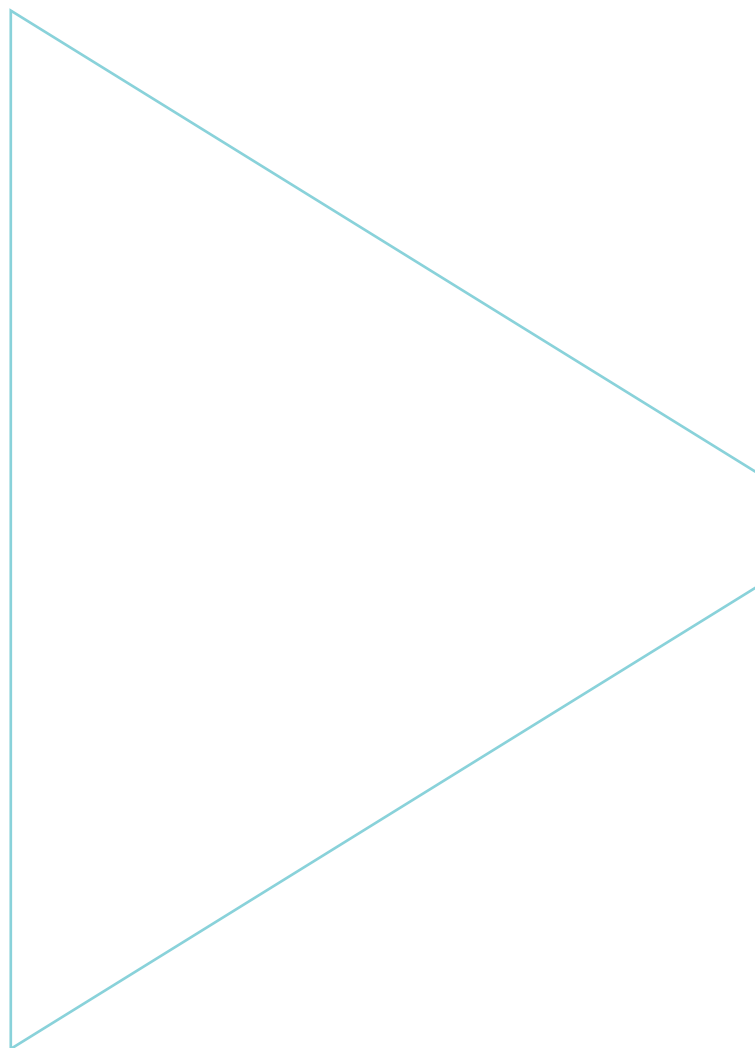
N°	Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats et synthèse des activités réalisées au cours de l'année	Atteinte de la cible
6.1	Réaliser une étude sur les conséquences de la transition énergétique sur la main-d'œuvre (mesure du Plan directeur). TEQ devra parallèlement amorcer ses travaux pour accompagner l'industrie des combustibles fossiles dans la transition énergétique (mesure du Plan directeur).	Publication de l'étude Lancer un comité TEQ — distributeurs de mazout	2021-2022 2019-2020	Cette mesure est transférée au MTESS qui doit coordonner une table interministérielle à laquelle TEQ participera	Non applicable
6.2	Lancer un concours qui s'adresse aux étudiants universitaires sous le thème de la transition énergétique afin de leur permettre de parfaire leur expertise (mesure du Plan directeur).	Taux de participation	Progression de 5 % par année	Progression de 50 % en 2019-2020, par rapport à 2018-2019	Atteint
<p>En 2018-2019 et 2019-2020, TEQ a soutenu, à titre de partenaire exclusif, la réalisation du concours de vulgarisation scientifique « 3 minutes pour changer le monde » dans le cadre du colloque annuel de l'Association québécoise de la production de l'énergie renouvelable (AQPER). En tout, 85 candidatures ont été déposées en 2019-2020, comparativement à 42 en 2018-2019.</p> <p>Relativement à cette mesure, TEQ a poursuivi son partenariat avec l'AQPER pour promouvoir la transition énergétique auprès des universitaires. Une entente a été signée pour poursuivre la tenue du concours en 2021 et 2022.</p>					
6.3	Réaliser des activités associées aux divers programmes d'études supérieures : offre de stage, de mentorat, de visites techniques, etc. afin de favoriser l'application et le développement des connaissances dans les domaines relatifs à la transition énergétique (mesure du Plan directeur).	Signature d'une entente avec un établissement d'enseignement	2021-2022	Résultats à venir	En cours
<p>Au courant de l'année 2019-2020, TEQ pouvait compter parmi son personnel 31 étudiants et stagiaires provenant de 13 établissements d'enseignement supérieur.</p>					
7.1	Conformément au Plan directeur, poursuivre et bonifier l'offre de programmes pour contribuer à l'objectif de la Stratégie.	S. O.	En continu	Bonification de tous les programmes Création du programme Tranportez vert	En continu
<p>Les programmes ÉcoPerformance et Technoclimat ont été améliorés grâce à la participation de TEQ au comité interministériel formé pour trouver des solutions concertées pour les grands émetteurs.</p>					

N°	Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats et synthèse des activités réalisées au cours de l'année	Atteinte de la cible
7.2	Sensibiliser le consommateur à adopter des comportements moins énergivores.	Réalisation d'une première étape d'une campagne pour faire connaître la transition énergétique et engendrer des changements de comportements en ciblant les connaissances à améliorer dans la population	2019-2020	Travaux en cours	En cours
		Évaluation de l'évolution des connaissances des consommateurs	2020-2021		
<p>Une entente de 3 M\$ sur trois ans a été signée le 25 mars 2020 avec l'organisme Vivre en Ville pour le développement et le déploiement d'une campagne de sensibilisation et d'information sur la transition énergétique. La campagne de sensibilisation citoyenne « Roulons électrique », en collaboration avec Équiterre, s'est poursuivie durant l'année 2019-2020.</p>					
7.3	Présenter une offre de financement remboursable destinée à la transition énergétique et alimentée par des fonds publics et d'investisseurs privés ou institutionnels (mesure du Plan directeur).	Confirmation de partenaires privés ou institutionnels dans le financement du Plan directeur	Un partenaire confirmé d'ici à 2020-2021	Résultats à venir (travaux en cours)	En cours
8.1	Élaborer un plan d'action en transition, innovation et efficacité énergétiques propre aux Premières Nations.	Création d'un comité avec les Premières Nations	2018-2019	Travaux en cours pour l'élaboration du plan d'action (comité déjà créé)	En cours
		Publication du plan d'action	2021-2022		
<p>Un comité a été créé peu de temps après la publication du Plan directeur. Il est formé par des membres des Premières Nations, des représentants de l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL) et des représentants de TEQ.</p> <p>Le plan d'action sera traité progressivement par thématique. La première thématique qui est en discussion concerne les bâtiments résidentiels et communautaires des Premières Nations.</p>					

États financiers

(non audités)

De l'exercice clos le 31 mars 2020



Rapport de la direction

Les états financiers de Transition énergétique Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

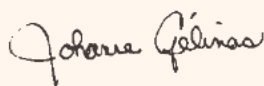
Transition énergétique Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

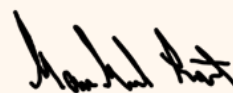
Les travaux d'audit du Vérificateur général du Québec sont prévus pour l'année 2021.

En considération de cette situation, Transition énergétique Québec a choisi de produire le rapport annuel avec ses états financiers non audités, pour l'exercice clos le 31 mars 2020, afin de diffuser de l'information en temps opportun.

Pour Transition énergétique Québec,



Présidente directrice-générale
Johanne Gélinas



Directrice de l'information de gestion
Marie-Michelle Linteau, CPA, CGA

État des résultats et de l'excédent cumulé (non audité)

De l'exercice clos le 31 mars 2020

	2020		2019 (retraité note 3)
	Budget	Réel	Réel
Revenus			
Fonds vert (note 4)	241 953 259 \$	310 465 575 \$	234 059 968 \$
Quote-part des distributeurs d'énergie	88 292 933	70 986 478	54 757 929
Subvention — Gouvernement du Québec	14 350 718	2 904 670	2 806 282
Intérêts et pénalités	175 000	2 272 443	2 019 260
Autres revenus		57 304	825
	344 771 910	386 686 470	293 644 264
Charges			
Subventions	320 687 039	350 308 231	268 064 038
Salaires et avantages sociaux	10 064 825	9 860 525	8 934 920
Services professionnels, techniques et informatiques	9 533 250	24 408 794	9 756 327
Charges locatives	660 767	704 182	590 344
Publicité, commandite et formation	1 184 708	605 582	734 599
Amortissement des immobilisations corporelles	346 547	469 563	313 998
Fournitures et approvisionnement	2 011 174	168 831	108 324
Déplacements	281 400	147 847	126 267
Frais financiers	2 200	12 915	4 193
Créances douteuses		-	5 011 254
	344 771 910	386 686 470	293 644 264
Excédent de l'exercice	-	-	-
Excédent cumulé au début retraité	4 372 332	4 372 332	4 372 332
Excédent cumulé à la fin	4 372 332 \$	4 372 332 \$	4 372 332 \$

États financiers (non audités)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière (non audité)

Au 31 mars 2020

	2020	2019 (retraité note 3)
Actifs financiers		
Avance au fonds général du Fonds consolidé du revenu (note 5)	79 623 670 \$	78 486 271 \$
Débiteurs (note 6)	25 983 411	13 896 648
	105 607 081	92 382 919
Passifs		
Subventions à payer (note 7)	14 727 874	18 179 564
Créditeurs et charges à payer (note 8)	5 577 058	2 750 677
Revenus reportés (note 9)	81 055 967	66 674 245
Provision pour congés de maladie (note 10)	1 280 679	1 357 425
Dettes à long terme (note 11)	1 309 632	39 154
	103 951 210	89 001 065
Actifs financiers nets	1 655 871	3 381 854
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	752	5 082
Immobilisations corporelles (note 12)	2 715 709	985 396
	2 716 461	990 478
Excédent cumulé	4 372 332 \$	4 372 332 \$
Obligations contractuelles (note 13)		
Éventualités (note 14)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la variation des actifs financiers nets (non audité)

De l'exercice clos le 31 mars 2020

	2020		2019 (retraité note 3)
	Budget	Réel	Réel
Excédent de l'exercice	- \$	- \$	- \$
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(2 199 876)	(369 566)
Amortissement des immobilisations corporelles		469 563	313 998
		(1 730 313)	(55 568)
Variation due aux charges payées d'avance			
Acquisition de charges payées d'avance		(752)	(5 082)
Utilisation des charges payées d'avance		5 082	15 000
		4 330	9 918
Diminution des actifs financiers nets		(1 725 983)	(45 650)
Actifs financiers nets au début de l'exercice retraité	3 381 854	3 381 854	3 427 504
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	3 381 854 \$	1 655 871 \$	3 381 854 \$

États financiers (non audités)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie (non audité)

De l'exercice clos le 31 mars 2020

	2020	2019 (retraité note 3)
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	-\$	-\$
Éléments sans incidence sur la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	469 563	313 998
Revenus reportés	(74 885 044)	(59 584 296)
	(74 415 481)	(59 270 298)
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement:		
Débiteurs	(12 086 763)	(9 147 065)
Subventions à payer	(3 451 690)	5 654 035
Créditeurs et charges à payer	2 826 381	(3 078 239)
Revenus reportés	89 266 766	126 258 541
Provision pour congés de maladie	(76 746)	10 960
Charges payées d'avance	4 330	9 918
	76 482 278	119 708 150
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	2 066 797	60 437 852
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(2 199 876)	(369 566)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(2 199 876)	(369 566)
Activités de financement		
Dettes à long terme effectuées	1 305 399	42 573
Dettes à long terme remboursées	(34 921)	(3 419)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	1 270 478	39 154
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 137 398	60 107 440
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	78 486 271	18 378 831
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	79 623 670\$	78 486 271\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires (non auditées)

Au 31 mars 2020

1. Statut constitutif et nature des activités

Transition énergétique Québec, ci-après nommée la Société, est une personne morale constituée en vertu de la Loi sur Transition énergétique Québec (RLRQ, chapitre T-11.02). La Société a pour mission de soutenir, de stimuler et de promouvoir la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques et d'en assurer une gouvernance intégrée. Elle coordonne la mise en œuvre de l'ensemble des programmes et des mesures nécessaires à l'atteinte des cibles en matière énergétique déterminées par le gouvernement du Québec et en assure le suivi.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ces états financiers, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce manuel.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont les subventions à payer, la provision pour congés de maladie, la durée de vie des immobilisations corporelles et la provision pour créances douteuses. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a décrété une pandémie mondiale due au nouveau coronavirus (COVID-19). Le 13 mars 2020, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois. Cette situation est en constante évolution et les mesures mises en place ont de nombreux impacts économiques sur les plans mondial, national, provincial et local. Les incidences financières sur les différents postes comptables au 31 mars 2020 sont détaillées dans la note 6 portant sur les débiteurs. La note 17 sur l'événement postérieur à la date des états financiers décrit dans quelle mesure cette pandémie pourrait entraîner des modifications à l'actif ou au passif de Transition énergétique Québec ainsi que des répercussions sur ses activités futures.

Revenus

Fonds vert

Les revenus du Fonds vert sont constatés au fur et à mesure que les dépenses admissibles à la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC) sont comptabilisées.

Quote-part des distributeurs d'énergie

Tout distributeur d'énergie doit payer à la Société sa quote-part annuelle selon les dates d'exigibilité, le taux et la méthode de calcul déterminés par la Régie de l'énergie, conformément au troisième alinéa de l'article 85.41 de la Loi sur la Régie de l'énergie (RLRQ, chapitre R-6.01).

Les revenus de la quote-part des distributeurs d'énergie sont présentés à titre de revenus reportés jusqu'à ce que les sommes soient utilisées pour la réalisation du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Subvention — Gouvernement du Québec

Les subventions définies comme des paiements de transfert sont constatées dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où elles sont autorisées, que la Société a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Elles sont présentées en subventions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu a lieu à mesure que le passif est réglé.

Intérêts et pénalités

Les revenus d'intérêts sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des ressources qui sont consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités ainsi que les pertes réalisées.

Subvention

Les aides financières liées aux programmes sont imputées à titre de charges dans l'exercice où le transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité.

Instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés soit dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement soit dans celle des instruments financiers évalués à la juste valeur.

L'avance au fonds général du Fonds consolidé du revenu et les débiteurs (excluant les débiteurs Quote-part des distributeurs d'énergie et les taxes à la consommation à recevoir) sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût.

Les subventions à payer, les créditeurs et charges à payer et les dettes à long terme, à l'exception des avantages sociaux, sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'avance au fonds général du Fonds consolidé du revenu, qui est facilement convertible en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Passifs

Subventions à payer

Les subventions à payer sont des sommes dues par la Société à des tiers qui résultent d'opérations ou d'événements passés et dont le règlement donnera lieu à la sortie future de ressources économiques qui sera, la plupart du temps, sous forme de décaissements. Ces dernières ne comprennent pas les subventions à payer liées aux dépenses admissibles engagées dans le cadre du PACC puisque le déboursé sera effectué par le Fonds vert.

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs à prestations déterminées, étant donné que l'information dont dispose la direction est insuffisante pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés de vacances dus aux employés sont comptabilisées à titre de passif dans le poste Crédeurs et charges à payer. La charge annuelle est comptabilisée selon les avantages gagnés par les employés au cours de l'exercice. Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises au cours de l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des congés de maladie par les employés.

Actifs non financiers

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Catégories	Durée
Améliorations locatives	15 ans
Matériel et équipement	5 ans
Équipement informatique et bureautique	3 ans
Développement informatique	5 ans

Les développements informatiques en cours sont amortis lorsque leur développement est terminé et que les projets sont mis en service.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à la valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire à la somme convenue pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

3. Modifications comptables

Correction d'erreur

Les états financiers des exercices terminés le 31 mars 2018 et le 31 mars 2019 ont été retraités pour tenir compte de travaux qui ont été fait sur les exercices antérieurs. Ces corrections ont eu pour effet de faire varier certains soldes d'ouverture.

4. Fonds vert

Le 2 août 2017, une entente a été conclue entre la Société et le Fonds vert dans le cadre de la mise en œuvre des mesures du PACC. Cette entente indique que la Société convient de porter au débit du Fonds vert les dépenses admissibles engagées dans le cadre du PACC. Par conséquent, les dépenses admissibles engagées et le revenu correspondant sont constatés par écriture comptable et présentés en tant que charges attribuées et recouvrement de coûts dans les états financiers de la Société. Ces sommes sont incluses dans l'état des résultats.

	2020	2019 (retraité note 3)
Revenus	310 465 575 \$	234 059 968 \$
Charges		
Subventions	299 509 853	224 086 971
Salaires et avantages sociaux	3 761 161	2 797 698
Fonctionnement	7 194 561	7 175 299
	310 465 575 \$	234 059 968 \$

5. Avance au fonds général du Fonds consolidé du revenu

Cette avance porte intérêt au taux d'emprunt du Québec à 1 jour. Au 31 mars 2020, le taux d'intérêt de l'avance est de 0,25% (1,75% au 31 mars 2019).

6. Débiteurs

	2020	2019 (retraité note 3)
Fonds vert — PACC	20 109 824 \$	12 462 168 \$
Quote-part des distributeurs d'énergie	8 867 501	4 639 997
Taxes à la consommation à recevoir	185 800	307 126
Autres	2 062 761	1 729 832
	31 225 886	19 139 123
Provision pour créances douteuses	(5 242 475)	(5 242 475)
	25 983 411 \$	13 896 648 \$

Incidences financières de la COVID-19

À la suite de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a notamment interdit les rassemblements et a limité les activités économiques aux services jugés essentiels. Depuis le 15 avril 2020, il annonce la reprise graduelle des activités économiques. Il est estimé que la reprise mondiale sera lente et que les incidences financières se feront sentir au-delà de la prochaine année. La direction estime que cette situation pourrait engendrer une difficulté de recouvrement pour certains distributeurs d'énergie. Cette situation n'a pas eu d'incidence financière importante sur les résultats des activités de Transition énergétique Québec au 31 mars 2020.

7. Subventions à payer

Les subventions à payer par programme se détaillent comme suit :

	2020	2019 (retraité note 3)
Rénoclimat	2 701 210 \$	9 293 282 \$
ÉcoPerformance	4 154 446	3 961 801
Technoclimat	3 827 339	1 562 682
Éconologis	1 705 513	1 115 015
Novoclimat	858 195	480 034
Autres	1 481 171	1 766 750
	14 727 874 \$	18 179 564 \$

8. Crédoiteurs et charges à payer

	2020	2019 (retraité note 3)
Fournisseurs et autres	4 197 823 \$	1 532 554 \$
Provision pour vacances	931 796	898 232
Salaires à payer ¹	447 439	319 891
	5 577 058 \$	2 750 677 \$

¹ Ce poste inclut des avantages sociaux pour un montant de 117 264 \$ (110 648 \$ au 31 mars 2019).

9. Revenus reportés

Quote-part

Les revenus reportés de la quote-part découlent de sommes que la Société reçoit des distributeurs d'énergie. Les sommes servent à la réalisation du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques.

Gouvernement du Québec

Les revenus reportés du gouvernement du Québec découlent de sommes reçues relativement à la mise en œuvre de projets pilotes de véhicules électriques à hydrogène, ainsi que pour la bonification des programmes Biomasse forestière résiduelle, ÉcoPerformance et Technoclimat. Les sommes servent à la réalisation du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques.

	2020			2019 (retraité note 3)
	Gouvernement du Québec	Quote-part	Total	Total
Solde au début	33 355 718 \$	33 318 527 \$	66 674 245 \$	-\$
Nouveaux revenus reportés	1 301 000	87 965 766	89 266 766	126 258 541
Virement aux résultats de l'exercice	(1 588 957)	(73 296 087)	(74 885 044)	(59 584 296)
Solde à la fin	33 067 761 \$	47 988 206 \$	81 055 967 \$	66 674 245 \$

10. Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

Les employés de Transition énergétique Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes sont des régimes interemployeurs à prestations déterminées, administrés par Retraite Québec, et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2020, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 10,88 % à 10,63 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est passé de 12,82 % à 12,29 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 2,97 % au 1^{er} janvier 2020 et 2019 de la masse salariale admissible qui doit être versé par l'employeur, pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Ainsi, la Société verse un montant supplémentaire pour les années civiles 2020 et 2019 correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations de Transition énergétique Québec, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 823 592 \$ (712 101 \$ en 2019). Les obligations de Transition énergétique Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

L'entité dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie qui engendre des obligations à long terme dont elle assume les coûts en totalité. Selon les dispositions de ce programme, les employés de l'entité peuvent accumuler les journées de congés de maladie, non utilisées, auxquelles ils ont droit annuellement et se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. De plus, les employés peuvent utiliser ces journées non utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Les obligations à long terme rattachées à ce programme sont établies à l'aide d'une méthode qui répartit le coût du programme sur la durée de la carrière active des employés et elles augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'entité.

Les conventions collectives 2015-2020 intervenues en juin 2016 en ce qui a trait aux conditions salariales des fonctionnaires du gouvernement du Québec et en juillet 2018 en ce qui a trait aux conditions salariales des professionnels du gouvernement du Québec ont modifié ce programme. Depuis le 1^{er} avril 2017, les fonctionnaires peuvent accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Toute journée excédentaire sera payable à la fin de l'année civile. Il n'y aura aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires sont appliquées jusqu'au 31 mars 2022. Pour les professionnels, les mêmes modalités s'appliquent à partir du 1^{er} avril 2019 ainsi que l'application de mesures transitoires jusqu'au 31 mars 2024.

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2020 :

		2020	2019 (retraité note 3)
Taux de croissance annuelle de la rémunération		2,50 %	2,25 %
Taux d'actualisation pondéré		1,93 %	2,41 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	RREGOP	16 ans	18 ans
	RRPE	11 ans	11 ans

10. Avantages sociaux futurs (suite)

Provision pour congés de maladie (suite)

Les variations de la provision pour les congés de maladie se détaillent comme suit:

	2020	2019 (retraité note 3)
Solde au début	1 357 425 \$	1 346 465 \$
Charge de l'exercice	196 306	220 420
Montants versés au cours de l'exercice	(273 052)	(209 460)
Solde à la fin	1 280 679 \$	1 357 425 \$

11. Dettes à long terme

	2020	2019 (retraité note 3)
Effet à payer à la Société québécoise des infrastructures, 2,73 %, remboursable par versements mensuels de 758 \$ incluant les intérêts jusqu'en octobre 2023	31 094 \$	39 154 \$
Effet à payer à la Société québécoise des infrastructures, 2,36 %, remboursable par versements mensuels de 8 602 \$ incluant les intérêts jusqu'en novembre 2034	1 278 538	-
	1 309 632 \$	39 154 \$

Échéanciers des dettes au 31 mars 2020

2021	82 194 \$
2022	84 187
2023	86 228
2024	84 510
2025 et suivantes	972 513
	1 309 632 \$

12. Immobilisations corporelles¹

	2020				
	Améliorations locatives	Matériel et équipement	Équipement informatique et bureautique	Développement informatique	Total
Coût					
Solde au début	-\$	86 985 \$	94 592 \$	1 846 168 \$	2 027 745 \$
Acquisitions	1 305 399	462 706	202 591	229 180	2 199 876
Dispositions	-	-	(7 889)	-	(7 889)
Solde à la fin	1 305 399	549 691	289 294	2 075 348	4 219 732
Amortissement cumulé					
Solde au début	-	37 448	48 955	955 946	1 042 349
Amortissement	29 009	41 729	40 905	357 920	469 563
Dispositions	-	-	(7 889)	-	(7 889)
Solde à la fin	29 009	79 177	81 971	1 313 866	1 504 023
Valeur comptable nette	1 276 390 \$	470 514 \$	207 323 \$	761 482 \$	2 715 709 \$

	2019 (retraité note 3)				
	Améliorations locatives	Matériel et équipement	Équipement informatique et bureautique	Développement informatique	Total
Coût					
Solde au début	-\$	71 002 \$	54 113 \$	1 568 940 \$	1 694 055 \$
Acquisitions	-	49 732	42 606	277 228	369 566
Dispositions	-	(33 749)	(2 127)	-	(35 876)
Solde à la fin	-	86 985	94 592	1 846 168	2 027 745
Amortissement cumulé					
Solde au début	-	66 843	43 857	653 527	764 227
Amortissement	-	4 354	7 225	302 419	313 998
Dispositions	-	(33 749)	(2 127)	-	(35 876)
Solde à la fin	-	37 448	48 955	955 946	1 042 349
Valeur comptable nette	-\$	49 537 \$	45 637 \$	890 222 \$	985 396 \$

¹ Le total des immobilisations inclut des immobilisations en cours de développement pour un total de 212 591 \$ (335 663 \$ en 2019) pour du développement informatique. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

13. Obligations contractuelles

Dans le cadre de ses activités, la Société s'est engagée à verser des sommes. Le montant des engagements au 31 mars 2020 se répartit comme suit :

	Subventions	Contrats de services	Immobilisations	Total
Obligations contractuelles avec des parties apparentées				
2021	574 091 \$	1 833 305 \$	2 395 \$	2 409 791 \$
2022	41 443	150 000	-	191 443
2023	-	150 000	-	150 000
2024 et 2025	-	-	-	-
Sous-total	615 534	2 133 305	2 395	2 751 234
Obligations contractuelles avec des parties non apparentées				
2021	24 898 733	30 114 778	-	55 013 511
2022	2 811 121	5 496 880	-	8 308 001
2023	515 733	2 334 660	-	2 850 393
2024 et 2025	15 825	600 000	-	615 825
Sous-total	28 241 412	38 546 318	-	66 787 730
Total 2020	28 856 946 \$	40 679 623 \$	2 395 \$	69 538 964 \$
Total 2019	14 984 460 \$	30 098 659 \$	-\$	45 083 119 \$

Les obligations contractuelles sont des obligations de la Société envers des tiers, qui deviennent des passif au moment où les conditions prévues par les contrats ou les ententes en cause sont respectées. Ces dernières ne comprennent pas les obligations contractuelles liées aux ententes engagées dans le cadre du Plan d'actions 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC) puisque le passif sera comptabilisé au Fonds vert.

14. Éventualités

Poursuites

Le solde des actions en justice en dommages et intérêts intentées contre la Société totalise 2 428 966 \$. De l'avis de la Société, aucun passif important ne peut résulter de ces actions.

Continuité d'exploitation

Le 31 octobre 2019, le gouvernement du Québec a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi 44, Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification. Le projet de loi prévoit la dissolution de la Société et abroge la Loi sur Transition énergétique Québec (RLRQ, chapitre T-11.02). Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles remplacera la Société. Il en acquerra les droits et en assumera les obligations.

Au moment de la publication des états financiers de la Société, la Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification n'est toujours pas sanctionnée.

15. Opérations entre apparentés

La Société est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'aux entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration, de la présidente-directrice générale et des membres du comité de direction de la Société.

Au cours de l'exercice 2019-2020, une entité contrôlée par le gouvernement a offert gratuitement de la formation à des membres du personnel de la Société. Aucun coût n'a été comptabilisé à l'état des résultats de la Société concernant ces services.

À l'exception de cette transaction, la Société n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre la Société et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

16. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les répercussions potentielles.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés à l'avance au fonds général du Fonds consolidé du revenu et aux débiteurs, à l'exception du Fonds vert-PACC, de la quote-part à recevoir des distributeurs d'énergie et des taxes à la consommation à recevoir. L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable présentée à titre d'actif financier dans l'état de la situation financière. Le risque de non-recouvrement est atténué du fait que les soldes à recevoir proviennent principalement de sociétés et d'organismes gouvernementaux.

La balance chronologique des débiteurs, à l'exception du Fonds vert-PACC, de la quote-part à recevoir des distributeurs d'énergie et des taxes à la consommation, est répartie comme suit :

	2020	2019 (retraité note 3)
Moins de 30 jours	247 219 \$	391 244 \$
De 30 jours à moins de 60 jours	39 293	26 378
De 60 jours à moins de 90 jours	42 376	28 860
De 90 jours à moins de 120 jours	41 789	26 574
120 jours et plus	1 692 084	1 256 776
	2 062 761	1 729 832
Provision pour créances douteuses	(83 511)	(83 511)
	1 979 249 \$	1 729 832 \$

La Société doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Le type de clients, l'historique de paiement, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité qui a donné lieu à la créance sont tous des éléments considérés dans la détermination du moment auquel les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision; les mêmes facteurs sont pris en considération lorsqu'il s'agit de déterminer s'il y a lieu de radier les montants portés au compte de provision en diminution des créances.

La Société est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

16. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. La Société gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels. La Société établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	2020		
	Moins d'un an	D'un an à moins de 2 ans	Total
Subventions à payer	14 047 874 \$	680 001 \$	14 727 875 \$
Créditeurs et charges à payer ¹	5 459 794	-	5 459 794 \$
Dettes à long terme ²	112 320	112 320	224 640 \$
	19 619 988 \$	792 321 \$	20 412 309 \$

1 Les créiteurs et charges à payer présentés dans le présent tableau excluent les avantages sociaux à payer. Ainsi, ce montant pourrait être différent de celui présenté à l'état de la situation financière.

2 Les dettes à long terme présentées dans ce tableau incluent le capital et les intérêts prévus dans les contrats selon leurs échéances.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Société est attribuable à ses actifs et passifs financiers portant intérêt. Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers, mais comme la Société prévoit rembourser ses dettes à long terme selon l'échéance prévue, elle est peu exposée à ce risque.

Pour les instruments financiers portant intérêt à taux variable, soit l'avance au fonds général du Fonds consolidé du revenu, la Société ne compte pas sur les revenus d'intérêts pour ses opérations courantes. Le risque de taux d'intérêt relativement au flux de trésorerie auquel elle est exposée est minime.

17. Événement postérieur à la date des états financiers

Incidences financières de la COVID-19

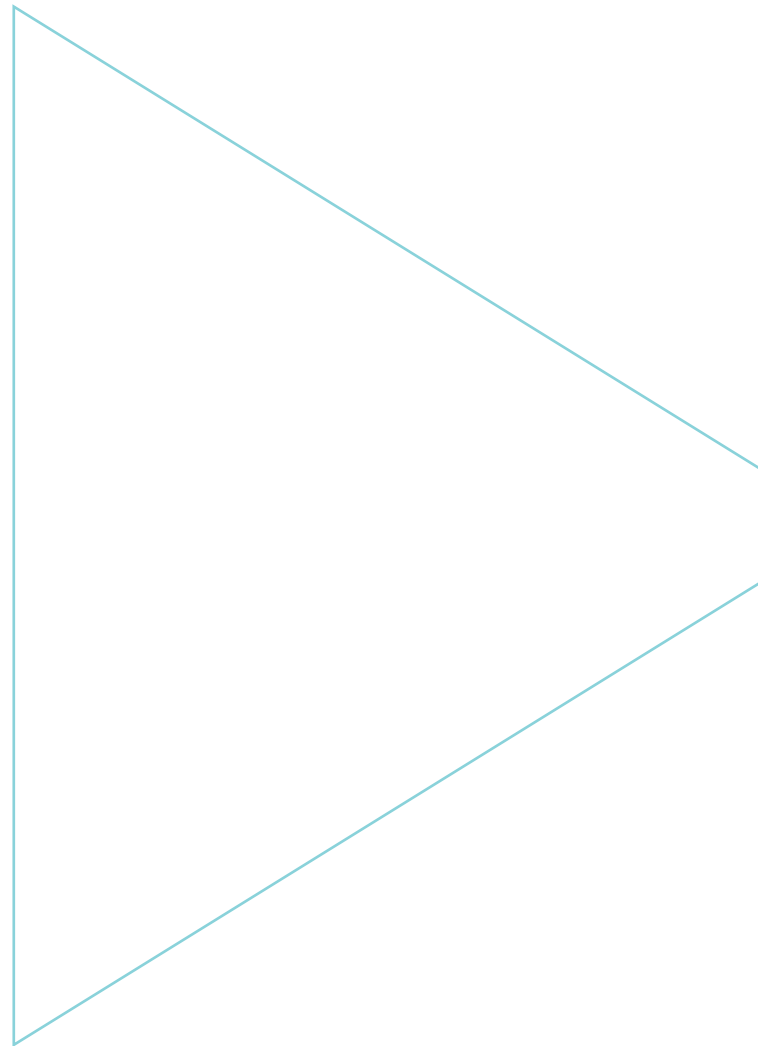
Depuis le 13 mars 2020, le gouvernement a mis en place différentes mesures d'aide pour soutenir les particuliers et les entreprises aux prises avec les répercussions de la COVID-19.

En date de la parution du présent rapport annuel, l'incidence globale de ces mesures et de la pandémie sur les activités de Transition énergétique Québec ainsi que sur l'évolution de ses actifs et passifs est trop incertaine pour être estimée.

18. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2019 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2020.

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs



Préambule

Mission

Transition énergétique Québec (TEQ) a pour mission de soutenir, de stimuler et de promouvoir la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques et d'en assurer une gouvernance intégrée. Elle coordonne la mise en œuvre de l'ensemble des programmes et des mesures nécessaires à l'atteinte des cibles en matière énergétique déterminées par le gouvernement, et elle en assure le suivi.

Dans le cadre de sa mission, elle élabore le plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques dans une perspective de développement économique responsable et durable.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration de TEQ est composé de neuf à quinze membres, dont le président du conseil d'administration et le président-directeur général. Au moins la majorité des membres du conseil d'administration, dont le président, doivent, de l'avis du gouvernement, se qualifier comme administrateurs indépendants.

Dans l'exercice de leurs responsabilités, les administrateurs doivent agir dans le respect des principes d'éthique et s'inspirer des valeurs organisationnelles qui sous-tendent ces principes. De plus, leur conduite doit être conforme aux règles de déontologie qui leur sont applicables. Au regard des obligations qui leur sont dévolues, les administrateurs doivent exercer leur indépendance d'esprit, laquelle se traduit, entre autres, par leur responsabilité respective d'exercer leur jugement en faveur de la mission de l'organisation.

1. Objet et champ d'application

Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de TEQ (« le Code ») a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens en l'intégrité et l'impartialité de l'administration de TEQ, de favoriser une saine gestion ainsi que la transparence au sein de TEQ et de responsabiliser ses administrateurs.

Le Code établit les principes éthiques et les règles déontologiques de TEQ. Les principes éthiques tiennent compte de la mission de TEQ, des valeurs qui sous-tendent son action et des principes généraux de gestion. Les règles déontologiques portent sur les devoirs et obligations des administrateurs.

Le Code s'applique aux membres du conseil d'administration de TEQ, que ceux-ci soient indépendants ou non. Outre le présent Code, l'administrateur est également assujéti aux règles déontologiques prévues à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying (RLRQ, chapitre T-11.011) et au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, chapitre M-30, r. 1).

2. Principes éthiques et valeurs

L'éthique fait appel à l'adhésion des personnes à des valeurs plutôt qu'à l'observance de normes. Face à une situation donnée, la décision part d'une réflexion sur les conséquences positives et négatives de l'action envisagée sur soi, sur autrui et sur l'environnement, et ce, par rapport aux valeurs que l'organisation préconise.

Il s'agit donc pour l'administrateur de choisir la meilleure chose à faire dans les circonstances qui se présentent à lui. L'intérêt qu'offre l'éthique réside dans son objectif qui est de développer la capacité de chacun à prendre des décisions responsables.

Au sein de TEQ, l'éthique vise à assurer une cohérence entre les propos, les décisions et les actions. Elle rappelle le lien entre la réalisation de la mission de TEQ, l'intégration de ses valeurs dans les pratiques quotidiennes et le respect par chacun de ses obligations déontologiques. À cette fin, TEQ souhaite compter sur l'engagement des personnes pour assurer cette cohérence et réaliser sa mission.

2.1. Valeurs et principes de gestion

Dans le cadre de son mandat, l'administrateur contribue à la réalisation de la mission de TEQ et s'engage ainsi à promouvoir les valeurs : l'intégrité, la concertation, l'équité, l'engagement, la responsabilité, l'excellence.

De plus, l'administrateur s'engage à appliquer les principes de gestion suivants :

- > s'appuyer sur la compétence des membres du conseil d'administration et du personnel;
- > favoriser la transparence de la gestion et le respect de principes d'éthique élevés;
- > promouvoir un développement durable exemplaire;
- > favoriser une approche globale, intégrée, cohérente et responsable.

2.2. Loyauté, honnêteté et équité

Pendant toute la durée de son mandat, l'administrateur doit agir avec loyauté, honnêteté et équité. Il doit prendre ses décisions indépendamment de toute considération incompatible avec la mission, la vision et les intérêts de TEQ, notamment toute considération politique partisane.

2.3. Compétence, prudence, diligence et efficacité

Dans l'exercice de ses fonctions, l'administrateur doit faire preuve de compétence, de prudence, de diligence et d'efficacité. Il doit maintenir à jour ses connaissances et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de TEQ.

L'administrateur a le devoir de prendre connaissance du présent Code, des lois et règlements applicables ainsi que des politiques, directives et règles fixées par TEQ, et d'en promouvoir le respect et de s'y conformer. Il doit également se tenir informé du contexte économique, social et politique dans lequel TEQ exerce ses activités.

3. Règles de déontologie

Les règles de déontologie imposent des devoirs et des obligations aux administrateurs; elles déterminent la conduite qu'ils doivent adopter dans des circonstances particulières.

3.1. Discrétion et confidentialité

L'administrateur est tenu à la discrétion quant à toute information dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et au respect, pendant et après son mandat, du caractère confidentiel de l'information reçue. En outre, les délibérations et les décisions du conseil d'administration, les positions défendues par les administrateurs ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels.

L'administrateur ne peut pas non plus utiliser l'information confidentielle à son avantage personnel, ni à celui d'autres personnes (physiques ou morales), ni à celui d'un groupe d'intérêts.

L'administrateur a la responsabilité de prendre des mesures de sécurité visant à protéger la confidentialité de l'information à laquelle il a accès. Il doit notamment :

- > ne pas laisser à la vue de tiers ou d'employés non concernés les documents porteurs d'informations confidentielles;
- > prendre des mesures appropriées pour assurer la protection matérielle des documents papier ou électroniques;
- > éviter dans les endroits publics les discussions pouvant révéler des informations confidentielles;
- > ne pas communiquer à une personne autre qu'un administrateur du conseil d'administration un document du conseil d'administration sans l'autorisation au préalable de TEQ;
- > indiquer sur les documents susceptibles de circuler le fait qu'ils contiennent de l'information confidentielle qui doit être traitée en conséquence;
- > se défaire par des moyens appropriés (déchetage, archivage, etc.) de tout document confidentiel lorsque ce document n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat d'administrateur.

3.2. Conflit d'intérêts

L'administrateur doit prendre les mesures requises afin d'éviter tout conflit d'intérêts, et ce, de façon à préserver la confiance de la clientèle et des partenaires de TEQ ainsi que du public en général et à maintenir constamment son impartialité dans l'exécution de ses tâches ou responsabilités.

La notion de conflit d'intérêts comprend toute situation réelle, apparente ou potentielle qui peut amener directement ou indirectement un administrateur à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée, au détriment des intérêts de TEQ.

Dans le but de prévenir la survenance d'un conflit d'intérêts, tout administrateur doit remplir la « Déclaration d'intérêts » dans la forme et à la fréquence prévue aux modalités d'application du présent Code.

Lorsqu'un administrateur qui exerce des fonctions à temps plein au sein de TEQ se retrouve dans une situation de conflit d'intérêts, il doit renoncer à tout intérêt direct ou indirect dans une entreprise, un organisme ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et les devoirs de ses fonctions.

Il est de la responsabilité des administrateurs de signaler les risques de conflit d'intérêts réels ou apparents qui les concernent. L'administrateur en informe le secrétaire général s'il constate la situation avant la séance ou, s'il ne la constate qu'au moment de la séance, au moment réservé à cet effet en début de séance. Selon la situation, les mesures appropriées seront prises conformément aux modalités d'application prévues au présent Code.

3.3. Loyauté à l'autorité constituée

Dans le cadre de ses fonctions, l'administrateur ou le dirigeant doit agir avec loyauté afin de maintenir une relation de confiance entre lui et TEQ.

Cette obligation de loyauté implique qu'il doit adhérer à la mission de TEQ, défendre les intérêts de cette dernière et éviter de lui causer du tort, notamment en remettant en question les décisions prises par le conseil d'administration, en utilisant un langage ou un comportement inapproprié ou en divulguant des renseignements de nature confidentielle.

3.4. Cadeaux, marques de courtoisie et invitations

L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même, une personne qui lui est liée ou un tiers. L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou avantage autre que celui d'usage et d'une valeur modeste. Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage ne correspondant pas à ces critères doit être retourné au donneur ou à l'État.

3.5. Communications

De manière générale, le président-directeur général est le porte-parole de TEQ. Dans le cadre de ses fonctions, il est appuyé par le responsable des communications de TEQ, qui veille à assurer la cohérence des messages que TEQ diffuse. Lorsqu'un administrateur reçoit une demande de représentants des médias ou une demande de présentation, il doit la faire parvenir sans délai au responsable des communications, qui veille à en assurer le suivi.

L'administrateur ne doit en aucun cas associer TEQ, de près ou de loin, à une prise de position publique qui reflète ses positions personnelles, y compris dans les médias sociaux et les sites de collaboration.

3.6. Prestation de services

L'administrateur ne doit ni offrir ni dispenser, sur une base contractuelle, un service-conseil ou d'autres services à TEQ, que ce soit à titre personnel ou par l'intermédiaire d'une entité dans laquelle lui ou une personne qui lui est liée détient des intérêts.

3.7. Utilisation de biens et de services de TEQ à des fins personnelles

L'administrateur ne doit pas confondre les biens de TEQ avec les siens et ne peut pas utiliser les biens et les ressources de celle-ci à son profit ou au profit de tiers.

Les biens et les ressources de TEQ incluent, notamment :

- > les biens matériels, y compris les biens électroniques;
- > le personnel;
- > le travail accompli par le personnel ou par une tierce partie, les dirigeants et les administrateurs de TEQ.

Chaque administrateur a l'obligation de protéger les biens et les ressources de TEQ et peut les utiliser seulement au profit de l'organisation.

3.8. Neutralité politique et devoir de réserve

L'administrateur doit prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane afin de préserver l'intégrité et l'impartialité de TEQ et pour s'assurer d'agir dans l'intérêt de TEQ, de sa clientèle et de ses partenaires. Par ailleurs, il doit toujours faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

3.9. Non-ingérence dans le fonctionnement interne

Tout administrateur, outre le président-directeur général, doit éviter de s'ingérer dans le fonctionnement interne de TEQ. Il doit s'abstenir de communiquer avec un dirigeant, un cadre ou un employé de TEQ pour discuter ou requérir un renseignement relativement à un projet ou un dossier de TEQ le concernant. L'administrateur doit plutôt diriger sa demande vers le président du conseil d'administration qui assurera le suivi nécessaire auprès du président-directeur général.

3.10. Après-mandat

Les obligations de loyauté et d'intégrité d'un administrateur restent en vigueur même après qu'il a cessé de remplir ses fonctions à TEQ.

Après avoir cessé d'être membre du conseil d'administration de TEQ, l'administrateur ne peut pas agir de manière à tirer un avantage indu de sa charge antérieure. Il ne peut pas non plus donner à une personne ou à une organisation des conseils fondés sur des renseignements concernant TEQ qui n'étaient pas du domaine public et qu'il a obtenus pendant qu'il siégeait au conseil d'administration.

Il lui est également interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre activité à laquelle TEQ est partie et à propos de laquelle il détient de l'information qui n'est pas du domaine public.

Les administrateurs de TEQ ne peuvent pas traiter, dans les circonstances qui sont prévues au paragraphe précédent, avec l'administrateur public qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

4. Modalités d'application

4.1. Rôle du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines (« le Comité ») veille à l'élaboration et à l'application du Code. Il en interprète les dispositions et s'assure du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie.

Le Comité peut, aux conditions qu'il détermine, dispenser un administrateur d'une ou de plusieurs dispositions du présent Code, s'il est d'avis que cette dispense ne porte pas atteinte à l'objet du Code.

Le Comité désigne le secrétaire général pour l'appuyer dans cette fonction.

Le Comité doit :

- > réviser le présent Code et soumettre toute modification au conseil d'administration pour approbation;
- > assurer la formation et l'information des administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code;
- > donner son avis et fournir son soutien au conseil d'administration et à tout administrateur confronté à une situation problématique;
- > traiter toute demande d'information relative au présent Code;
- > faire enquête de sa propre initiative ou à la réception d'allégations, sur toute situation particulière susceptible de constituer un manquement au présent Code.

Lorsque le comité a des motifs raisonnables de croire qu'un administrateur n'a pas respecté l'une ou l'autre des dispositions du présent Code, il en informe immédiatement le président du conseil d'administration.

4.2. Rôle du secrétaire général

Le secrétaire général assiste le comité et le président du conseil d'administration dans leurs travaux concernant l'application du présent Code.

Le secrétaire général tient des archives où il conserve notamment les déclarations, divulgations et attestations qui doivent être transmises en vertu du présent Code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs.

Lorsque le secrétaire général constate qu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une séance du conseil d'administration ou d'un comité comporte la possibilité d'un conflit d'intérêts, il communique avec l'administrateur concerné pour en discuter et convenir des mesures à prendre pour préserver le processus décisionnel du conseil d'administration et éviter toute situation réelle de conflit d'intérêts. En cas de doute sur la conduite à prendre, le secrétaire général soumet la question au Comité.

4.3. Adhésion

Le présent Code fait partie des obligations liées à la charge de l'administrateur. Il s'engage à en prendre connaissance et à le respecter, de même que toute directive ou instruction particulière qui pourrait être fournie quant à son application. Il doit de plus confirmer annuellement son adhésion au Code, en remplissant le formulaire inclus à l'annexe 1.

En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'administrateur de consulter le Comité.

4.4. Déclaration d'intérêts

Lorsqu'un administrateur entre en fonction à TEQ et, par la suite, au plus tard le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction, il doit remplir le formulaire inclus à l'annexe 2 et intitulé « Déclaration d'intérêts des membres du conseil d'administration de Transition énergétique Québec ».

Si un changement à sa situation survient en cours d'année, l'administrateur doit mettre à jour sa déclaration d'intérêts, et ce, dès qu'il en a connaissance.

4.5. Traitement des risques de conflit d'intérêts

Lorsqu'un administrateur déclare une situation de conflit d'intérêts réel, il doit s'abstenir de participer à la prise de décision sur toute question concernant cette situation et éviter d'influencer le vote ou la prise de décision qui s'y rapporte.

Il doit en outre se retirer de la réunion pour la durée des discussions et de la prise de décision concernant cette situation. S'il y a lieu, il peut transmettre de l'information sur la situation avant les discussions. Une mention de la déclaration du conflit d'intérêts et du retrait de la réunion doit être inscrite au procès-verbal de la réunion.

Lorsqu'un administrateur déclare qu'il pourrait être perçu comme étant en situation de conflit d'intérêts (apparent), des mesures appropriées en fonction de la situation particulière sont prises, telles que :

- > lui demander de s'absenter des discussions et de la prise de décision;
- > imposer des limites à son intervention, à sa participation aux discussions et à la prise de décision;
- > demander un avis au comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines;
- > conclure qu'il n'est pas nécessaire d'agir.

Une mention de la déclaration de la situation de conflit d'intérêts, de la décision rendue à son égard et de la justification de la décision doit être inscrite au procès-verbal de la réunion.

4.6. Signalement

L'administrateur qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent Code, incluant une utilisation ou une communication irrégulière d'information confidentielle ou un conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer au Comité.

Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle, en transmettant l'information suivante au secrétaire général :

- > l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation;
- > la description de la violation;
- > la date ou la période de survenance de la violation;
- > une copie de tout document qui soutient la dénonciation.

4.7. Défaut de conformité et sanctions

Un défaut de conformité à l'un ou l'autre des aspects du Code entraîne des sanctions qui différeront selon la nature, la gravité et la persistance du manquement. À cet effet, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour agir et le processus disciplinaire applicable est celui prévu au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

